

143
Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d'étude

**étude d'opportunité
et de faisabilité
d'un périodique
de bibliothèque
départementale
de prêt**

par François Morey

sous la direction de Jean-Michel Salaün,
Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

1992

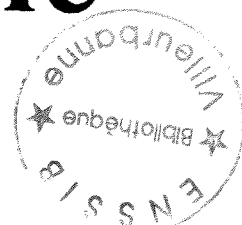
étude d'opportunité et de faisabilité d'un périodique de bibliothèque départementale de prêt 1

Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d'étude

**étude d'opportunité
et de faisabilité
d'un périodique
de bibliothèque
départementale
de prêt**



**application au cas particulier
de la médiathèque départementale des alpes-maritimes**

par François Morey

**sous la direction de Jean-Michel Salaün,
Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques**

**lors d'un stage à la Médiathèque départementale des Alpes-maritimes
sous la direction de Pierre Fénart
du 27 juillet au 16 octobre 1992**

1992

1992
DCB
63

sommaire

- 7 **Introduction**
- 9 **Les périodiques édités par les bibliothèques départementales de prêt**
- 10 Analyse titre à titre
- 46 Grille d'analyse comparative
- 48 Commentaires généraux
- 51 **La Médiathèque départementale des Alpes-maritimes**
- 51 Les Alpes-maritimes
- 52 La Médiathèque départementale
- 53 Synthèse de l'enquête auprès du personnel
- 56 Le réseau
- 57 Les dépositaires
- 59 Compte rendu de l'enquête auprès des dépositaires
- 67 **Proposition pour un périodique**
- 68 Méthode de travail
- 70 Proposition
- 71 Recherche d'un graphiste
- 71 Obligations légales
- 72 Budget
- 72 Faisabilité
- 73 **Annexes**
- 73 Bibliographie
- 96 Abréviations utilisées
- 97 **Table des matières**

résumé

5

Etude d'opportunité et de faisabilité d'un périodique de bibliothèque départementale de prêt : application au cas particulier de la Médiathèque départementale des Alpes-maritimes / François Morey

RESUME : En France, près d'une bibliothèque centrale de prêt sur cinq édite un bulletin de liaison. L'étude comparative de 18 titres complétée par une enquête auprès des bibliothécaires relais, bénévoles ou salariés, des Alpes-maritimes permet de définir le contenu et l'aspect d'un magazine de la Médiathèque départementale.

DESCRIPTEURS : Besoin utilisateur ; Bibliothèque publique ; Coopération régionale ; Echelon départemental ; Enquête ; Etude marché ; Formation permanente ; Périodique ; Politique information ; Promotion service ; Relation ; Réseau bibliothèque ; Utilisateur ; Valorisation ;

ABSTRACT : In France, a central loan library out of five issues a liaison bulletin (or report). The comparative study of 18 titles completed by a survey with the relay librarians, voluntary or not, in the Alpes-maritimes (South of France), allows to define the contents and the look of a magazine of the departmental mediatheque.

KEYWORDS : Departmental level ; Information policy ; Library network ; Market research ; Periodical ; Professional training ; Public library ; Regional cooperation ; Relation ; Services promoting ; Survey ; Upgrading ; User ; User need ; Valorization ;

remerciements

à Pierre Fénart, directeur,
à Christiane Perez, son adjointe et à toute l'équipe
de la Médiathèque départementale des Alpes-
maritimes ainsi qu'à Monsieur et Madame
Camous (Roquebillière), Alain Caraco (BDP de
Savoie), Monsieur et Madame Cazajus (Foyer
rural de Saorge), Jean-Paul Chadourne (BDP du
Nord), Jean-François Chanal (BDP de l'Isère),
Lydia Chartan (BDP de la Loire), Françoise
Danset (BDP du Val d'Oise), Mademoiselle
Donzon (BDP Charente), le colonel Favreau
(Service départemental d'incendie et de secours),
Pierre Leroy (CRDP Nice), Denis Llavori (BDP
du Cantal), le capitaine André Michel (Union
départementale des sapeurs-pompiers), Yves
Neuquelman (BDP de la Loire), Madame Picot
(BDP du Cher), Joëlle Pinard (BDP de la Drôme),
Martine Pringuet (BM de Cagnes-sur-Mer),
Michel Sineux (Discothèque des Halles), Marc
Uguen (Médiacom GP) et tous ceux qui m'ont
permis de mener à bien ce travail.
Merci aussi à Antoine, Blaise, Marc, Nathalie et
Pascal.

introduction

7

La circulaire DLL 6 n° 85-2316 du 1^{er} août 1985, signée par Jean Gattégno, directeur du livre et de la lecture, recadrerait pour une dernière fois les missions, moyens et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt avant leur transfert aux départements qui est intervenu le 1^{er} janvier 1986.

Le chapitre I traite des missions : Les B. C. P. doivent collecter, traiter et communiquer tous les types de documents nécessaires aux loisirs, à l'information, à la formation et à la culture du public des communes de moins de 10.000 habitants de leur département. La circulaire rappelle les principes généraux de tout service public de lecture, notamment l'accessibilité des collections, garantie par la généralisation du libre accès dans les dépôts, bibliothèques-relais ou bibliobus et par l'instauration d'horaires adaptés aux conditions de vie et de travail de la population desservie ; la continuité du service, qui interdit de fermer celui-ci pendant une période prolongée ; l'égalité des usagers devant le service public, qui doit conduire à ne privilégier aucune catégorie de lecteurs par rapport à d'autres, d'une part, et à développer une action spécifique en direction des publics particuliers ou défavorisés, d'autre part ; la gratuité pour l'utilisateur ou l'acquittement d'un droit annuel de montant modeste. Les chapitres suivants traitent des moyens et de la desserte. Le chapitre IV est consacré à la coopération d'abord avec les bibliothèques des communes de moins de 10.000 habitants qui porte notamment sur la formation professionnelle, l'informatique, les conseils techniques et l'animation. C'est dans ce dernier paragraphe qu'est évoquée la publication d'une revue comme forme de coopération.

La loi n° 92-651 du 13 juillet 1992, relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacles cinématographique promulgue par son article 6 qu'à compter de la publication de la présente loi, les

bibliothèques centrales de prêt sont dénommées : «bibliothèques départementales de prêt».

8 Sans attendre cette loi, un certain nombre de départements avaient déjà changé la dénomination de leur service départemental de lecture publique. C'est ainsi que j'effectue mon stage à la Médiathèque départementale des Alpes-maritimes, dont le directeur, Pierre Fénart a souhaité que j'examine la communication de son établissement et que j'étudie la faisabilité d'un bulletin d'information. Ce terme ayant une connotation forte, j'emploierai, de préférence, le terme générique de publication qui n'évoque ni la pauvreté des moyens, ni un aspect étriqué. Le terme de périodique, bien que plus précis, est un peu jargonnant.

Pour mener à bien cette tâche, je vais dans un premier temps voir ce que les autres bibliothèques départementales de prêt publient, en étudiant plus particulièrement leurs périodiques. Ensuite une étude de la Médiathèque départementale des Alpes-maritimes dans son environnement s'impose pour déterminer ses besoins en communication. Quel(s) message(s) pour quel(s) public(s) ? Quand les réponses à cette question auront été trouvées, il restera à définir un outil de communication et à l'élaborer avec la participation de professionnels du secteur. Enfin, apprécier si les moyens de la Médiathèque départementale lui permettent d'envisager la production régulière d'un tel outil et si celui-ci sera approuvé par sa tutelle.

les périodiques édités par les bibliothèques départementales de prêt

Parce qu'elles agissent sur toute l'étendue d'un département, parce qu'elles agissent auprès de publics diversifiés (des dépositaires, des lecteurs, des maires...), parce qu'elles agissent de manière discontinue mais répétitive, parce qu'elles agissent dans des domaines aussi variés que l'animation, la formation, l'ingénierie de projets de bibliothèque, la promotion de la lecture, le prêt de livres, phonogrammes, vidéos... les bibliothèques départementales de prêt communiquent beaucoup, plus, sans doute, que la plupart des autres bibliothèques de lecture publique. Même si la télématique se développe et que les relations avec la presse sont dans quelques départements performantes, la communication des bibliothèques départementales de prêt passe le plus couramment par la poste, le téléphone et l'édition. Elles publient des affiches, des agendas, des auto-collants, des bibliographies thématiques, des calendriers de poche ou muraux, des cartes de vœux, des cartes postales, des catalogues annuels, des catalogues d'exposition, des catalogues thématiques, des dépliants, des épinglettes, des expositions, des guides des bibliothèques ou du dépositaire, des listes de nouvelles acquisitions, des marques-page, des nouvelles, des ouvrages, des plaquettes de présentation, des poésies, des porte-clés, des rapports d'activités, mais pas encore de ratons-laveurs en peluche, des sacs plastiques, des sélections de livres, des stylos, des valises thématiques et des périodiques.

Seuls les périodiques feront l'objet de cette étude qui se limite d'ailleurs à l'actualité en négligeant délibérément l'aspect historique. Des bibliothèques centrales ont publié des périodiques depuis longtemps. Je me souviens de l'éphémère *Canard à roulettes* édité par la B. C. P. du Val d'Oise dans les années 1975-76, j'ai eu connaissance, datant des mêmes années, de *Contact* (ISSN 0398-1096) qui avait la particularité intéressante d'être le bulletin de liaison des B. C. P. de Bourgogne (Yonne, Côte-d'Or, Nièvre). Je pense qu'une étude historique sur ce sujet pourrait leur trouver des ancêtres encore plus lointains. Une étude de faisabilité pour un périodique doit tenir compte de la dimension temporelle car on ne fait pas un numéro, mais on lance une série, on vise à la pérennité, il paraît donc souhaitable de savoir pourquoi et comment tel titre dure, pendant qu'un autre survit, alors que d'autres ont vécu parfois brièvement. Cependant l'évolution récente et rapide des bibliothèques centrales / départementales de prêt amoindrit l'intérêt d'un examen historique exhaustif ou trop étendu. J'ai donc limité mon champ d'investigations aux titres vivants édités par des bibliothèques départementales de prêt ou leurs associations d'amis. Je n'ai pas retenu les périodiques édités par les conseils généraux auxquels collabore la B. C. P., le seul exemple que j'ai eu sous les yeux, celui du numéro 8, daté de mai 1992 de *A tout bout d champ* revue culturelle du conseil général de la Creuse, entière-

ment consacré à Jean Lurçat sans la moindre trace de participation de la B. C. P., ni aucune citation de ce service, ne m'ayant pas paru relever de cette étude.

Les périodiques des bibliothèques départementales de prêt (B. D. P.) qui font l'objet de l'analyse ci-après ont été repérés grâce au catalogue collectif national des publications en série (C. C. N.), au *Guide des B. C. P. 1991* et aux envois des B. D. P. à la médiathèque départementale des Alpes-maritimes. La description bibliographique a été faite selon la norme Afnor NF Z 44-063 d'avril 1979 le dernier numéro reçu en main, description complétée, si besoin, avec la notice du C. C. N. Seul le dernier numéro reçu a été regardé de près, cependant quand les collections de la médiathèque départementale des Alpes-maritimes le permettaient, d'autres numéros ont été consultés pour remplir certaines rubriques de la grille d'analyse.

Dans une première partie, figure une analyse descriptive de chaque périodique reçu, avec en regard, la «Une» du dernier numéro reçu (pages 10 à 45). Une seconde partie est formée d'une grille d'analyse comparative (pages 46 et 47). La dernière partie consiste en commentaires (pages 48 et 49).

Liste des titres analysés classés par département avec indication de la page où figure l'analyse :

- 15 Nouvelles de la bibliothèque centrale de prêt, page 16
- 16 Le kiosque, page 30
- 18 Le postillon, page 18
- 21 B. C. P. 21 : lire avec le bibliobus, page 44
- 24 Bulletin de liaison, page 42
- 26 Lire en Drôme, page 12
- 28 Infos, page 24
- 35 Le petit journal, page 38
- 38 Lettres et sons, page 32
- 42 Medialogue, page 10
- 45 Infos, page 26
- 49 Le petit bleu, page 36
- 59 B. C. P. infos, page 14
- 73 Le colporteur des bibliothèques de Savoie, page 22
- 77 Itinérances, page 28
- 89 Le petit écho du bibliobus, page 40
- 91 Bibliobull", page 20
- 95 Lire en Val d'Oise, page 34

Public?
analyse titre à titre

Medialogue / Médiathèque départementale. - Montbrison : Médiathèque départementale, 1986. - ill. ; 30 cm. Tri annuel. - ISSN 0295-480X

Définition : outil d'information sur la BDP, ses missions, ses actions. Sert à valoriser le travail des dépositaires.

Dir. de la publication : non mentionné

Rédacteur en chef : non mentionné. Il s'agit de Lydia Chartan, assistant qualifié de conservation. Elle a, au bout de quelques années, l'impression de tourner en rond, d'avoir des difficultés à se renouveler.

Comité de rédaction : non mentionné. Tous les deux mois, une réunion du personnel a un point de l'ordre du jour consacré à Medialogue

Imprimeur : ipm Montbrison (Tél. 77 58 32 17)

Imprimé en : 3 couleurs

Nbre de pages : 4

Diffusion : tiré à 500 exemplaires, il est envoyé à tous les dépôts, aux élus de la commission culturelle du conseil général, aux directions des services départementaux, aux BDP des environs, à toutes les BM de la Loire, à des associations partenaires et des institutions du monde du livre et des bibliothèques, à la presse locale.

Coût : 5 à 6.000 F par n°

Les rubriques : éditorial, reportages, coins des enfants, médiagraphie [critiques de disques, vidéo et livres]

Les rubriques bibliographiques occupent une page et consistent en alternance de critiques et de signalements de vidéo, de phonogrammes, de livres pour la jeunesse et de livres pour adultes d'auteurs du département

Les illustrations : photos N&B (ni créditées, ni légendées) et dessins (non signés)

Dialogue avec les lecteurs : inexistant dans le(s) n° consulté(s)

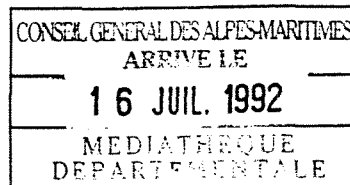
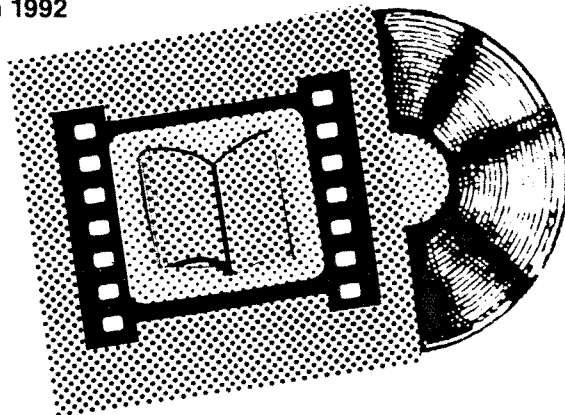
Remarques : articles non signés. Titre intéressant par certains aspects, à examiner pour en prendre le meilleur.

MEDIALOGUE

° 18

ISSN 0295 - 480X

in 1992



EDITORIAL

Aujourd'hui la bibliothèque voire la médiathèque n'est plus réservée aux grandes villes. Donner à lire fut la mission première de la Médiathèque Départementale. Presque toutes les communes de la Loire ont choisi d'accueillir le bibliobus (vecteur symbolique du service) dans des conditions modestes parfois précaires. Ce temps est en passe d'être révolu.

Le livre a maintenant droit de cité. Des bibliothèques municipales, des relais-bibliothèques le mettent à la disposition des lecteurs dans un cadre adapté et confortable grâce au soutien du Conseil Général.

L'enthousiasme des bénévoles dont certains consacrent du temps à se former, concourent à l'émergence et au dynamisme de ces structures.

Eclectisme et diversité s'affichent dans ces lieux que les citoyens conçoivent comme des équipements culturels nécessaires à la vie locale.

DE L'IMAGE : Ciné, télé, vidéo

Suite au Forum des Images de Valence (21, 22 et 23 mai), l'A.C.O.R.D. va sortir un numéro spécial de sa revue "Coopération" qui sera consacré à l'image animée.

Dans ce numéro, la parole est donnée aux utilisateurs de plusieurs vidéothèques, et notamment la M.D.L..

Robert BOURASSEAU et Gilles MASSARDIER, tous les deux cinéphiles et emprunteurs de vidéocassettes, respectivement à Bourg-Argental et St-Genest-Malifaux, apportent leur témoignage dans l'interview qu'a réalisée Pierre Riguet (ACORD) à la Médiathèque de Bourg-Argental.

Nos deux passionnés d'image se sont exprimés sur les rapports cinéma-vidéo-télévision avec beaucoup d'enthousiasme. Nous vous proposons quelques extraits en attendant la publication de cette interview :

G. M. : "Quand on va au cinéma, on va dans un ailleurs, quelque chose qui est autre que son quotidien..."

: Le danger de la vidéo, c'est de rester dans un plaisir quasi solitaire.

: La vidéothèque vous tire au cinéma, vers l'histoire du cinéma, vers les autres cinémas...

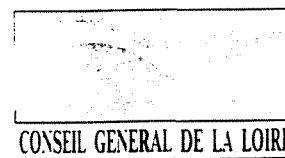
R. B. : Dans un vidéoclub, on ne peut pas trouver un film ancien, noir et blanc, en V.O., étranger.

: La vidéothèque doit être le lieu où l'on trouve des documents sur les films.

G. M. : En vidéo, ce qui est intéressant, c'est qu'on peut se dire : "Tiens, je vais me repasser cette scène".

: J'allume mon magnétoscope plus vite que la télévision... Mon échelle de valeur c'est d'abord le cinéma, puis la vidéo et en dernier la télévision.

R. B. : Avec la vidéo, il y a une interactivité entre le téléviseur et le spectateur; c'est avoir sa 8^{ème} chaîne !"



Médiathèque départementale

Zone Industrielle de Vaure - 42600 MONTBRISON - Tél. 77 58 16 00

Lire en Drôme : le magazine de la médiathèque départementale de la Drôme. - Valence : Médiathèque départementale de la Drôme, 1986. - ill. : 30 cm. Triannuel - ISSN 0980-5435

12

Définition : Outil de communication, de valorisation du travail avec les bénévoles, outil de formation, de soutien et de dynamisation des bénévoles. C'est aussi un élément fédérateur du réseau et aussi de la médiathèque départementale. Celle-ci compte 40 personnes réparties sur quatre sites.

Dir. de la publication : J. Pinard, directrice de la BDP

Rédacteur en chef : non mentionné

Comité de rédaction : A. Delacourt, G. Escure, C. Joubert, R. Roy, C. Thillet, S. Tourtet (personnel de la BDP). Reportages, secrétariat de rédaction et maquette P. Aïmar (journaliste professionnel). La BDP a quatre sites, tous sont représentés au comité de rédaction qui est pourtant constitué sur la base du volontariat. Il se réunit après parution de chaque numéro pour en faire la critique et préparer le numéro suivant. Chaque rubrique a un responsable qui n'écrit pas forcément les papiers mais a la charge de faire travailler ses collègues sur tel ou tel sujet. Le comité de rédaction n'hésite pas à piller sans vergogne les idées, voire les articles jugés intéressants des publications des autres BDP. Par contre le droit d'auteur est respecté pour l'iconographie. Le journaliste qui réalise la mise en page, assure aussi trois reportages par numéro pour les rubriques bibliothèque, portrait et partenaire.

Imprimeur : Exprim

Imprimé en : 2 coul.

Nbre de pages : 8

Diffusion : Tiré à 1.000 exemplaires, il est distribué aux 700 bénévoles identifiés des 150 relais du réseau, par l'intermédiaire des responsables de chaque relais, et envoyé aux BDP de Rhône-Alpes ainsi qu'à celles qui envoient leurs publications dans la Drôme, à quelques BM de la région, aux conseillers généraux (mais pas aux maires) ainsi qu'à quelques institutions, partenaires et officiels (DLL, BN, DRAC...)

Coût : 25.000 F par numéro.

Les rubriques : Editorial, bibliothèque, portrait [de dépositaire], brèves, coup de cœur, agenda, [dossier central], lire, [partenaire]

Les rubriques bibliographiques sont «coup de cœur» qui peut prendre des formes différentes : un livre avec reproduction de la couverture et bref résumé avant la critique proprement dite ou présentation d'un genre (le policier dans le n° 12)

avec une dizaine de titres conseillés voire même des critiques contradictoires sur un livre controversé et «lire» qui sous la reproduction de leur couverture, présente une brève analyse d'une dizaine de titres aussi bien adultes que jeunesse, fiction que documentaire.

Les illustrations : N&B légendées mais ni créditées ni signées quand elles sont de Joëlle Pinard. Les autres photos «amateurs» sont signées mais pas payées. Exceptionnellement sont utilisées des illustrations pour lesquelles l'autorisation de reproduction est demandée, les droits négociés. **Le dialogue avec les lecteurs** : dans les brèves du n° 10, nov. 1991 «Interrogation, doute : lisez-vous *Lire en Drôme* ? Soumettez vos réactions, critiques, suggestions au comité de rédaction, sinon ce magazine finira par disparaître...» dans le n° 11, mars 1992 «Oui, cette publication nous intéresse : les dossiers centraux nous sont utiles, les articles présentant un livre aussi. Nous sommes toujours curieux de ce qui se passe dans d'autres bibliothèques, la rubrique portrait éclaire notre lanterne. Le calendrier aussi nous est précieux. Bref, longue vie à *Lire en Drôme*» et d'une autre lectrice «...l'éditorial ajoute du prestige à notre revue qui bénéficie d'une présentation nette et soignée. Alors, ne la sacrifiez pas. Au contraire, peut-être pourrait-on l'étoffer en développant les rubriques existantes et augmenter sa diffusion par des parutions plus fréquentes ?». Un dialogue direct a lieu lors des rencontres régulièrement avec les bénévoles trois fois par an.

Remarques : Maquette bien travaillée, tous les articles sont signés ; l'éditorial l'est par un conseiller général (vice-président ou délégué aux affaires culturelles). *Lire en Drôme* donne le sentiment d'être copieux, intéressant, informatif et varié. L'impression à l'encre bleue nuit cependant à la bonne perception des photographies. *Lire en Drôme* est utilisé en prolongation des formations initiales et en accompagnement des rencontres avec les bénévoles, trois fois par an. C'est l'un des titres les plus réussis, dont on peut s'inspirer.

? d'où vient le coût ?

CONSEIL GENERAL
ARRIVEE
-3 AOUT 1992 09 34
BUREAU
BOURNEVILLE

Line

◆ EN DROME ◆

CONSEIL GENERAL DES ALPES MARITIMES
ARRIVEE
3 AOUT 1992
MEDIATHEQUE N° 12 - Juillet 1992
DEPARTEMENTALE

- Juillet 1992

13

EDITORIAL

Mes nouvelles responsabilités de conseiller général délégué aux affaires culturelles me conduisent aujourd'hui à m'adresser à vous, bénévoles des bibliothèques communales qui œuvrez pour la lecture publique.

Nous fêtons cette année les "un an" de la médiathèque départementale de la Drôme provençale, son 3000ème lecteur et son 100 000 ème prêt : un beau score.

Nous fêtons aussi la décoration du troisième bibliobus : celui de la Drôme des collines et des 39 communes qu'il dessert ; le facteur Cheval y est à l'honneur, mais aussi les jouteurs du Rhône, Jacques Prévert et la vigne.

Nous fêtons également les nouvelles bibliothèques communales. Hostun et Espeluche qui portent à 102 les équipements ouverts dans les communes de moins de 10000 habitants.

C'est la preuve que la lecture publique dans la Drôme est bien vivante et animée par des forces dynamiques. Cela doit continuer pour la satisfaction de tous.

**Georges Durand, Député
Conseiller général délégué
aux affaires culturelles.**

BIBLIOTHEQUE

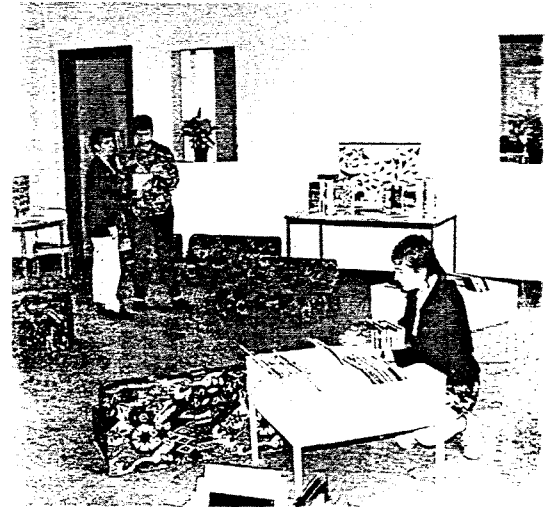
St Jean en Royans, de l'espace, encore de l'espace.

Sil est des bibliothèques étroites dont l'espace est compris entre celui d'un placard et celui d'un débarras, il n'en est pas de même pour celle de Saint-Jean-en-Royans.

Installée depuis 1980 dans une des salles de l'ancienne école primaire, juste en-dessous de la mairie, après avoir été hébergée un temps au sein de la Maison pour Tous, cette bibliothèque ne manquait déjà pas d'air : la salle de classe offrait déjà plus de place que dans d'autres villes.

En 1992, nouveau petit coup de pouce

(suite p. 14)



PORTRAIT

Le "tandem" du Grand-Serre

Difficile dans ce portrait de séparer celles que l'on surnomme ici affectueusement "le tandem" car ce tandem est l'âme double mais indissociable de la bibliothèque du Grand Serre.

"Notre problème", lance Lolette Dupanloup, "est que le Grand Serre est une ville dont la population vieillit rapidement et nous sommes installées dans la partie basse de l'agglomération. Les vieux hésitent à descendre jusqu'ici et cela freine notre développement".

Lolette, 75 ans, porte allègrement un prénom qui n'a rien à voir avec celui qu'elle porte à l'état civil: "J'ai décou-



vert que je m'appelais Marie-Thérèse lorsque j'ai passé le certificat d'étude. Tant le surnom était devenu usuel.



BCP infos / Bibliothèque centrale de prêt du Nord. - Lille : Bibliothèque centrale de prêt du Nord, 1988. - ill. ; 30 cm.
Bimest. - ISSN 1154-273X

Définition : bulletin interne, objet de motivation et d'information des relais locaux.

Dir. de la publication : J.-P. Chadourne

Rédacteur en chef : non mentionné

Comité de rédaction : non mentionné, composé d'un conservateur et de bibliothécaires des quatre unités de travail de la BDP, se réunit tous les deux mois.

14

Imprimeur : Seros chaîne graphique Tél. 20 24 73 38

Imprimé en : 2 couleurs depuis 1990, ronéoté auparavant

Nbre de pages : 4

Diffusion : tiré à 1.000 exemplaires, envoyé à tous les relais, toutes les BM du département, toutes les BDP, aux conseillers généraux, aux associations partenaires et à quelques institutionnels (DRAC, ministère...)

Coût : 12.000 F par n°

Les rubriques : édito, actualités, chroniques du Nord, reportage, infos jeunesse, flash sur..., infos pratiques, pour vos achats.

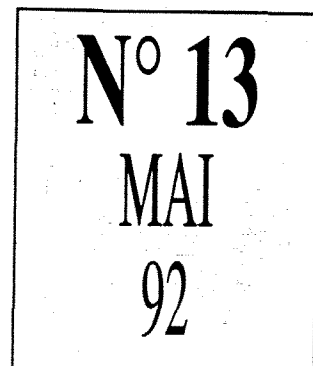
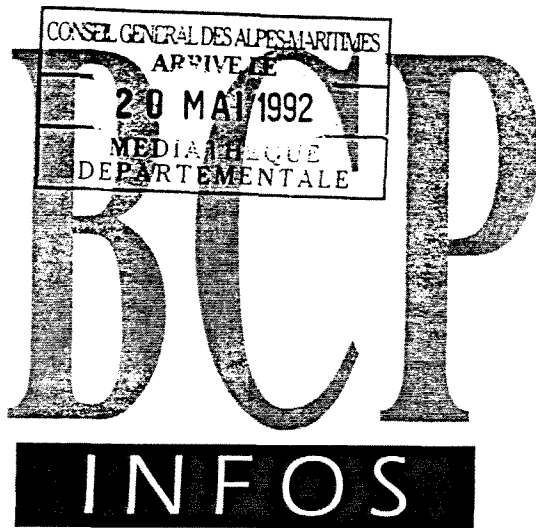
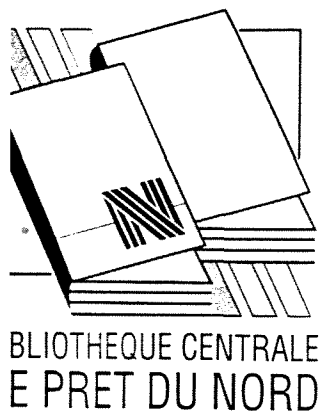
Les rubriques bibliographiques consistent en signalement de livres pour la jeunesse ayant provoqués un coup de cœur, les phonogrammes signalés le sont autour d'un thème (Rossini pour le n° 13) et la rubrique «Pour vos achats» signale la parution d'ouvrages grand public en collection de poche que les dépositaires peuvent acquérir à des prix modiques pour leur bibliothèque.

Les illustrations : photos N&B et dessins non crédités

Dialogue avec les lecteurs : «si vous organisez ou visitez une exposition [...] ne manquez pas de nous faire part de vos impressions et, éventuellement, de nous adresser un article»

Remarques : Seul l'éditorial est signé. La maquette efficace, semble un peu rigide. Titre intéressant par bien des aspects, à examiner pour en prendre le meilleur.

Les quels ?



15
ISSN 1154 - 273 X
Dir. publication : J.-P. CHADOURNE

Les mois de mai et de juin sont des mois propices aux promenades, aux sorties et à en juger par le calendrier, les nombreuses sont les bibliothèques relais de la BCP qui organisent des expositions et des animations, qu'elles soient liées aux journées de Photofolie (22, 23, 24 mai), aux célébrations de 1492 –année de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb–, ou simplement au retour du beau temps.

Le mois de mai sera également l'occasion de visiter l'exposition GENIES (22, 23, 24 mai) au palais Rameau de Lille et d'échanger des idées sur l'astronomie, la robotique ou l'audiovisuel...

Le mois de juin est, quant à lui, consacré aux poètes et nous espérons que vous n'hésitez pas à emprunter des livres de poésie, afin de participer à votre manière aux journées de la poésie des 12, 13 et 14 juin.

En tout cas, si vous organisez ou visitez une exposition durant cette période, ne manquez pas de nous faire part de vos impressions et, éventuellement, de nous adresser un article pour BCP INFOS.

A. LOHISSE

ACTUALITES

OUVERTURES

Le programme des inaugurations de bibliothèques pendant les mois de mai et de juin, quatre ouvertures sont prévues dans la région desservie par l'antenne du nord de la B.C.P.

La commune de PRISCHES sera desservie pour la première fois le 18 mai, celle de SEBOURG le 25 mai. Le mois de juin, ce sera le tour de CAULLERY (le 12 juin) et de SOLRE LE CHATEAU.

INVITATION

L'antenne du Quesnoy a le plaisir de vous inviter à des réunions de dépositaires le 13 mai de 13 h 30 à 17 h à la bibliothèque municipale de FEIGNIES et le 20 juin de 13 h 30 à 17 h au QUESNOY (annexe de la B.C.P. - Centre Lowendal). Au programme du 13 mai : visite de la bibliothèque de FEIGNIES, ouverture de l'exposition "1492 : Images du monastère de l'autre" et présentation de la production éditoriale sur 1492 et la découverte de l'Amérique. A 16 h, lecture "Marcel PAGNOL" organisée par l'Ardoise Magique et TEC/CRIAC.

SEQUEDIN

Une manifestation artistique à SEQUEDIN le dimanche 24 mai. A cette occasion, peintres professionnels et amateurs s'éparpilleront dans les 18 points diffé-

rents de la commune pour y réaliser des œuvres picturales. Le soir, une exposition des œuvres réalisées dans la journée est prévue à la Salle des Fêtes, rue de Carpentras, vers 18 h / 18 h 30. Pour tous renseignements : Tél. 20.50.55.74 - Mlle LEROY.

EXPOSITIONS

Au calendrier des mois de mai et juin, les expositions suivantes :

- 05 au 12.05	Abson	Comment naît une bande dessinée	- juin	Leon Plage	Marcel Pagnol
- 05 au 12.05	Louches	1492	- juin	Veckerinkehove	Comment naît une bande dessinée
- 05 au 19.05	Ambouts Cappel	L'espace, comment ça marche	- 02 au 16.06	Ambouts Cappel	Le Nord en révolution
- 05 au 19.05	Berlaimont	Leau - l'océan	- 02 au 16.06	Ferrière la Petite	1492
- 05.05 au 02.06	Willems	Vivre au village	- 02 au 09.06	Lambres-lez-Douai	Sorciers
- 11 au 26.05	Feignies	1492	- 09 au 16.06	Avesnelles	1492
- 12 au 26.05	Auby	1492	- 09 au 23.06	Wannehain	Comment naît une bande dessinée
- 12 au 26.05	Loos		- 12 au 16.06	Willems	1492
	(Centre de détention)	Comment naît une bande dessinée	- 16 au 23.06	Neuville-en-Avesnois	Jardins
- 12 au 26.05	Saulzoir	Comment naît une bande dessinée	- 16 au 30.06	Ambouts Cappel	Le Nord occupé
- 19.05 au 02.06	Ambouts Cappel	L'eau	- 16 au 30.06	Montagne du Nord	
- 19.05 au 02.06	Berlaimont	En route pour l'espace		(collège)	1492
		Le Nord occupé			
- 19.05 au 02.06	Ferain	Sorciers	- 16 au 30.06	St Momelin	1492
- 26.05 au 02.06	Berlaimont	1492	- 23.06 au 07.07	Lambres-lez-Douai	
- 26.05 au 02.06	Marchiennes	1492		(collège)	Comment naît une bande dessinée
- 26.05 au 02.06	St Hilaire-lez-Cambrai	Comment naît une bande dessinée			

Nouvelles de la bibliothèque centrale de prêt. -
Aurillac : Bibliothèque centrale de prêt du Cantal,
1988. - couv. ill. en coul. : 31 cm.
Périodicité irrégulière à tendance trimestrielle. -
ISSN 1144-231X

Dir. de la publication : non mentionné

Rédacteur en chef : non mentionné

Comité de rédaction : non mentionné. N'est
jamais réuni, dans la mesure où il se résume au
directeur de la BDP, celui-ci sollicitant 4 à 5
personnes différentes à chaque numéro. Il trouve
que c'est une tâche lourde, car son personnel
n'est pas assez motivé, mais indispensable, les
dépositaires en étant contents.

Imprimeur : non mentionné

Imprimé en : quadrichromie pour la chemise-
dossier (réalisée en externe en grand nombre), en
noir pour l'intérieur sur papier de couleur (1
coul. par rubrique), impression offset en interne.

Nbre de pages : variable (12 dans le n°9), les
pages sont agraphées en haut à gauche du recto,
le verso n'étant pas imprimé.

Diffusion : tiré à 300 ex.

Coût : non chiffré

Les rubriques : nouvelles d'un bulletin, nou-
velles de la BCP, nouvelles de nos dépôts, nou-
velles du livre, nouvelles brèves, [sommaire]

Les illustrations : absentes hors la couv.

Dialogue avec les lecteurs : inexistant dans le(s)
n° consulté(s)

Remarques : La couverture avec une illustra-
tion de Sempé revient invariablement de numéro
en numéro. La manipulation est malaisée.

NOUVELLES

de la Bibliothèque Centrale de Prêt

Numero 9



45 Boulevard de Gonteloube 15000 AURIEUX
100 Avenue de Bessèze 35100 SAINT-FLOU

Le postillon : lettre d'information trimestrielle de la bibliothèque du Cher. - Bourges : Bibliothèque du Cher, 1989. - ill. ; 30 cm.
Trimest. - ISSN 1144-2352

Définition : «Il peut être un moyen pour vous donner une information ou de faire la publicité d'une action que vous organisez»

Dir. de la publication : non mentionné

Rédacteur en chef : non mentionné

Comité de rédaction : non mentionné. Il n'existe pas mais son absence est palliée par des réunions informelles du conservateur avec son adjointe et des bibliothécaires.

18

Imprimeur : non mentionné

Imprimé en : 1 couleur en photocopie

Nbre de pages : 4

Diffusion : tiré à 600 exemplaires, il est envoyé aux dépôts et aux maires des communes desservies en prêt direct, à toutes les BDP, aux chefs de service et directeurs du conseil général, à la DRAC, au CDDP et à l'inspection académique. Des exemplaires supplémentaires sont envoyés sur simple demande et d'autres sont à disposition en nombre dans l'annexe.

Coût : non chiffré, tout étant réalisé en interne.

Les rubriques : éditorial, dates à retenir, coups de cœur

Les illustrations : dessins au trait photocopiés dans des livres ou réalisés par un membre du personnel.

Dialogue avec les lecteurs : «N'hésitez pas à nous envoyer vos articles, ils intéresseront certainement vos collègues. Vous pouvez aussi obtenir des exemplaires supplémentaires sur simple demande téléphonique»

Remarques : éditorial et coups de cœur sont signés. La BCP du Cher a eu un périodique de 1971 à 1977 qui s'est appelé Bulletin de la BCP, Bulletin de liaison de la BCP qui est réapparu en 1979



JUIN 92

NUMERO 13

LE POSTILLON¹⁹

ISSN : 1144 - 2352

EDITORIAL

L'Association des Amis de la Bibliothèque vient de tenir son Assemblée générale.

L'Association aide la Bibliothèque du Cher et le réseau départemental de lecture publique. Financée par les subventions des communes, elle montre l'intérêt de celles-ci pour la lecture, le livre, les bibliothèques.

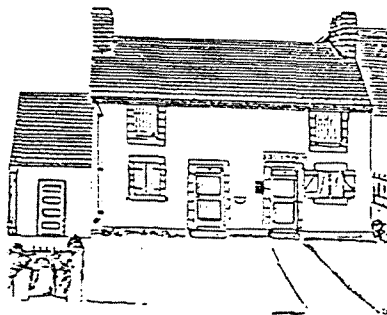
Son action est donc complémentaire, de soutien à celle de la Bibliothèque du Cher. Mais elle est libre de ses choix : c'est un indispensable lieu de discussion entre le réseau et la bibliothèque centrale de prêt, un partenaire avec qui celle-ci peut discuter les priorités et établir le programme des animations et des formations.

Tous les maires des communes desservies, et tous les dépositaires, en sont membres de droit : n'hésitez pas à demander des précisions et des informations, à faire part de vos impressions, à proposer vos idées !

Jean-Paul GASCHIGNARD

VASSELAY

Voici un an naissait la bibliothèque municipale de Vasselay, grâce notamment à l'aide efficace de la municipalité et de la bibliothèque du Cher.



Depuis, 160 lecteurs se sont inscrits et viennent régulièrement découvrir les romans, documentaires, ouvrages sur le Berry, cassettes et compacts-discs, sans oublier les nombreux volumes pour enfants et adolescents.

En tout, plus de 1400 ouvrages sont à disposition, 400 acquis ou reçus en dons et 1000 renouvelés tous les trimestres lors du passage du bibliobus du Cher.

Bibliobull / Bibliothèque centrale de prêt de l'Essonne. - Evry : Bibliothèque centrale de prêt de l'Essonne, 1991. - ill. ; 30 cm. Trimest.

Définition : «un porteur de messages» «pour vous informer. Quatre pages, c'est peu, quand il s'agit de rappeler les prochaines dates des comités de lecture, de rendre compte de l'intérêt des documents dans leur diversité.»

Dir. de la publication : C. Lefebvre

20 **Rédacteur en chef** : non mentionné

Comité de rédaction : A. Leclercq, A. Duhamel, E. Hebras

Imprimeur : Imprimerie départementale de l'Essonne, maquette et PAO E. Hebras

Imprimé en : 2 couleurs

Nbre de pages : 8, depuis le n°2

Les rubriques : éditorial, bibliothèque et animation, comités de lecture, infos, jeux.

Les illustrations : photos N&B et dessins non crédités

Le dialogue avec les lecteurs : «écrivez-nous !»

Remarques : éditorial et articles signés.

cont ?

Titre ?



bibliobull"

BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET DE L'ESSONNE

juin 1992 N°3

LES DROITS IMPREScriptIBLES DU LECTEUR.

1.

Le droit de ne pas lire.

2.

Le droit de sauter des pages.

3.

Le droit de ne pas finir un livre.

4.

Le droit de relire.

5.

Le droit de lire n'importe quoi.

6.

*Le droit au bovarysme
(maladie textuellement
transmissible.)*

7.

Le droit de lire n'importe où.

8.

Le droit de grappiller.

9.

Le droit de lire à voix haute.

10.

Le droit de nous taire.

Que "faire" pour que les jeunes lisent et aiment la lecture ?
Surtout rien recommande l'auteur.
Laisser trainer des livres de-ci de-là, et redevenant conteur, les leur lire à haute voix. Leur faire découvrir le bonheur de lire, sans rien exiger en échange.

A offrir à tous les enseignants et à tous les parents, et apprendre par cœur les 10 commandements de l'auteur.

"Comme un roman"

Daniel Pennac (Ed. Gallimard)

(85f.)

EDITORIAL

Ce bulletin devient petit à petit ce que nous avons souhaité qu'il soit. Rappelez-vous lorsque nous l'avons baptisé : "un porteur de messages".

Vous avez en effet bien répondu à notre demande concernant vos animations. Chacun est ainsi au courant de ce qui se fait d'important dans les bibliothèques, mais surtout mesure l'importance de ces actions "près du lecteur" qui font sans doute plus pour la qualité de la lecture et les liens bibliothèques-lecteurs, que telle animation lourde et onéreuse qu'on ne peut à l'évidence renouveler tous les jours.

Autre demande qui était lancée dans votre direction, celle des statistiques annuelles 1991. Nous avons reçu...20% de réponses ! Nous pourrions nous en contenter, c'est bien plus que certaines années, mais les bibliothèques et les dépôts qui ont répondu ne sont pas véritablement représentatifs de notre réseau : ce sont ceux qui fonctionnent le mieux. Alors nous devons insister. Les statistiques ne sont pas là pour nous permettre de vous juger, mais pour évaluer tout ce que nous faisons (vous et nous) pour le fonctionnement de la bibliothèque. Par conséquent, nous attendons des réponses -même incomplètes- de tous. Envoyez vos critiques sur le questionnaire qui malgré nos efforts vous a peut-être paru mal adapté. Il est toujours temps de répondre, n'hésitez pas !

Nous reparlerons de cette collecte de renseignements à notre prochaine réunion des dépositaires. Cette année, nous ferons notre assemblée de dépositaires après la rentrée scolaire. Retenez dès à présent la date du 1er octobre. Celle-ci se tiendra à la nouvelle bibliothèque de La Ferté-Alais, que certains d'entre vous ont déjà visitée. Outre les réunions, vous vous doutez bien que ce nouveau local va nous permettre de lancer dans "le sud" des actions de formations et d'animations que vous attendez depuis longtemps.

Ce bibliobull" apporte vous le voyez, de bonnes nouvelles pour tous. Ecrivez-nous!...

Catherine LEFEBVRE.

Conseil General
Département de l'Essonne



Le colporteur des bibliothèques de Savoie : bulletin de liaison des bibliothèques de Savoie / Bibliothèque départementale de la Savoie. - Chambéry : Bibliothèque départementale de la Savoie, 1991. - ill. ; 30 cm. Trimest.

Définition : «Destiné aux bibliothèques et relais de lecture de Savoie, c'est aussi un outil de communication en direction des élus et du monde des bibliothèques.»

22 **Dir. de la publication :** non mentionné

Rédacteur en chef : «Coordination» Alain Caraco, directeur de la BCP. En fait, Claudine Mourier en joue le rôle, Alain Caraco ayant un rôle plus proche de celui de secrétaire de rédaction.

Comité de rédaction : Marinette Jossierand, BM de La Rochette ; Sylvie Kauffmant et Brigitte Ninni, BM de La Ravoire ; Yvette Estrade, BM de La Motte-Servolex ; Alain Caraco et Claudine Mourier, BCP. Le comité de rédaction se réunit après la parution de chaque numéro pour en faire la critique et préparer le numéro suivant.

Imprimeur : Conception - réalisation : Quadrigraph' (Tél. 79 96 95 78)

Imprimé en : 2 couleurs

Nbre de pages : 8

Diffusion : Tiré à 600 exemplaires, il est envoyé aux 200 responsables des bibliothèques et relais, aux BM du département, à toutes les BDP, aux conseillers généraux mais pas aux maires, aux chefs de service du conseil général, à un certain nombre de personnalités et de professionnels sans oublier l'ensemble du personnel de la BDP.

Coût : 10.000 F par numéro

Les rubriques : sommaire, éditorial, autoportrait [d'une bibliothèque par son responsable], nous avons aimé [critiques de livres], formation, animation, expositions, dons, agenda, [compte-rendu de journées de formation], [brèves].

La rubrique bibliographique «Nous avons aimé» analyse un reprint d'ouvrage de fonds local, une collection pour les jeunes et un documentaire adulte, quant à la rubrique «Dons», elle signale les titres que la bibliothèque possède en double exemplaire et dont elle souhaite faire don à une bibliothèque du département, la grande majorité des titres sont des romans grand public.

Les illustrations : photos N&B (non créditées, mais légendées), en général fournies par l'auteur de l'article et dessins au trait (signés Pat, avec article de présentation de l'illustrateur, qui travaille, moyennant droits, depuis régulièrement pour *Le colporteur*)

Le dialogue avec les lecteurs : «se sont déjà

exprimés les bibliothèques de 16 communes de Savoie [...], plusieurs agents de la Bibliothèque Départementale de la Savoie. Et vous? Les pages des prochains numéros vous sont ouvertes.»

Remarques : les éditoriaux ont été signés par le président du conseil général (deux fois), le vice-président du conseil supérieur des bibliothèques, un écrivain Jean-Louis Jacquier-Roux également responsable de bibliothèque municipale, le chef du département des bibliothèques à la direction du livre et de la lecture Bernard Callenge ancien directeur de B. C. P. Chaque article est signé du nom et de la fonction de son auteur. Maquette travaillée, agréable à feuilleter, intéressant à lire. C'est l'un des titres les plus réussis, dont on peut s'inspirer.



LE COLPORTEUR DES BIBLIOTHEQUES DE SAVOIE

BULLETIN DE L'ASSOCIATION
DES BIBLIOTHECAIRES

Juin 1992 - N°35

SOMMAIRE

AUTOBREVET

BOURG-SAINT-MAURICE

NOUS AVONS AIME

ASSISTANCE TECHNIQUE

SURCHARGES ? ELIMINEZ !

ANIMATION :

LA SAVOIRE ACCUEILLE

ANNE-MARIE AGUETIAZ

EXPO EUROPE

EXPO VAL GELON

KAMISHIBAI

AGENDA

ET ENCORE :

FORMATION

ANNIVERSAIRE

SUBVENTIONS

INSTRUCTION CIVIQUE

COMITE SELECTION LIVRES

JEUNESSE

DONS

PATRICE CAUSSE

AU REVOIR

EDITORIAL

BENEVOLES ET PROFESSIONNELS

Il y a quelques mois, la Savoie était sur les petits écrans du monde entier. La fête passée, les Jeux Olympiques fournissent l'occasion d'une réflexion : sans les 8000 volontaires des Equipes 92, nous n'aurions pas su organiser les Jeux. Mais sans l'encadrement, le savoir-faire et l'assistance technique des professionnels du COJO, des administrations et des entreprises partenaires, les volontaires n'auraient pas pu agir efficacement.

Le parallèle peut être fait avec le Réseau des Bibliothèques de Savoie : professionnalisme et bénévolat ne s'opposent pas, mais s'appuient l'un sur l'autre. Il faut des bénévoles, car sans eux, il n'y aurait ni relais de lecture ni bibliothèques dans les petites communes. Mais cela ne doit pas empêcher de recruter des bibliothécaires professionnels, tant à la Bibliothèque Départementale, pour assurer l'assistance technique dont ont besoin les bénévoles, que dans les bibliothèques municipales, dès que la taille de la commune le requiert. Ici encore, la réussite passe par la formation des bénévoles et par des moyens suffisants et performants : locaux, mobilier, informatique, documents sonores et audio-visuels et, bien sûr, livres.

Michel BARNIER

Président du Conseil Général de la Savoie

Infos : *BCP EL 28*. - Mainvilliers : Bibliothèque centrale de prêt d'Eure et Loir, 1991. - ill. ; 30 cm. Périodicité inconnue.

Définition : «un lieu d'échange et de dialogue entre la B. C. P. et les relais-bibliothèques qu'elle dessert.»

Dir. de la publication : non mentionné

Rédacteur en chef : non mentionné

Comité de rédaction : non mentionné

24 **Imprimeur :** imprimerie du conseil général,

réalisation studio de Royer publicité

Imprimé en : 3 couleurs

Nbre de pages : 4

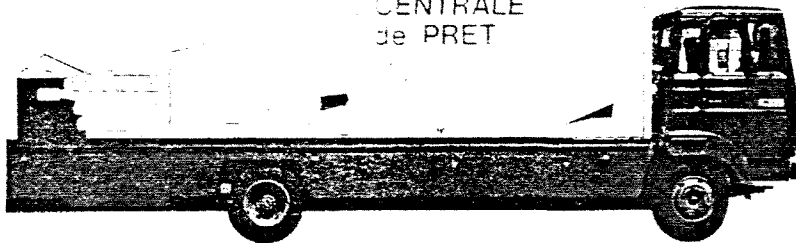
Les rubriques : éditorial, actualités, libre à vous, BCP mode d'emploi, couleur locale, prix littéraires, animation, reportage, discothèque, formation, infos.

Les rubriques bibliographiques sont multiples : «Couleur locale» signale la parution de livres abordant des thèmes locaux et critique l'un d'entre eux, «Prix littéraires» signale les lauréats pour adultes et pour la jeunesse, «Discothèque» signale des documents sonores sur un thème (le conte en cassettes dans le n° 2)

Les illustrations : photos N&B non créditées

Le dialogue avec les lecteurs : «mes remerciements enfin aux dépositaires qui ont bien voulu contribuer à la rédaction de ce bulletin d'information»

Remarques : seul l'éditorial est signé. Titre intéressant par certains aspects, à examiner pour en prendre le meilleur.



ZA "Le Vallier" - 7, rue Jean Rostand
28300 MAINVILLIERS - Tél. 37 21 70 98

INFOS

N°2 Janvier 1992

25

ÉDITORIAL

Qu'il me soit permis, au seuil de cette nouvelle année, de présenter à tous les dépositaires de nos relais-bibliothèques, véritables promoteurs du livre dans le département, mes vœux les plus sincères, pour eux-mêmes et les bibliothèques qu'ils font vivre !

En 1992, la B.C.P. fêtera son 10^e anniversaire. Exposition et animations marqueront cet événement, au dernier trimestre 1992. Une bonne occasion aussi d'évaluer l'activité du réseau des relais-bibliothèques et de mesurer le développement de la lecture en Eure-et-Loir, au cours de cette décennie.

Mes remerciements enfin aux dépositaires qui ont bien voulu contribuer à la rédaction de ce bulletin d'information, qui se veut un lieu d'échange et de dialogue entre la B.C.P. et les relais-bibliothèques qu'elle dessert.

Le Président de l'Association,

*René AUDOUIN - Conseiller Général
Président de la Commission des Affaires Culturelles*

1982-1992 ou les 10 ans de B.C.P.

Cette année verra les 10 ans de la Bibliothèque Centrale de Prêt, une bonne occasion de marquer l'anniversaire de la création de la B.C.P. d'Eure-et-Loir.

Fureur de Lire 1991

A l'occasion de la Fureur de Lire la B.C.P. a réalisé de nouveaux sacs plastiques ainsi qu'une affichette de 25 x 50 cm qui sont à la disposition des dépositaires dans les bibliobus et à la B.C.P.

ACTUALITÉS

Nouvelles bibliothèques-relais

En 1991 sept communes ont ouvert, avec l'aide de la B.C.P., une bibliothèque, il s'agit de :

- BAUDREVILLE,
Commune de 247 habitants.
Responsable : Mme Martine BOUVARD.

- BOUTIGNY-PROUAI,
Commune de 1 318 habitants.
Responsable : M. John SELMAN.

- ÉCROSNES,
Commune de 719 habitants.
Responsable : Mme Martine GRONDEIN.

- FONTAINE-LA-GUYON.
Commune de 732 habitants,
Responsable : M. GATE.

- FONTENAY-SUR-EURE
Commune de 669 habitants.
Responsable : Mme Michèle HUCHET.

- MAINTENON,
Commune de 4 167 habitants.
Responsable : Mme Françoise BERLY.

- MARVILLE-MOUTIERS-ERULÉ,
Commune de 838 habitants.
Responsable : Mme Danielle BROUTIN.

Trois communes sont en attente :
AUNAY-SOUS-AUNEAU,
SAINT-PELLERIN et SERVILLE.

Les relais de : CHARONVILLE,
HOUVILLE-LA-BRANCHE
et OINVILLE-SOUS-AUNEAU
ont été fermés.

De nouvelles bibliothécaires à votre service

La Bibliothèque Centrale de Prêt a le plaisir de vous annoncer l'arrivée de nouveaux membres dans l'équipe du personnel :

- Mme Carole COUDRAY assure depuis juillet un poste de bibliothécaire-adjointe spécialisée jeunesse.

- Melle Anne CŒURET, bibliothécaire-adjointe est titulaire de son poste depuis mai 1991.

- Mme Annie GIGOU, bibliothécaire-adjointe remplace Melle Valérie LANGBOUR qui nous a quitté pour un poste à la Bibliothèque Nationale.

Nous souhaitons à toutes la bienvenue à la B.C.P.

Infos : bibliothèque départementale de prêt. -
[Orléans] : Bibliothèque départementale du
Loiret, 1991. - ill. en coul. ; 30 cm.
Triannuel - ISSN 1156-8674

Définition : «il apportera chaque trimestre des
nouvelles de la BDP, annoncera les grandes
sessions de formations, informera des anima-
tions, présentera des analyses de livres»

Dir. de la publication : Régine Bara

Rédacteur en chef : non mentionné

26 **Comité de rédaction :** Service animation for-
mation de la BDP

Imprimeur : Conseil général du Loiret, réalisa-
tion service informatique du conseil général

Imprimé en : photocopie couleur en interne

Nbre de pages : 4

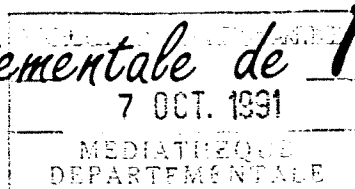
Les rubriques : éditorial, reportage

Les illustrations : Photos N&B et coul.

Le dialogue avec les lecteurs : inexistant dans
le(s) n° consulté(s)

Remarques : éditorial signé, articles non signés.

Titre intéressant par certains aspects, à examiner
pour en prendre le meilleur.



La Fureur de Lire est placée, en cette année 1991, sous le signe de RIMBAUD, l'éternel adolescent, incarnation de la Liberté et grand alchimiste du Verbe. Un thème est proposé : "Jeunesse et poésie", mais c'est surtout une belle invitation à l'aventure, au vagabondage littéraire, aux illuminations renouvelées et à la "ré-création" poétique.

Dans ce numéro spécial, entièrement consacré à l'ANIMATION EN BIBLIOTHEQUE, au delà de la Fureur de lire, fête nationale du Livre, au caractère extraordinaire, la BDP vous incite à concevoir l'animation au quotidien pluriel.

Marie-Yvonne BRINON
Responsable de l'animation et de la formation

UNE CERTAINE CONCEPTION DE L'ANIMATION

Le rôle de la BDP est double : tout d'abord, donner l'impulsion, être en quelque sorte un catalyseur, apporter ensuite un soutien technique et matériel en collaboration avec l'Association du Bibliobus du Loiret.

- rôle de conseiller (exemples d'animations possibles, adresses de conteurs, recherche de partenaires).
- organisation de journées de formation à l'animation (échange d'idées, méthodologie, conseils pratiques; cf compte rendu du stage du 12 septembre) et à l'art du conte (cf feuillet supplémentaire).
- animation sur l'ensemble du réseau : concours Mozart.
- prêt d'expositions (affiches et livres ou formule souple de la valise expo).

- sélections thématiques sur demande (ex: les Beaux Livres, la Sologne, le loup ... Cette année rendez-vous des sorcières à Nogent sur Vernisson.. Avis aux amateurs !).
- présentation de livres pour enfants et animation conte avec les Conteuses de la BDP.
- promotion de certaines manifestations organisées en collaboration étroite avec la BDP.

Quel que soit le soutien de la Bibliothèque Départementale et de l'Association du Bibliobus du Loiret, il vous appartient de faire vivre les livres, de les mettre en scène, d'impliquer la municipalité, les associations, créant ainsi autour de la bibliothèque un centre vital, un pôle d'attraction irremplaçable.

Animer une bibliothèque, c'est lui donner une âme, que chacun s'y sente accueilli et comme chez soi; c'est élargir l'esprit, créer l'étonnement et partager le plaisir, donner à certains livres un éclat tout particulier, le temps d'un événement, d'une émotion, d'une rencontre, et cela de mille et une façons ludiques toujours à inventer.

Un idéal : l'animation interactive, celle que l'on prépare avec les lecteurs, fidèles ou potentiels, à laquelle ils sont partie prenante. Faire appel à la mémoire des habitants, aux différences de culture, aux violons d'Ingres, passions de collectionneurs ou de grands voyageurs.

Mais qu'il est difficile d'évaluer précisément l'impact! Une animation réussie a des prolongements insoupçonnés.

Itinérances / Bibliothèque centrale de prêt de Seine et Marne. - [Le Mée-sur-Seine] : Bibliothèque centrale de prêt de Seine et Marne, 1992. - ill. ; 30 cm.

Trimest. - ISSN 1166-2743

Définition : «a pour mission d'informer les principaux partenaires de la BCP du fonctionnement de cet établissement, mais aussi de devenir un espace d'échanges et de dialogue»...

Dir. de la publication : Christiane Monchaty

28 **Rédacteur en chef** : Emmanuèle Payen

Comité de rédaction : Geneviève Coquillat, Juliette Doury-Bonnet, Claire Mikol, Sylvie Serpette, Janine Vigot.

Imprimeur : AIFB Z.I. Vaux-le-Pénil (Tél. 64 37 78 78)

Imprimé en : 2 couleurs

Nbre de pages : 4

Les rubriques : éditorial, sommaire, pleins feux sur..., livres en tête, graines de culture, reporter.

La rubrique bibliographique "livres en tête" critique quelques romans (6 dans le n°3) avec la reproduction des couvertures.

Les illustrations : photos et dessins en N&B, non crédités

Le dialogue avec les lecteurs : inexistant dans le(s) n° consulté(s), hors la définition (cf supra)

Remarques : maquette travaillée, mais massacrée par des logotypes de titre et de rubriques en décalage. Editorial signé en toutes lettres. Articles signés des initiales des auteurs. Titre intéressant par certains aspects, à examiner pour en prendre le meilleur.)

!!

EDITORIAL

En cette période estivale, la Bibliothèque Centrale de Prêt décline ses missions au rythme de multiples voyages : en Ecosse, tout d'abord, puisqu'une délégation seine-et-marnaise a participé au Congrès professionnel de Bibliothécaires franco-écossais qui s'est tenu dernièrement à Edimbourg. Le Bébébus était présent, aux côtés d'autres véhicules culturels innovants venus des quatre coins de France, et s'est fait l'ambassadeur audacieux de la politique du Conseil Général en faveur de la lecture publique.

Pour voyager parmi les livres, la B.C.P. a choisi cette fois-ci de vous faire partager les souvenirs de Pierre Perret : un grand amoureux des mots, qui vous parle de ses lectures passées et à venir, mais aussi de son travail journalier pour mettre notre langue en musique, afin d'en saisir toute la saveur et la poésie.

Voyage, toujours : autour de certaines œuvres littéraires dont nous avons particulièrement aimé l'originalité : de quoi accompagner vos vacances - ou votre séjour en Seine-et-Marne, où les manifestations culturelles ne manquent pas, ainsi qu'en témoigne notre rendez-vous habituel dans la rubrique « Graines de culture ».

Et enfin, toute proche, la convivialité de la bibliothèque de Vulaines-sur-Seine, où se poursuit un travail assidu de mise en valeur de l'espace dévolu à la lecture ; parce que le plaisir de lire, c'est aussi un accueil, un dialogue, et des passions partagées !

Anne-Marie SCHAFFNER
Vice-Président du Conseil Général
Délégué à la Culture

L'AFFAIRE BEBEBUS REBONDIT EN ECOSSE

Les moutons britanniques ont vu passer ces jours derniers de drôles de voyageurs : un véritable convoi de bibliobus français se dirigeant vers Edimbourg où ils avaient rendez-vous avec leurs homologues écossais.

« THE FAMOUS BEBEBUS »

Conviées à participer au rassemblement biennal des « mobile libraries » écossais, plusieurs B.C.P. françaises ont saisi cette opportunité pour présenter leurs véhicules les plus originaux : le Musibus de l'Ardèche, le Viodébus des Côtes d'Armor, le dernier-né des bibliobus de la Somme et ce qui est maintenant est devenu « the famous Bébébus » de Seine-et-Marne.

Parmi les véhicules écossais présentés, tous consacrés au prêt direct, l'équipe de la B.C.P. de Seine-et-Marne a été particulièrement impressionnée par un énorme bibliobus, véritable remorque de grande dimension dont la partie arrière surélevée contenait en mezzanine une section enfantine. Nous avons également été étonnés de découvrir une librairie ambulante installée dans un pimpant bibliobus qui sillonne les routes afin de présenter les nouveautés aux bibliothécaires. Entre autres innovations, on peut également signaler un véhicule spécialement aménagé pour l'animation en milieu scolaire, pour l'occasion décoré sur le thème de la France. Sur le plan purement technique, nous avons découvert et testé avec intérêt un marche-pied transformable en monte-charge au service des personnes handicapées.

UNE RENCONTRE FRUCTUEUSE

Cette rencontre sur le campus Heriott-Watt de l'Université d'Edimbourg, par une journée de juin à la météo typiquement écossaise, au milieu des bibliobus aux couleurs variées et souvent éclatantes a permis à tous, bibliothécaires, chauffeurs et spécialistes de l'aménagement des bibliobus, d'échanger de nombreuses idées et expériences.

Les visiteurs se pressaient à bord du Bébébus et semblaient surpris de découvrir le travail spécifique que la B.C.P. de Seine-et-Marne mène en direction des tout-petits ainsi que l'aspect soigné et la qualité technique de ce véhicule.

En marge du rassemblement se déroulaient des épreuves de conduite auxquelles, au grand étonnement de leurs collègues écossais, les chauffeurs français ont décidé de participer ; ils s'en sont tirés très honorablement malgré les commandes inversées sur le véhicule utilisé !



La suite de notre séjour nous a permis de visiter des entreprises spécialisées pour bibliothèques (reliure et restauration, librairie) puis d'assister à Peebles au congrès annuel de l'Association des Bibliothécaires Ecossais au cours duquel les communications présentées par des spécialistes français et écossais de la lecture publique en milieu rural nous ont tout à fait passionnés. Si l'organisation institutionnelle des réseaux de lecture publique en Ecosse diffère de façon notable de celle que nous connaissons en France, les moyens mis en œuvre et les buts à atteindre sont, eux, assez semblables.

Pendant toute la durée du congrès une exposition professionnelle réunissait les principaux partenaires des bibliothécaires : relieurs, fournisseurs de mobilier et de systèmes informatiques, éditeurs, institutions... Et chaque jour nous accueillions dans le Bébébus de nouvelles personnes enthousiasmées par notre petit dernier dont on peut affirmer qu'il a vraiment fait fureur en Ecosse !

« ON THE ROAD AGAIN »

Les nombreux contacts informels noués avec nos collègues bibliothécaires écossais et la qualité de l'accueil dans une région magnifique ont également largement contribué à la pleine réussite d'un voyage de près de 2 500 km qui aura nécessité, outre plus de 400 litres de gazole et une certaine quantité de boissons locales chaque soir, une habileté consommée pour conduire à gauche, se tordre le cou pour déboîter et prendre les ronds-points dans le bon sens ! Il ne nous reste plus qu'à souhaiter que, de ce côté-ci de la Manche, l'idée de comparer nos outils de travail et nos modes de fonctionnement fasse à son tour son chemin et se concrétise par l'organisation d'un rassemblement de bibliobus... européens.

La délégation seine-et-marnaise était composée de **Christiane MONCHATY, Janine VIGOT, Juliette DOURY-BONNET, Sylvie SERPETTE et Denis MARLIN.**

SOMMAIRE

- L'affaire Bébébus rebondit en Ecosse p. 1
- Pleins feux sur p. 2
- Livres en tête p. 3
- Graines de culture p. 3
- Reporter p. 4

Le kiosque / Bibliothèque départementale de prêt de la Charente. - [Confolens] : Bibliothèque départementale de la Charente, 1992. - ill. ; 30 cm.

Périodicité non fixée.

Définition : «Soucieux d'améliorer la communication entre les différents partenaires du réseau, nous avons décidé de publier ce bulletin.»

Dir. de la publication : non mentionné

Rédacteur en chef : non mentionné

30 **Comité de rédaction** : non mentionné. Il se résume en fait à une personne, qui n'est pas le directeur de la BDP et travaille dans une annexe.

Imprimeur : non mentionné

Imprimé en : 2 couleurs par photocopie en interne

Nbre de pages : 4

Diffusion : tiré à 500 exemplaires, il est envoyé aux dépôts, à toutes les BDP, aux conseillers généraux et aux services du conseil général.

Coût : non chiffré, tout étant réalisé en interne.

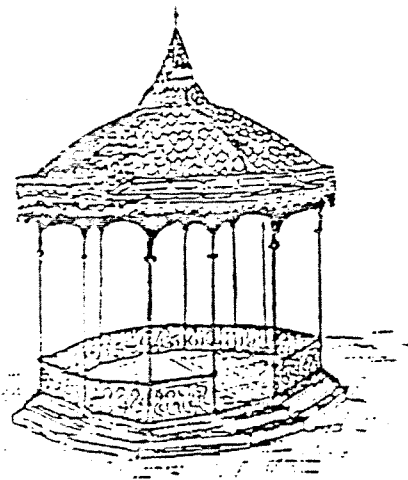
Les rubriques : éditorial, BDP infos, portraits, en bref, coups de cœur

La rubrique bibliographique coups de cœur se limite à une critique de livre et à une description de quelque chose à écouter dont on ne sait s'il s'agit d'un disque, d'une K7 ou d'un CD.

Les illustrations : dessins au trait non crédités

Le dialogue avec les lecteurs : «*Le Kiosque* doit être un espace de dialogues, d'informations partagées, un trait d'union entre nous tous.»

Remarques : éditorial et un article signés. D'après Myriade, il n'y a que 6 autres périodiques qui ont le même titre.



EDITORIAL

PETITE RECETTE

« Quelques jours se tiendront à Confolens les « Jours des Mées gastronomiques » auxquelles participera la Bibliothèque Départementale de Prêt, voici donc une petite recette pour une Bibliothèque Municipale saine et ouverte.

Éléments : volonté municipale
responsables qualifiés et dynamiques
soutien de la Bibliothèque
Départementale.

Prenez une commune qui souhaite développer son service de lecture publique. Trouvez un lieu facile d'accès, bien signalé, aménagez-le agréablement. Choisissez des ouvrages offrant à chacun la possibilité de travailler ou de se distraire dans le domaine de son choix. Faites un peu de publicité.

Trouvez un responsable et une équipe prêts à s'engager dans l'aventure.

Pour une bonne réussite il vous faudra encore : imagination, de la persévérance pour ne pas céder au découragement, de la formation, des rencontres avec d'autres responsables de bibliothèques.

Pour vous aider, la Bibliothèque Départementale vous a proposé en 92 des journées de formation et de contre-formation. Vous avez été une vingtaine à participer régulièrement, vous avez dit en avoir été satisfaits et vous avez souhaité que cette action se poursuive. Soyez plus nombreux l'année prochaine.

La Formation des responsables est essentielle pour le bon fonctionnement de la Bibliothèque Municipale. Elle permet d'organiser au mieux l'espace et les collections, d'acquiescer un savoir-faire pour que la Bibliothèque soit le lieu où chacun pourra trouver information et satisfaction du goût de lire. Le lieu aussi où il se passe quelque chose d'intéressant. Les rencontres avec d'autres responsables vous permettent d'échanger vos idées, vos expériences, vos interrogations, c'est le moyen de créer un réseau dynamique et vivant.

Il faut travailler ensemble et être convaincu que la formation est l'indispensable condition pour asseoir sur des bases solides la Bibliothèque Municipale et lui donner bon goût.

Michel HARMAND
Président de la Commission des
Affaires Culturelles et Sportives
Conseiller Général
Maire de MANSLE

Le Kiosque

Bibliothèque Départementale de Prêt de la Charente

31

Convention entre l'Etat et le Département

Le 17 avril 1992, jour de l'inauguration de l'annexe de Roullet, a été signée une convention entre l'Etat et le Conseil Général.

Suite à la réflexion menée par le Conseil Général et la B.D.P. pour définir de nouveaux objectifs et restructurer le réseau, l'Assemblée Départementale a voté en 1991 un plan de développement de la lecture publique en Charente.

Par la signature de cette convention, l'Etat apporte son soutien pour les actions suivantes : amélioration du réseau, acquisition d'un vidéo-musibus, formation et animation. L'Etat a attribué au Département une somme de 200 000F. Le Département a augmenté le budget de la B.D.P. d'un montant équivalent.

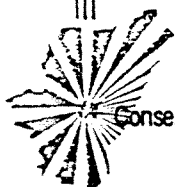
L'amélioration du réseau a pour principal objectif de créer un "espace pour le livre" dans chaque commune ou groupe de communes. Pour cela, le Département attribue des aides variables selon la population de la commune.

Mais la subvention n'est accordée que si le local est attribué exclusivement à la Bibliothèque et respecte certaines superficies minimales.

Pour inciter les communes à se regrouper, les bibliothèques intercommunales recevront une aide cumulative avec la précédente.

Les projets répondant aux normes fixées par le Ministère de la Culture (7 m²/100 habitants) pourront bénéficier, en plus de la subvention de l'Etat (30% du coût total HT), d'une aide du Département.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de la réalisation de ce plan.



Conseil Général de la Charente

Lettres et sons : l'écho de la bibliothèque départementale de l'Isère. - Saint-Martin d'Hères : Bibliothèque départementale de l'Isère, 1992. - ill. ; 30 cm.
Trimest. - ISSN 1165-1016

malgré le fonds gris. Titre intéressant par plus d'un aspect, à examiner pour en prendre le meilleur.



32

Définition : «bulletin d'information destiné aux élus et aux relais de la Bibliothèque Départementale de l'Isère. Qu'il soit un lieu d'échanges, de rencontre, et de dialogue entre tous les acteurs de la lecture et de la musique en Isère.»

Dir. de la publication : Monique Pham, directeur de la BDP

Rédacteur en chef : Jean-François Chanal, conservateur-adjoint

Comité de rédaction : non mentionné, constitué de 6 professionnels, de catégorie A et B, travaillant soit à la centrale soit à l'annexe. Le comité de rédaction se réunit deux fois par trimestre et se sent à l'étroit dans les 4 pages trimestrielles.

Imprimeur : In imprimerie, réalisation Emergency

Imprimé en : 2 couleurs

Nbre de pages : 4

Diffusion : tiré à 1.000 exemplaires, il est envoyé à tous les maires de communes de moins de 10.000 habitants, aux 140 bibliothèques du réseau, à toutes les BDP, aux conseillers généraux, aux institutions culturelles de l'Isère et à quelques établissements ou administrations (ENSSIB, DRAC, DLL, Médiat...)

Coût : 11.000 F par n° (la maquette a coûté 5.000 F au départ), la saisie est faite à la BDP.

Les rubriques : éditorial, actualités, agenda, dossier, livres et disques

La rubrique bibliographique n'occupe qu'une demie-page, un livre, un disque et une collection sont analysés. Une sous-rubrique «A lire cet été» signale 6 titres (romans, biographies et un documentaire) sélectionnés lors d'une réunion des P.U.L.P. du département.

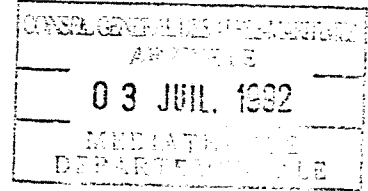
Les illustrations : photos N&B, faites par un magasinier de la BDP

Le dialogue avec les lecteurs : «appel [...] à faire partager leurs expériences et pratiques, mais aussi leurs doutes et interrogations. Vos articles, suggestions, photographies... éventuels devront nous parvenir avant le [...], délai de rigueur. N'hésitez pas à me contacter au 76 44 49 31.

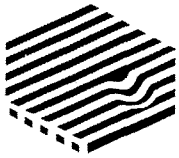
Remarques : les articles sont signés du nom et de la fonction de leur auteur. Editorial par le président puis le vice-président du conseil général. Maquette travaillée, agréable à feuilleter

Lettres et Sons

L'ECHO DE LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE
DE L'ISERE



33



Conseil Général
de l'Isère

N° 2 JUILLET/AOUT/SEPTEMBRE 1992

BIBLIOTHEQUES RURALES

EDITORIAL

LE FORUM DU LIVRE JEUNESSE

FOLIE 92, le premier Forum du Livre Jeunesse a fermé ses portes le dimanche 14 juin, après 4 jours d'activité. Fruit d'une collaboration exemplaire entre libraires, enseignants et bibliothécaires du département, FOLIE 92 a permis du 11 au 14 juin 1992 de présenter à plus de 6 000 enfants et 2 000 adultes un large éventail des animations proposées par les bibliothèques pour promouvoir le livre de jeunesse. Les visiteurs ont pu découvrir sur les nombreux stands la richesse et la variété de l'édition destinée aux moins de 12 ans.

Puissent de telles initiatives se renouveler et faciliter ainsi l'accès des jeunes Isérois au monde de l'écrit, au cours d'une fête exceptionnelle autour des livres et de la lecture.

Bernard SAUGEY,

1^{er} Vice-Président

du Conseil Général de l'Isère,
chargé des Relations Extérieures
et de la Culture

CRÉEZ UNE BIBLIOTHEQUE DANS VOTRE COMMUNE

La Bibliothèque Départementale est votre prestataire de services depuis le moment où l'idée d'une bibliothèque germe dans votre commune, jusqu'à son ouverture au public, même au-delà.

L'aide au démarrage de votre bibliothèque s'applique à toutes les étapes de votre réalisation :

- visite sur place du local que vous envisagez de transformer en bibliothèque : en rez-de-chaussée de préférence, 25 à 30 m² au minimum, situé au centre-village pour en favoriser la fréquentation la plus large.

- Au cours de cette première rencontre avec les élus :

Conseils sur les travaux à entreprendre, sur le choix du **Mobilier** à commander, sur les subventions existantes, sur les conditions de fonctionnement de la bibliothèque.

- Ensuite aide à l'étude comparative des devis mobilier demandés par la commune.

Aide Pratique au démarrage de votre bibliothèque : l'équipage qui dessert votre canton (1 magasinier de bibliobus + 1 bibliothécaire) peut venir sur une journée vous aider à installer le mobilier et les livres empruntés à la B.D.I., à décorer d'affiches et posters, à poser la signalisation sur les mobiliers, à préparer l'ouverture du bureau de prêt.

Pour bénéficier de cette aide spéciale avant inauguration, appelez votre équipage pour un rendez-vous de travail chez vous sur place. C'est gratuit, mais très payant pour vous en temps gagné !

Après l'inauguration, après quelques années de fonctionnement, vous pouvez encore avoir besoin d'aide pour :

- trier des "dons" devenus envahissants,
- reclasser et réorganiser vos collections proprement,
- appuyer une demande envers vos communes : local à rénover ou agrandir, budget à accroître, animation à organiser, etc.
- lancer une animation autour du livre...

La Bibliothèque Départementale peut aussi vous aider sur ces points précis, n'hésitez pas à nous appeler pour toute intervention, en plus de la "tournée" habituelle du bibliobus.



Monique PHAM
Directeur de la Bibliothèque Départementale

Lire en Val d'Oise : bulletin de la bibliothèque départementale de prêt. - Pontoise : Bibliothèque départementale de prêt, 1992. - ill. en coul. ; 30 cm.

Périodicité inconnue. - Suite de : «Bulletin de la BCP 95». - ISSN en cours

34

Définition : bulletin de liaison avec l'ensemble des professionnels du département, y compris les BM des villes et les BU. Outil de dynamisation et de formation pour le succès du plan départemental de développement de la lecture.

Dir. de la publication : non mentionné

Rédacteur en chef : non mentionné

Comité de rédaction : non mentionné, constitué pour l'instant de 5 ou 6 personnes de la BDP (sous-bibliothécaires + 1 chauffeur photographe). En fait le contenu d'un numéro est élaboré en réunion de service.

Imprimeur : création-impression Inter Plans Pierrelaye (Tél. 30 37 48 07)

Imprimé en : quadrichromie

Nbre de pages : 4

Diffusion : tiré à 2.000 exemplaires, envoyé à chacun des 300 dépôts, à toutes les BDP, à toutes les BM du Val d'Oise, aux élus du conseil général, à tous les maires du Val d'Oise

Coût : 12.000 F par n°, la saisie étant faite à la BDP

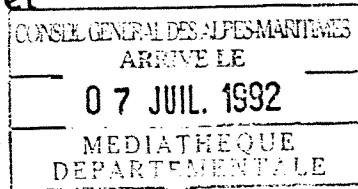
Les rubriques : éditorial, actualités bibliothèque, expositions, vie de la profession

Les illustrations : photos en couleurs

Le dialogue avec les lecteurs : inexistant dans le(s) n° consultés

Remarques : Seul l'éditorial est signé. Articles sur une librairie du département. Titre intéressant par certains aspects, à examiner pour en prendre le meilleur.





EDITORIAL

Après avoir procédé à une évaluation de l'offre de lecture dans le département du Val d'Oise, le Conseil Général a pris la mesure des besoins et tente de livrer des réponses à l'aide d'un plan pluriannuel de développement de la lecture et de renforcement des moyens de la Bibliothèque départementale.

Depuis près de 25 ans, la Bibliothèque Départementale œuvre dans ce domaine : avec ses bibliobus, elle dessert les petites communes, mais aussi de très nombreuses écoles, comités d'entreprise et institutions variées.

Parce qu'il a décidé qu'il fallait faire plus et mieux, le Conseil Général va effectuer dans ce domaine un effort sans précédent : achat de deux nouveaux bibliobus, mise en place de la desserte de l'Est du département par l'antenne de Luzarches et surtout, informatisation de l'ensemble du fonds documentaire : 130 000 volumes et 25 000 disques. Opération coûteuse et complexe. L'informatisation devra à terme révolutionner le fonctionnement de la Bibliothèque Départementale, permettant souplesse, rapidité et précision de la desserte.

Dans le même temps, la Bibliothèque se donne pour mission de rencontrer de nouveaux publics : une spécialiste de la petite enfance va prendre contact avec quelque 200 crèches, haltes-garderies et PMI du département pour promouvoir le livre et la lecture comme facteur d'éveil et d'intégration dans la vie du petit enfant. Elle prendra en charge la mission "Petite enfance" annoncée comme la priorité pour l'année 1992, du plan départemental de développement de la lecture.

Ainsi avec une aide financière importante aux communes qui réent ou réaménagent leur bibliothèque, l'informatisation de la Bibliothèque Centrale de Prêt et le lancement de la mission petite enfance marquent les premières étapes du plan lecture du département.

Le développement de la lecture va rester pendant plusieurs années une action prioritaire du Conseil Général du Val d'Oise.

Jean-Philippe Lachenaud
Président du Conseil Général du Val d'Oise
Vice-Président du Conseil Régional d'Ile-de-France

**ACTUALITÉS
BIBLIOTHÈQUE**

35

**LES NOUVEAUX
VENUS**

Françoise Danset, conservateur, a pris la direction de la B.C.P du Val d'Oise le 01.12.91 en remplacement de Christian Rogel qui a pris la tête de la B.C.P. du Finistère. Après avoir dirigé pendant 10 ans la Bibliothèque du SAN de Cergy-Pontoise, Françoise Danset avait passé un an au Ministère de la Culture : Direction du Livre et de la Lecture, avant d'être chargée de l'étude sur la lecture dans le département du Val d'Oise.

Sylviane Wagner, magasinier spécialisé, est arrivée le 1^{er} avril en remplacement de Françoise Thibeau. Elle travaillait à la Bibliothèque Nationale où elle a exercé les fonctions de gardien, magasinier, gestion du personnel, reliure, secrétariat et revue de presse.

Anne Duquesne, bibliothécaire, est arrivée le 1^{er} juin 1992 et sera chargée du secteur de la petite enfance, créé avec le plan départemental de développement de la lecture. Bibliothécaire spécialisée pour la jeunesse, animatrice et formatrice, Anne Duquesne a été responsable de la section jeunesse de la Bibliothèque Municipale de Conflans-Sainte-Honorine pendant une dizaine d'années.

Le petit bleu : lettre d'information de la B. C. P. de Maine et Loire. - Avrille : Bibliothèque centrale de prêt de Maine et Loire, 1992. - ill. en coul. ; 30 cm.

Trimestriel.

Définition : un journal d'information sur l'activité de la BCP et celle du réseau des bibliothèques communales du département.

Dir. de la publication : non mentionné

Rédacteur en chef : non mentionné

36 **Comité de rédaction :** non mentionné

Imprimeur : non mentionné

Imprimé en : photocopie couleur

Nbre de pages : 4 + 2 p. de fiche technique

Les rubriques : [éditorial], livres, infos pratiques, à livres ouverts [présentation de bibliothèques du réseau], coin enfants, actualités

Les illustrations : en coul., non légendées, ni créditées, ni signées

Le dialogue avec les lecteurs : «L'équipe de rédaction attend vos idées, suggestions et remarques afin que ce bulletin réponde à vos attentes et à vos besoins.»

Remarques : les critiques de livres sont signées, ainsi que la rubrique à livres ouverts. Titre intéressant par certains aspects, à examiner pour en prendre le meilleur.

Revoici nos rubriques habituelles : « 4 livres ouverts » vous propose un reportage sur la bibliothèque du Fuiet, la fiche technique vous présente un panorama de la lecture en France et nous vous proposons quelques sélections bibliographiques pour l'été.

Par ailleurs, soucieux d'améliorer la qualité de nos prestations, nous vous informons de la possibilité d'emprunter du matériel audio-visuel à la BCP et de la liste de nos expositions et thèmes disponibles. Bonne lecture.

LIVRES

LES ROMANS DE L'ETE

DEBERNARD, Jean : *Feuille de route - Climats*, 1992 - (Micro Climats) - 65,00 F

Pendant la guerre d'Algérie, Mathieu, sergent, arrache une jeune algérienne, à la torture. Pendant quatre jours, cet homme et cette femme, que tout sépare, vont se comprendre, s'aimer, se haïr, puis se séparer. Court récit autobiographique, ce témoignage est aussi une leçon de courage, de dignité et d'amour.

SEPULVELDA, Luis : *Le vieux qui lisait des romans d'amours - Métallé*, 1992 - 75,00 F.

Au bord de l'Amazonie, le vieil ami des indiens Shuars, a appris à vivre et chasser dans la forêt vierge en respectant les créatures qui la peuplent. Il a aussi découvert par hasard qu'il savait lire la bête d'un gringo. L'été à poursuivre une femelle ocelot qui venge l'assassinat de sa portée en tuant des hommes.

CUNY, Georges-Paul : *Dancing nuage* - Gallimard, 1992 - 96,00 F.

Un enfant parle. C'est le mois de décembre. En rentrant de l'école, il apprend que son père vient d'être emprisonné. De peur d'être poursuivis à leur tour, la mère et l'enfant quittent la roulotte où ils vivaient. Alors commence une longue errance qui les mènera de villages en villages, de portes en portes ...

GAZIER, Michèle : *En sortant de l'école* - Julliard, 1992 - 100,00 F

L'auteur a enseigné pendant treize ans avant de tenir pour *Télérama* la chronique littéraire. Elle dépeint ici les désillusions de brillantes universitaires, fraîchement diplômées, qui se sont exilées dans de lointaines banlieues pour enseigner la littérature à des adolescents rebelles.

SOLE, Robert : *La tarbouche* - Seuil, 1992 - 120,00 F

Saga d'une famille chrétienne du Levant, au début du siècle. L'auteur né au Caire, restitue ici tout un monde révolu d'Héliopolis à Alexandrie, à travers d'extravagantes personnalités.

MAALOUF, Amin : *Un siècle après Béatrice* - Grasset, 1992 - 115,00 F

Se trouvant en Egypte pour un colloque sur le scarabée, un savant français fait l'acquisition de fèves censées favoriser la naissance d'enfants mâles. Or, peu après, on observe la diminution des naissances féminines, dans le monde. Un roman qui se prête à plusieurs lectures.

ELIADE, Mircea : *Le roman de l'adolescent myope* - Actes Sud, 1992 - 118,00 F

Portrait d'un jeune homme qui rêve d'écrire un roman, tient son journal et donne sur une adolescence dans la Roumanie du début du siècle, un témoignage inestimable. Cet inédit constitue également une découverte littéraire de tout premier plan.

Joëlle BOURON



Le petit journal : *Bulletin de liaison de la bibliothèque départementale* / [Rennes] : Bibliothèque départementale d'Ille et Vilaine, . - ill. ; 30 cm. Paraît 5 fois dans l'année.

Dir. de la publication : non mentionné

Rédacteur en chef : non mentionné

Comité de rédaction : «ce numéro a été conçu et réalisé par» Manine Vulmière, bibliothèque de Pacé, Catherine Lepeinteur, Nicole Rouault et Maryvonne Verheecke, BDP

38 **Imprimeur** : service reprographie du conseil général

Imprimé en : 2 couleurs

Nbre de pages : 4

Les rubriques : actualités, infos BDIV, reportage

Les illustrations : photos N&B et dessins sans crédit

Le dialogue avec les lecteurs : «Nous rappelons qu'une dernière rubrique courrier a été ajoutée dernièrement pour permettre aux bibliothèques de communiquer entre elles [...] l'équipe de rédaction attend vos informations mais trop souvent les bibliothèques les donnent une fois l'animation faite !»

Remarques : des gros caractères, des blancs, il y a peu à lire. Onze autres périodiques ont le même titre d'après Myriade.



N°5

Décembre 1991

LE PETIT JOURNAL



CCNEIL GÉNÉRAL
D'ILLE ET VILAINE

Bulletin de liaison de la bibliothèque départementale

Publié avec l'accord d'Odile HERRENSCHMIDT

Voilà un an exactement, le Petit Journal était lancé. Compte tenu des temps forts dans les bibliothèques, il paraîtra 5 fois dans l'année en février, avril, juin, octobre et décembre. Nous rappelons qu'une dernière rubrique "courrier" a été ajoutée dernièrement pour permettre aux bibliothèques de communiquer entre elles (recherches de collaboration sur un projet d'animation, échanges de club lecture, etc.)

L'équipe de rédaction attend vos informations mais trop souvent les bibliothèques les donnent une fois l'animation faite ! (la rubrique Actualités est donc sous exploitée) Il suffit d'envoyer les informations le mois précédent la parution.

Nous vous remercions de votre collaboration et nous vous souhaitons avec toute l'équipe de la BDNV une :



Le petit écho du bibliobus : lettre d'information
/ Bibliothèque départementale. - Saint-Georges-
sur-Baulches : Bibliothèque départementale, . -
30 cm : ill.
Semestriel.

Dir. de la publication : non mentionné

Rédacteur en chef : non mentionné

Comité de rédaction : non mentionné

Imprimeur : non mentionné

Imprimé en : 1 coul. sur papier de couleur

40 **Nbre de pages :** 4

Les rubriques : L'édito, expositions itinérantes,
la page des bibliothèques

Les illustrations : ill. sans légendes ni crédits

Le dialogue avec les lecteurs : «n'oubliez pas :
ce «*Petit écho*» est le vôtre, toutes les informa-
tions concernant votre bibliothèque, vos anima-
tions seront les bienvenues !»

Remarques : contient des rubriques intéressan-
tes mais qui n'apparaissent pas avec le même
nom, ni à la même place d'un n^o à l'autre (anima-
tion, formation, compte-rendu de stage).

LE PETIT ECHO DU BIBLIOBUS

lettre d'information

MAI 1992

Conseil Général de l'Yonne
Bibliothèque Départementale
89000 Saint-Georges-sur-Baulches

41

L'édito

Le printemps des bibliothèques, désormais, ce n'est plus simplement une belle expression. Un mouvement se dessine depuis trois ans dans les communes rurales de l'Yonne en faveur de la création de bibliothèques municipales. En 1992, ce sont 5 ou 6 projets, dont nous suivons attentivement l'évolution, qui ont vu le jour.

1992, c'est aussi deux événements-phares pour la promotion du livre et de la lecture : le 2ème Salon Départemental du livre de jeunesse et la Fureur de lire. Vous trouverez de plus amples renseignements sur ces deux manifestations dans ces colonnes.

Et n'oubliez pas : ce "Petit écho" est le vôtre, toutes les informations concernant votre bibliothèque, vos animations seront les bienvenues !

Christine Billard



ENFIN DISPONIBLE : "HISTOIRES DE NOS CAMPAGNES"

Beaucoup d'entre vous nous demandent souvent des "romans paysans". Nous avons donc réalisé une bibliographie analytique qui a pour but de présenter, à partir du fonds de la B.D.Y., les divers aspects du monde rural à travers les écrits d'auteurs contemporains : romans, contes ou récits régionaux au parfum de terroir, livres de souvenirs, ouvrages sur la vie paysanne.

FUREUR DE LIRE 1992

La Fureur de lire aura lieu cette année les 17 et 18 octobre. Commencez à penser à un thème, n'hésitez pas à nous contacter, plus vous vous y prenez tôt et plus nous aurons de chances de vous satisfaire ! Nous tenons à votre disposition le "Guide 1992-1993 des expositions itinérantes" (avec prix de location...) réalisé par Exporégie.

**Bulletin de liaison de la bibliothèque
départementale de la Dordogne.** - Périgueux :
Bibliothèque départementale de Prêt, . - 31 cm. :
ill.
Périodicité inconnue.

Dir. de la publication : non mentionné

Rédacteur en chef : non mentionné

Comité de rédaction : Bernard Voltzenlogel,
Pascale Loubiat, Jocelyne Leroy, Anne-Marie
Verron, Jacques Esnouf, Georgette Debord.

42 **Imprimeur :** R. et J. Reymondie à Boulazac

Imprimé en : 1 coul. et partiellement en braille

Nbre de pages : 33 p. pour le n° 7 (variable d'un
n° à l'autre)

Les rubriques : éditorial, sommaire, dossier
spécial, interview, animation, chez vous - chez
nous, ils ont lu ils ont écouté ils ont aimé, tribune
libre, conseils pratiques, infos rapides, BD

Les illustrations : photos N&B ni signées, ni
légendées, bande dessinée «maison», cartes

Dialogue avec les lecteurs :

Remarques : constitué de feuilles volantes, im-
primées au recto uniquement, rassemblées dans
une chemise à rabats. Manipulation malaisée.



7

BCP 21 : lire avec le bibliobus / Bibliothèque centrale de prêt de la Côte-d'Or. - Saint-Appolinaire : Bibliothèque centrale de prêt de la Côte-d'Or, . - ill. ; 30 cm.
Irrégulier.

Dir. de la publication : non mentionné

Rédacteur en chef : non mentionné

Comité de rédaction : non mentionné

Imprimeur : non mentionné

Imprimé en : 1 coul. en interne sur un papier A3
pré-imprimé avec le logo du titre

Nbre de pages : 4 pages + feuilles volantes

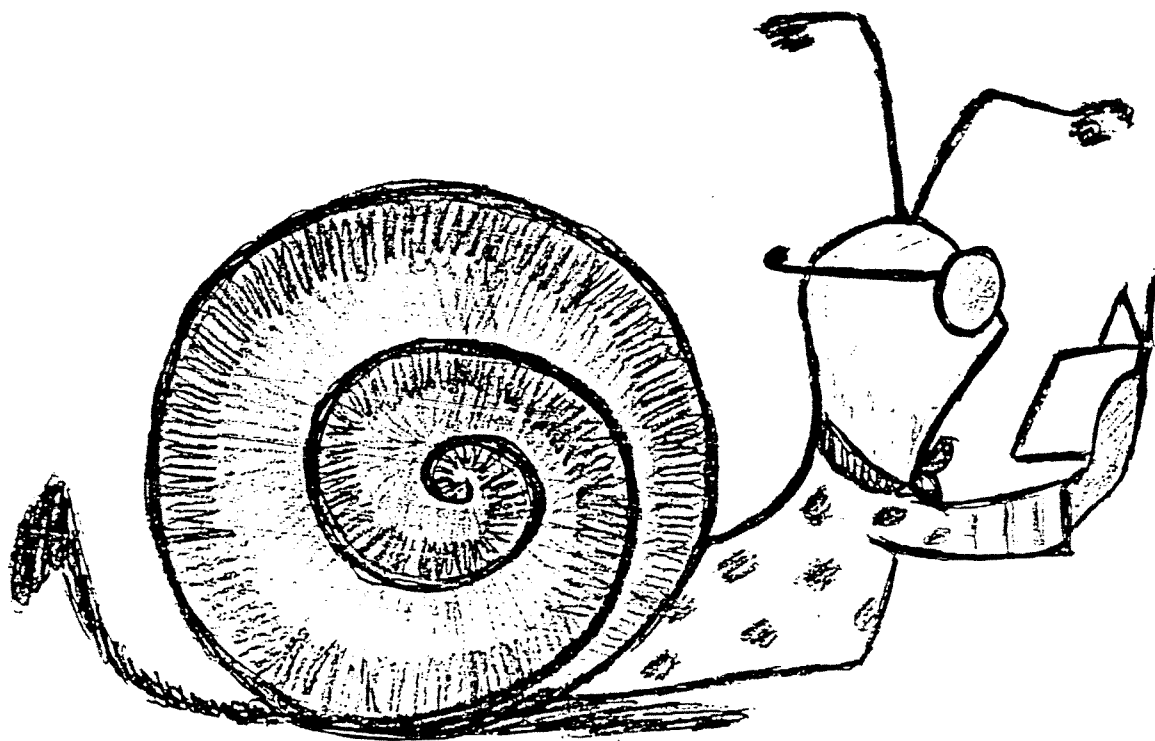
Les rubriques : n'existent pas

Les illustrations : sans

Le dialogue avec les lecteurs : inexistant dans
le(s) n° consulté(s)

lire c'est sortir !

45



III. de L. Lippé Chaudron (reproduction)
 (D'après une affiche de Bibliothèque Centrale de Prêt québécoise)

Connaissez-vous Daniel PENNAC ?

Il est professeur de français, il écrit : il a publié trois romans.
 Ce sont les histoires, drôles, de la famille Malaussène,
 (la Petite marchande de prose, Au bonheur des ogres, la Fée Carabine - Gallimard, Folio).

Peut-être l'avez-vous vu à "Caractères", où il a présenté son dernier
 livre : Comme un Roman. Ca n'est pas un roman, c'est un essai, sur la
 lecture, les lecteurs, qui se lit avec plaisir et qui stimulera celles et
 ceux qui s'occupent de bibliothèques, et qui parfois -on n'y échappe pas-
 se posent quelques questions.

Jean-Claude CARCANO

N° du dpt de la BCP éd.	15	16	18	21	24	26	28	35	38	42	45	49	59	73	77	89	91	95	total
<i>Rubriques bibliogr.</i>	0	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	13
critique livres A		1	1			6	1		1	4	4	7		2	6				
signalement livres A						10	14		6				10	13					
critique livres J			1	35	4	3				2									
signalement livres J					16		6		5	5			17	6					
critique phonogr.		1							1	3									
signalement phonogr.							13			2	3		14						
critique vidéo										2									
signalement vidéo										4									
TOTAL Doc présentés	0	2	2	35	20	19	34	0	13	22	7	7	41	21	6	0	0	0	
ont un ours					1	1		1	1		1			1	1		1		8
mention d'imprimeur					1	1	1		1	1	1		1	1	1		1	1	11
mention dir. de publ.					1				1		1		1		1		1		6
adresse de la BCP	1			1	1	1	1		1	1		1		1		1	1	1	12
composition de la réd.					1	1		1			1			1	1		1		7
mention d'ISSN	1		1			1			1	1	1		1		1		1		9
<i>Les rubriques présentes</i>																			
éditorial	1	1	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	17
sommaire	1				1									1	1			1	5
bibliothèque		1	1		1	1	1	1	1	1	1	1		1	1	1		1	14
formation	1	1		1	1	1	1	1	1					1		1			10
animation	1	1	1	1	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	1	1		16
exposition	1	1	1	1	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	1	1	1	17
actualité cult. réseau			1			1		1									1		4
actualité cult. dpt	1		1			1		1					1						5
interprofession					1	1							1	1	1			1	6
vie de la BCP	1	1	1	1	1	1	1		1		1		1	1	1	1		1	14
vie du réseau	1				1	1	1	1	1	1	1		1	1		1	1	1	13

N° du dpt de la BCP éd.	15	16	18	21	24	26	28	35	38	42	45	49	59	73	77	89	91	95	
<i>Le Conseil général</i>																			
mentionné	1	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	16
avec logo	1	1		1				1	1	1	1	1		1	1		1	1	12
signature d'élu		1			1	1			1					1	1			1	7
<i>Les illustrations</i>																			
photo(s) originale(s)					1	1	1	1	1	1	1	1		1	1			1	11
photo(s) repiquée(s)											1				1		1		3
ill. originale(s)			1		1									1					3
ill. repiquée(s)	1	1		1				1					1			1	1		7
reprod. couv.						1	1		1	1	1		1		1				7
carte, plan, élévation			1		1	1				1									4
avec légende						1								1					2
avec signature	1		1										1	1		1			5
avec crédit				1										1					2

**Liste des titres analysés classés par département
avec indication de la page où figure l'analyse :**

15 Nouvelles de la bibliothèque centrale de prêt, page 16
16 Le kiosque, page 30
18 Le postillon, page 18
21 B. C. P. 21 : lire avec le bibliobus, page 44
24 Bulletin de liaison, page 42
26 Lire en Drôme, page 12
28 Infos, page 24
35 Le petit journal, page 38
38 Lettres et sons, page 32
42 Medialogue, page 10
45 Infos, page 26
49 Le petit bleu, page 36
59 B. C. P. infos, page 14
73 Le colporteur des bibliothèques de Savoie, page 22
77 Itinérances, page 28
89 Le petit écho du bibliobus, page 40
91 Bibliobull", page 20
95 Lire en Val d'Oise, page 34

commentaires généraux

Sur 18 titres étudiés, 6 seulement mentionnent leur directeur de publication, respectant ainsi la loi du 29 juillet 1881. De nombreuses lois ont modifié la loi de 1881, mais elle reste la base du droit de la presse. En se reportant à l'*Abrégé du droit de la presse*, cité en bibliographie, les autres découvriront qu'avant de publier un périodique une déclaration d'intention de publier doit être faite au parquet du procureur de la république en mentionnant le titre et la périodicité de la publication, le nom, l'état-civil et le domicile du directeur de publication, civilement et pénalement responsable de la publication, ainsi que le nom et l'adresse de l'imprimeur. Pour respecter la loi, il y a obligation de dépôt légal, de dépôt administratif et judiciaire, de demande d'ISSN et d'imprimer les mentions légales dans l'ours de chaque numéro. Dans l'argot de la presse, au XIX^e siècle, l'ours désignait l'imprimeur, puis par extension, l'ours a désigné l'endroit, le plus souvent un encadré, où figurait le nom d'ours puisque depuis 1881, le nom de l'imprimeur doit figurer sur tout imprimé. Outre le nom et l'adresse de l'imprimeur, doivent figurer à l'ours les nom et prénom du propriétaire, le nom du directeur de la publication et du responsable de la rédaction. La date du dépôt légal doit être précisée.

Que 6 BDP, sur 18, ne pensent même pas à faire figurer leur adresse me paraît dommage. Dans le même ordre de critique, certains ne signent pas les articles, n'indiquent pas la composition de la rédaction... Ce n'est pas seulement un problème juridique mais un problème de bon sens. Investir du temps, de l'énergie et du personnel dans un outil de communication, sans permettre à son interlocuteur de savoir qui parle, ni où, ni comment répondre sans avoir à faire de recherche est contradictoire.

Le respect du droit de la propriété littéraire et artistique, en particulier pour les illustrations, ne semble pas généralisé. Le droit de la propriété

industrielle et commerciale est aussi à respecter, en veillant par exemple à ne pas choisir un titre déjà utilisé et peut-être même protégé par l'INPI.

Les critiques les plus vives porteront sur les rubriques bibliographiques. Pourquoi signaler à l'attention des lecteurs un ou deux titres de livres, trois ou quatre fois par an ? Surtout quand ce sont des titres déjà surmédiatisés. Un périodique de bibliothèque ne devrait avoir de rubrique bibliographique que digne de ce nom. Il me semble que la priorité n'est pas d'annoncer les nouveautés, même si cela correspond à une forte demande du public, mais plutôt d'élaborer des bibliographies thématiques à notices analytiques et éventuellement critiques mais suffisamment courtes pour pouvoir être nombreuses.

Presque tous les périodiques signalent l'appartenance de la BDP au conseil général (16 sur 18), douze font figurer le logotype de leur département. Moins de la moitié par contre, font signer un article ou l'éditorial par un conseiller général. Les types d'article les plus fréquents, qu'ils soient ou non présentés sous une rubrique, sont les éditoriaux et les annonces d'expositions et d'animations. Viennent ensuite les articles sur les bibliothèques et la vie du réseau ou de la BDP. Dix titres annoncent des formations. L'interprofession et l'actualité culturelle sont plus rarement pris en considération. Seuls cinq titres ont un sommaire. Certes, la majorité des titres n'ont que 4 pages, mais même dans ce cas un sommaire peut aider ou inciter à la lecture.

Voilà pour l'aspect quantitatif, il faut voir l'aspect qualitatif. Avoir une rubrique agenda, c'est bien, mais donner une date avec un lieu sans dire ce qui s'y passe ne me semble pas très utile. J'ai été ravi d'apprendre l'arrivée de Nicolas Galaud au 1^{er} octobre dernier (le n° n'étant pas daté, il m'a fallu faire des recherches pour deviner qu'il s'agissait de 1990), j'ai regretté de n'apprendre ni son départ un an plus tard quand il a intégré l'ENSSIB, ni le nom de son remplaçant,

et alors?

pourtant la rubrique n'a pas disparu entretemps. Mettre des photos, c'est bien mais négliger de les légender, c'est limiter l'information, perdre un niveau de lecture et une occasion d'inciter à lire l'article.

Au-delà des critiques de détail ou de fond, il faut reconnaître que pratiquement tous les titres présentent des aspects intéressants, même s'ils sont améliorables. Globalement les périodiques de BDP véhiculent de l'information, donnent des renseignements pratiques, participent à la formation d'un réseau qu'ils valorisent. Au cours de cette étude, j'ai repéré 18 titres ; n'ayant pas téléphoné à toutes les BDP, je ne suis pas certain qu'un titre ou deux ne m'aient échappé. J'ai appris qu'un certain nombre de titres étaient en projet. Qu'un cinquième des BDP publient un bulletin, malgré la lourdeur de cette tâche, est révélateur d'un besoin. Les périodiques publiés paraissent à un rythme quasi trimestriel (de 2 à 6 fois par an soit en moyenne 3,8 fois par an pour les 2/3 d'entre eux tandis que le 1/3 restant paraît irrégulièrement). La pagination est de 4 à 8 pages (moyenne 4,9) sauf deux titres à pagination variable (si on prend en compte leur dernier n° paru la moyenne est portée à 7,7 pages par n°).

sur l'ensemble des titres, il faudrait entreprendre une enquête auprès de leur lectorat. C'est d'ailleurs une tâche que devrait s'imposer tout périodique, pour tenir compte de l'avis de ses lecteurs et pouvoir évoluer. La plupart des titres grand public réalisent en général une enquête annuelle à l'aide d'un questionnaire publié dans leurs pages. Mieux connaître ses lecteurs et leurs réactions, leurs attentes est indispensable, c'est une source de réflexion pour la rédaction.

Les coûts

	Coût par n°	Coût par page
<i>Lire en Drôme</i>	25.000 F	3.100 F
<i>Lettres et sons</i>	11.000 F	2.800 F
<i>Medialogue</i>	6.000 F	1.500 F
<i>BCP infos</i>	12.000 F	3.000 F
<i>Le colporteur</i>	10.000 F	1.300 F
<i>Lire en Val d'Oise</i>	12.000 F	3.000 F

Les coûts connus s'étalent de 6.000 à 25.000 F par n°. La conception de la maquette d'origine n'étant pas pris en compte. Si on adopte comme ratio le coût par page la fourchette varie de 3.100 F (pour *Lire en Drôme*) à 1.300 F (pour *Le colporteur des bibliothèques de Savoie*). Les budgets annuels sont de 75.000 F dans la Drôme, 72.000 F dans le Nord, 44.000 F en Isère, 40.000 F en Savoie et 18.000 F dans la Loire. L'intervention de différents professionnels est payante. C'est-à-dire que la facture est plus élevée, mais aussi que son intervention est visible. Un bibliothécaire n'est pas un journaliste, comparez les portraits de bénévoles de *Lire en Drôme* et ceux des autres titres. Un imprimeur est rarement un maquettiste, comparez l'aspect de *Lettres et sons* avec celui de *Medialogue*. Au hit-parade du meilleur rapport qualité/coût c'est *Le colporteur des bibliothèques de Savoie* qui l'emporte haut la main. Pour pouvoir se prononcer définitivement

Pour quelles raisons ?

ALPES-MARITIMES

RESEAU DEPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE

Carte à jour au : 27/02/92

LEGENDE: Communes desservies

Dépôt de livres ●

Dépôt d'enregistrements sonores ○

Dépôt de vidéocassettes ●

Dépôt de jeux et jouets ●

50



la médiathèque départementale de prêt des alpes-maritimes

51

les alpes-maritimes

Le département des Alpes-maritimes, marqué par sa double appartenance aux rives de la Méditerranée et aux montagnes alpines, connaît des déséquilibres. La population est concentrée sur la façade maritime, laissant presque désertes les vastes zones montagnardes.

La zone littorale rassemble les villes, l'agriculture riche, les réseaux de transport, les zones industrielles, les plus fortes potentialités touristiques. L'espace s'urbanise rapidement et les grandes entreprises ont organisé un réseau complexe de sous-traitants. La Côte d'Azur est un espace touristique de réputation internationale. L'aéroport de Nice-Côte-d'Azur se place au second rang du trafic international, immédiatement après Paris, bien avant Lyon et Marseille ou Strasbourg. Nice (345.674 habitants) demeure la cité touristique par excellence. Les industries de la confection et de l'électronique, les services aux particuliers (hôtellerie, restauration), plus récemment l'université, caractérisent la ville au centre d'un tissu urbain pratiquement continu de Cannes à la frontière italienne. La bande côtière est aujourd'hui presque totalement urbanisée. Le climat, à l'ensoleillement exceptionnel, explique aussi bien la qualité de l'agriculture maraîchère, fruitière et florale que les flux touristiques. Beaucoup de retraités choisissent la Côte d'Azur pour s'installer. C'est pourquoi la population est plus âgée qu'au niveau national. Le tourisme offre une quantité considérable d'emplois et de revenus.

L'arrière-pays proche se structure autour d'une agriculture diversifiée, d'un réseau de

petites villes et d'industries ponctuelles. La multiplicité des résidences secondaires et des résidences principales d'employés des grandes cités a contribué à un nouveau dynamisme.

La zone de montagne, qui a été définie par un arrêté ministériel du 28 avril 1976, publié au *Journal officiel* du 7 mai 1976, couvre 87% de la superficie des Alpes-maritimes, compte 119 communes des 163 du département mais seulement 8% de la population. Tournée résolument vers le tourisme d'hiver et d'été et le maintien d'une polyactivité agricole généralisée, la zone de montagne contribue aussi à la protection de la flore et de la faune dans leur environnement naturel (Parc national du Mercantour).

Le département compte :

- 92 communes de moins de 1.000 habitants regroupant une population de 25.169 personnes
- 35 communes de 1.000 à 2.999 habitants regroupant 65.256 personnes
- 19 communes de 3.000 à 10.000 habitants regroupant 98.282 personnes
- 17 communes de plus de 10.000 habitants regroupant 791.996 personnes

C'est-à-dire que 83,86% de la population du département vit dans 16,14% des communes et que celles-ci sont des villes côtières, à la notable exception de Grasse, Vence, Carros et La Trinité.

le conseil général

Les Alpes-maritimes comptent 51 cantons, soit 51 conseillers généraux. L'assemblée départementale se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation de son président. Ce-

lui-ci est le chef de l'exécutif du département. Il applique les décisions budgétaires et exécute juridiquement les décisions administratives. Il est l'ordonnateur des dépenses du département. Il gère le domaine départemental et exerce les pouvoirs de police afférents. Il est assisté dans ses missions par les services départementaux dont il est le chef. Le 3 avril 1992, l'assemblée a désigné son président, ses vice-présidents, les membres de la commission permanente, ainsi que ceux des 14 commissions. Charles Ginésy, sénateur-maire de Péone-Valberg, a été réélu, obtenant 44 voix sur 50 suffrages exprimés. Gaston Franco, maire de Saint-Martin-Vésubie, étant élu vice-président aux affaires culturelles et au tourisme.

L'organe permanent de l'assemblée départementale est la commission permanente, autrefois appelé bureau. Elle est constituée proportionnellement à la composition de l'assemblée, au scrutin proportionnel à la plus forte moyenne. Elle se réunit tous les jeudis et assure le suivi de l'activité du Conseil général dans l'intervalle des séances plénières. Les commissions, instances à pouvoir consultatif, étudient les dossiers dépendant de leur compétence, avant qu'ils soient présentés à l'assemblée. La commission des affaires culturelles est présidée par le docteur Frère.

L'organigramme des services du conseil général des Alpes-maritimes a été modifié récemment. Une délibération de la commission permanente, en date du 16 juillet 1992, adoptant certaines modifications de l'organisation des services du Conseil général, après avis du comité technique paritaire départemental en date du 8 juillet 1992, situe la place de la médiathèque départementale dans l'organigramme général et indique sa mission : « Elle met en œuvre tout ce qui concourt au développement de la culture par le biais de la lecture et de tous les supports d'information culturelle ; gère la vidéothèque départementale ; organise la circulation du stock départemental d'ouvrages pour l'animation culturelle autour des bibliothèques relais. » La médiathèque départementale relève de la direction de l'éducation, de la culture et des sports qui dépend elle-même de la direction générale adjointe pour les affaires sociales et culturelles. C'est comparativement à d'autres départements une place relativement modeste. On notera que les archives départementales ont rang de direction et qu'elles comptent 40 agents, contre 25 pour la médiathèque.

Le budget du Conseil général avoisine les 4 milliards de francs, portant les Alpes-mariti-

mes au 2^e rang, après les Hauts-de-Seine, des départements les plus riches de France.

la médiathèque

La bibliothèque centrale de prêt créée en 1966, prenait la succession de la bibliothèque roulante créée en décembre 1949 par l'association de la lecture publique des Alpes-maritimes. Hébergée « provisoirement » par la bibliothèque universitaire dans des locaux sombres, humides et inadaptés, elle emménage en 1986 dans une construction neuve de 1.360 m², sise 25 boulevard Paul Montel, à l'ouest de Nice, dans la plaine du Var, non loin de l'aéroport, du marché d'intérêt national et du centre administratif des Alpes-maritimes (Cadam) qui regroupe la presque totalité des services préfectoraux et départementaux, à proximité immédiate des grands axes routiers. Elle devient un service départemental le 1^{er} janvier 1986 et est rebaptisée Médiathèque départementale en 1990. C'est en trois phrases, résumer bien des changements de statuts, de moyens et d'activités.

La mission traditionnelle des bibliothèques départementales de prêt (ex-BCP) est de promouvoir la lecture publique dans les communes de moins de 10.000 habitants du département. Elle s'accomplit de deux manières complémentaires : en aidant les communes qui le souhaitent à développer leur propre service de lecture, et en apportant aux bibliothèques une aide concrète dans leur fonctionnement. Pierre Fénart, son directeur depuis 1988, a entrepris une transformation du service départemental de lecture publique des Alpes-maritimes. Aujourd'hui, la Médiathèque encourage le développement culturel et artistique en apportant à 147 points de lecture (dont 57 « bibliothèques-relais », 47 dépôts tous publics et 40 dépôts à des publics spécifiques) des livres pour adultes et enfants, des audio-cassettes et des disques compacts, des cassettes vidéo, des jeux et jouets, des reproductions d'art (affiches) et en organisant des expositions thématiques itinérantes. Voir en annexe page 91 le tableau synoptique de réseau. Les évolutions les plus notables concernent l'introduction de nouveaux supports et l'abandon progressif des dépôts pour publics spécifiques (moins 16 en 1991) au bénéfice du développement des dépôts tous publics (plus 24 en 1991). Le Conseil général a engagé des efforts importants pour accroître et diversifier le rôle de la médiathèque départementale avec des services en plus grand nombre, de meilleure qualité, et à une plus grande échelle. Pour aider les respon-

sables des bibliothèques rurales à mieux assurer leur rôle, des formations ont été mises en place. Des aides à l'animation sont apportées aux bibliothèques du réseau : prêt d'expositions, prêt de matériel d'exposition, fournitures d'affiches et dépliants promotionnels. Des services techniques ont été mis en place : achats groupés de fournitures d'équipement de livres, prêt d'une machine à couvrir et d'une machine à nettoyer les livres.

Au siège de la médiathèque départementale à Nice, une équipe de vingt-trois personnes assure les commandes, le traitement et l'entretien des documents qui sont acheminés par plusieurs véhicules spécialement aménagés. Contrairement à la politique développée dans d'autres départements, la médiathèque des Alpes-maritimes ne pratique pas de prêt direct. La mission principale reste bien clairement énoncée le développement de la lecture, le support privilégié est le livre. Ici pour avoir droit au disque, il faut d'abord avoir des livres. Deux bibliobus desservent trois fois par an l'ensemble des dépôts du département. Un musibus assure, depuis 1987, le prêt de 8.000 documents sonores à des relais, au nombre de 25 aujourd'hui. Un vidéobus propose, depuis 1989, le prêt de 3.000 vidéocassettes VHS pour le prêt familial et 2.000 vidéocassettes en 3/4 de pouce et VHS permettant des projections publiques, à une vingtaine de bibliothèques-relais. Une ludothèque, regroupant une collection de jeux et jouets, complète, en direction des enfants, les services de la médiathèque départementale. Une affichothèque existe aussi mais ses activités semblent assez ralenties.

La médiathèque départementale est implantée sur deux autres sites, à Valberg et La Turbie. La médiathèque valbergane est, d'une part médiathèque municipale de Valberg, station touristique qui n'est pas une commune mais un syndicat intercommunal regroupant Péone et Guillaumes, d'autre part elle est un point d'appui de la médiathèque départementale, c'est-à-dire qu'elle dessert les points relais de la haute vallée du Var : Beuil, Daluis, Guillaumes, Péone et Saint-Martin-d'Entraunes. La bibliothèque départementale Barbéra-Bernard, sise à La Turbie, est une bibliothèque spécialisée de consultation sur place constituée par un don de 40.000 volumes traitant principalement de l'histoire, de l'archéologie et de la civilisation de l'Europe et de la Méditerranée et aussi d'art, d'architecture et d'urbanisme de l'Europe occidentale. Cette bibliothèque a aussi un fonds important de cartes, estampes, monnaies et médailles et une collection de périodiques d'his-

toire, d'archéologie et d'histoire de l'art. Bien que sa mission de bibliothèque spécialisée ne se confonde pas avec celle d'une BDP, elle est rattachée administrativement à la médiathèque départementale, son personnel, son budget sont gérés par Pierre Fénart. Les bâtiments qui l'abritent appartiennent au Conseil général.

le personnel

Pour décrire le personnel les termes employés sont ceux connus au jour de la rédaction de ce mémoire, les reclassements n'étant pas encore intervenus pour l'ensemble du personnel. Il se compose de trois conservateurs, Pierre Fénart, Christiane Perez et Véronique Balleret (La Turbie) ; une bibliothécaire, Sylvie Dencuff ; deux assistants qualifiés, Véronique Serer et Véronique Barguil (Valberg) ; trois bibliothécaires-adjoints, Nicole Cauvin, Françoise Huyet et Monique Sivan ; cinq chauffeurs-magasiniers Henri Ciarafoni, Michèle Fourrat, David Mia, Yves Pennec, Alex Viale qui a été remplacé depuis sa mutation par Christophe Cattaneo ; six magasiniers et agents de service, Michel Avenet, Marcelle Gil, Eric Littéra, Hélène Strzykala, Stanislas Strzykala et Laurent Canessa ; un attaché territorial, Daniel Biagioni ; trois adjoints administratifs, Nicole Chassany, Renée Jordy et Claudine Masoni ; deux agents administratifs, Muriel Gidoïn et Jacqueline Sabari (La Turbie). Sept sont personnels d'Etat et dix-neuf départementaux. Voir en annexe page 88 les répartitions par âge, sexe, ancienneté... et page 89 l'organigramme fonctionnel de la médiathèque.

Compte tenu du sujet de mon stage, il était important que je découvre rapidement chaque membre du personnel et que j'évalue les problèmes de communication interne et externe, que je perçoive les attentes du personnel et à travers lui, ce qui est entendu des demandes des usagers de la médiathèque. C'est pourquoi j'ai élaboré dès mon arrivée un questionnaire, reproduit en annexe page 87, dont on trouvera, ci-dessous, la synthèse des réponses.

synthèse de l'enquête

Le questionnaire auprès du personnel de la médiathèque départementale des Alpes-maritimes a été élaboré très rapidement, dans les trois premiers jours de mon stage et, compte-tenu de l'étroitesse de la cible, il n'a pas été testé. Je l'ai conçu comme un outil pour faciliter la prise de contact avec chaque membre du personnel de la médiathèque et ai donc décidé de le poser en tête-à-tête. A cet égard, il a bien rempli son rôle et très

souvent le temps de remplissage du questionnaire s'est prolongé en conversation : par-cours professionnel, l'ambiance de la médiathèque ou une conversation plus sur les hobbies ou les soucis de mes interlocuteurs successifs. Le premier questionnaire est rempli fin juillet, le dernier deux mois plus tard à cause de la période des vacances. Ce questionnaire a été posé à 19 personnes sur les 23 qui travaillent à Nice. Deux chauffeurs (qui ont enchaîné congés annuels avec des arrêts maladies), le gardien et un chauffeur qui venait d'obtenir sa mutation n'ont pas été interrogés.

1-Pouvez-vous définir, en une ou deux phrases, la médiathèque départementale des Alpes-maritimes ? Cette première question est mal placée et mal formulée. Il vaut mieux commencer un questionnaire par des questions fermées, simples et peu impliquantes. Celle-ci a l'inconvénient, étant assez complexe, de bloquer les gens qui ont des difficultés à s'exprimer. Le «pouvez-vous» interrogatif est maladroit en ce qu'il met en doute les capacités du questionné, il aurait été préférable d'employer un «pourriez-vous avoir l'amabilité de...» ou un «comment définiriez-vous...». L'un des membres du personnel a d'ailleurs été incapable psychologiquement de répondre à la question, et il n'est pas étonnant que ce soit quelqu'un qui prépare un concours. Le libellé de la question aurait gagné à être plus précis et à mettre le questionné dans une situation concrète, lui donnant à imaginer un interlocuteur habituel (visiteur arrivant par erreur à la BCP, par exemple, à qui il faut dire ce qu'est la médiathèque) au lieu de cette situation d'examen, par un conservateur inconnu. Une seule réponse m'a surpris : «mon lieu de travail, avec une bonne ambiance entre les collègues», mais elle n'est pas erronée par rapport au manque de précision de la question. Toutes les autres réponses évoquent l'activité de bibliothèque ou médiathèque, de promotion de la lecture publique, avec plus ou moins de détails ; la taille limite de 10.000 habitants n'est pas toujours citée mais souvent évoquée en mentionnant l'arrière, le haut ou le moyen-pays, les petites villes ou les villages ; l'appartenance au Conseil général est rarement signalée mais la mention du département est fréquente et les réponses à d'autres questions, en particulier la dix-septième, permettent de voir que nul n'ignore sa tutelle.

2-Pouvez-vous citer quelques titres de revues, journaux ou magazines que vous trouvez particulièrement agréable à feuilleter ou à lire ? Cette question était conçue pour découvrir les

goûts personnels et aurait pu permettre, comme la question suivante, de revenir lors d'un entretien ultérieur sur les habitudes de lectures et la perception des règles de présentation d'un périodique. Arrivant après la demande de définition de la médiathèque, cette question a entraîné une interrogation sur son lien avec la précédente. J'ai donc rapidement modifié, à la lecture, l'énoncé de la question pour préciser qu'il s'agissait bien des lectures personnelles hors-travail. Quatre réponses ont été faites avec des familles de presse et non des titres précis. Une seule réponse mélangeait livres et périodiques. Le titre le plus cité (7 fois) est *Géo*, ce qui ne surprendra personne, surtout si l'on sait que ce titre est reçu par abonnement à la médiathèque départementale. Viennent ensuite 14 titres, en 19 citations, de magazines féminins, presse de la maison et de la décoration. Il y a là un véritable engouement et sans doute une stimulation alimentée par les conversations sur le lieu de travail. La presse professionnelle est citée 11 fois pour 6 titres, *Livres-Hebdo* arrivant nettement en tête, et la presse d'information générale est citée 10 fois avec 5 titres dont *Nice-Matin*, seul quotidien mais cité 4 fois.

3-Quelles sont les revues professionnelles que vous lisez régulièrement ? Onze personnes sur dix-neuf, ont répondu en citant au moins un titre. Trois fois, j'ai décelé une réponse surévaluée ou plus précisément datant d'une époque passée (cas de personnes en poste depuis environ un an, citant des titres professionnels relevant de leur emploi précédent, auxquels la médiathèque n'est pas abonnée). Il est fort probable qu'une partie des réponses soit surévaluée. L'une des réponses ayant été : «toutes les revues professionnelles», je ne l'ai pas comptabilisé pour chaque titre. *Livres-Hebdo* est cité sept fois, le *Bulletin des bibliothèques de France* et *Lire* sont cités trois fois chacun, le *Bulletin de l'ABF* deux fois et 21 autres titres sont cités une seule fois. La dispersion sur de nombreux titres s'expliquent principalement par les lectures de presse spécialisée du personnel responsable de la ludothèque, du musibus et de la vidéothèque. Je note là une méconnaissance ou une sous-utilisation de la presse spécialisée pour la jeunesse qui n'est lue que par la responsable de la ludothèque alors que tous les personnels des bibliobus ont affaire au public jeune. C'est un indicateur d'une faiblesse de la médiathèque dont on retrouve d'autres traces dans les statistiques, les bibliobus... Le problème vient en partie du mode de recrutement des bibliothécaires-adjoints d'état, sans CAFB.

Les deux questions suivantes : *4-Qu'est-ce*

qui dans votre travail, vous paraît le plus important ? et 5-*Qu'est-ce qui dans votre travail, vous plaît le plus ?* révèlent un éventail assez complet de la perception qu'a le personnel de la médiathèque de son travail. De l'esprit d'ouverture avec capacité de synthèse chez les uns à une vision étriquée et un repliement sur des tâches très parcellaires chez d'autres. Toute la gamme des attitudes possibles est présente.

6-*Quel est, selon vous, l'aspect le plus méconnu de votre travail ?* Cette question s'est révélée plus instructive pour moi que je ne m'y attendais. C'est dans les réponses à cette question que sont apparus les problèmes de communication interne. La question étant parfois entendue comme qu'est-ce que vos collègues méconnaissent ou bien encore comme qu'est-ce que le directeur de la médiathèque ignore ? Plusieurs personnes souffrent d'une non reconnaissance de leur rôle ou de la qualité de leur travail. Ils ont l'impression que l'on ne se rend pas compte de ce qu'ils font. Ils ont besoin de reconnaissance et d'encouragement. Il me semble que l'équipe de direction de la médiathèque devrait veiller à toujours mieux informer l'ensemble du personnel des activités de la médiathèque et de la place et du rôle de chacun à l'intérieur de celle-ci.

7-*Quelles sont les questions que l'on vous pose le plus souvent à propos de votre travail ?* Les réponses révèlent dans le public une méconnaissance de ce qu'est une médiathèque, l'intérêt de ce nom est d'indiquer la présence d'autres supports que le livre, son inconvénient est qu'il est nettement moins connu que le terme de bibliothèque.

8-*Quelles sont les questions que l'on vous pose le plus souvent dans le cadre de votre travail ?* Une partie des réponses à cette huitième question confirment l'absence de transparence dans l'organisation du travail au sein de la médiathèque, le manque d'information. On a l'impression que chacun passe son temps à interroger les autres sur ce qu'ils font, où ils en sont dans leur travail et surtout où est passé tel ou tel document. L'autre partie des réponses montre la demande du public en conseil et son besoin d'avoir des nouveautés. Marginalement, des réponses montrent que le public niçois ne distingue pas de différence entre la médiathèque départementale et la municipale. Il ne se passe pas de jours sans que des gens sonnent à la porte ou au téléphone de la médiathèque croyant s'adresser à une bibliothèque municipale ou, autre erreur assez fréquente, au Conseil général dont certains services sont au 27 boulevard Paul Montel alors que la médiathèque est au 25.

La neuvième question sur la connaissance d'un certain nombre de logiciels pourrait permettre de savoir qui il faudrait solliciter si le périodique devait être édité en interne. Celui qui connaît le mieux PageMaker est Pierre Fénart, je ne suis pas certain que le directeur d'un établissement doive consacrer une partie de son temps à faire de la mise en page. D'autre part, la formation ne résoud pas tout, on peut apprendre assez rapidement à utiliser un logiciel de mise en page, on n'apprendra pas à en huit jours ce qu'un graphiste acquiert en plusieurs années d'école spécialisée ou aux Beaux-Arts. C'est l'une des raisons pour lesquelles je préconiserai la réalisation du périodique en externe.

10-*Une publication de la médiathèque départementale vous semble-t-elle nécessaire ?* Sur 19 personnes interrogées, 16 oui, 1 non et 2 sans réponses. La question suivante sur le rythme de parution souhaitable, a eu seize réponses qui se répartissent en : 1 mensuel, 3 bimestriel, 7 trimestriel et 5 semestriel.

12-*Quels sont les sujets que vous souhaiteriez voir traiter dans cette publication ?* Les réponses traduisent assez bien, pour une part, le souci de répondre aux demandes habituelles des dépositaires, d'autre part, la volonté de mieux faire connaître la médiathèque, ses services, ses ressources. Je note la faiblesse numérique des réponses en faveur de l'actualité culturelle et du contenu des documents sans être capable de dire si il s'agit d'un désintérêt ou si ce besoin est bien couvert par d'autres supports. Je crains quand même que la première hypothèse ne soit la bonne pour une part non négligeable des questionnés. Un travail d'éveil, de motivation et de stimulation serait à entreprendre en ces domaines. Quelques réponses plus surprenantes, comme «comment récupérer les congés», ont leur cohérence qui apparaîtra clairement dans les réponses à la quinzième question sur les destinataires de la publication. On peut constater avec satisfaction que le personnel est globalement à l'écoute de ses interlocuteurs et conscient de la nécessité de faire mieux connaître le service.

Ce sentiment est d'ailleurs confirmé par les quinze réponses positives à la question 13-*Accepterez-vous de participer à l'élaboration de cette publication ?* même si il n'y a plus que trois volontaires pour écrire régulièrement et sept à l'occasion en réponse à la question suivante.

15-*A qui doit être envoyé cette publication ?* Cette question a suscité des réponses, dont certaines m'ont considérablement surpris. La réponse la plus extrême ne destine cette publication qu'au seul usage du directeur, une autre

n'étend cet usage privilégié qu'au seul personnel de la médiathèque et une autre réponse se limite au personnel de la médiathèque. Les seize autres réponses destinent toutes cette publication aux bibliothèques relais du réseau, c'est tantôt l'établissement qui est désigné comme destinataire, tantôt les dépositaires. Il faudra se poser la question de savoir si on doit envoyer cette publication au nom de l'établissement, à son responsable, ou bien à l'ensemble des bénévoles ou des salariés (nominativement ou par l'intermédiaire du responsable). Le mode de diffusion n'est pas évident. L'envoi postal semble obligatoire si la parution est fréquente et que le contenu présente une certaine qualité de fraîcheur. Une parution semestrielle sans actualité brûlante peut parfaitement être distribuée lors des tournées ou à l'occasion de réunions par cantons ou par vallées avec les dépositaires. Ensuite les destinataires désignés par le personnel de la médiathèque sont onze fois les maires (des communes desservies ou de tout le département ou seulement ceux qui n'ont pas de dépôts dans leur commune), neuf fois le Conseil général (soit les élus, soit les directions ou l'administration), quatre fois les autres BCP, trois fois les bibliothèques municipales du département même celles des communes de plus de 10.000 habitants ; ne sont cités qu'une fois les partenaires institutionnels, les membres de l'association pour la lecture publique en Alpes-maritimes, les lecteurs inscrits dans les bibliothèques du réseau, et les «gens qui s'abonnent (ceux qui lisent beaucoup et aimeraient en savoir plus sur les bibliothèques)». Cette dernière suggestion, par-delà sa candeur, permet de se poser la question du mode de diffusion. L'envoi systématique, gratuit et éternel n'est peut-être pas la meilleure façon de mesurer l'intérêt pris à la lecture du périodique. Un bulletin d'abonnement, même si celui-ci est gratuit, le permet sans doute mieux.

16-*En dehors du personnel de la médiathèque, qui imaginez-vous devrait écrire dans cette publication ?* Les écrivains (auteurs, illustrateurs, conteurs) sont cités en premier (10 fois), arrivent ensuite les dépositaires (9 fois) puis avec 6 citations les partenaires culturels (ODAC, gens de culture) arrivent à égalité avec la tutelle (élus ou administratifs du Conseil général), 2 réponses indiquent des journalistes, devraient aussi écrire des spécialistes de telle question (ex. ADAV à propos des droits audiovisuels), des libraires, des bibliophiles et une fois est suggéré de reproduire des articles qu'on aurait trouvé intéressants.

A la question 17-*Pensez-vous normal qu'ils*

écrivent dans cette publication ? seuls les bibliothécaires d'une commune de moins de 10.000 habitants font l'unanimité avec 19 oui. Suivent les dépositaires (17 oui), le président du Conseil général (16 oui), puis les bibliothécaires d'une commune de plus de 10.000 habitants, le conseiller pour le livre et la lecture, un conteur, un écrivain, le maire d'une commune de moins de 10.000 habitants (15 oui, chacun) et enfin un conseiller général des Alpes-maritimes (14 oui). La façon de répondre à cette question, plus que les chiffres bruts ne l'indiquent, traduit une certaine méfiance vis à vis des élus.

Une version très légèrement édulcorée de ce chapitre a été distribuée à l'ensemble du personnel, y compris à celui travaillant à Valberg et à La Turbie. Ont été retirés les éléments permettant de reconnaître l'origine de certaines réponses ou ce qui pouvait apparaître comme des mises en cause personnelles. La dernière question sur les hobbies n'a pas été exploitée.

le réseau

Le département des Alpes-maritimes compte 163 communes dont 17 de plus de 10.000 habitants selon le dernier recensement de 1990. Quatre d'entre celles-ci n'ont pas encore de bibliothèque municipale, il s'agit de Saint-Laurent-du-Var (24.475 hab.), Mandelieu (16.538 hab.), Roquebrune-Cap-Martin (12.564 hab.) et Beausoleil (12.357 hab.). Par contre selon la direction du livre et de la lecture, six communes de moins de 10.000 habitants, Mouans Sartoux (8.081 hab.), Peymeinade (6.331 hab.), Cap d'Ail (4.871 hab.), Gattières (3.007 hab.), La Turbie (2.617 hab.) et Breil-sur-Roya (2.096 hab.) ont une bibliothèque municipale ou un établissement assimilé. En ce qui concerne La Turbie, il s'agit une erreur manifeste, La Turbie compte deux petits dépôts de la médiathèque départementale (sans personnel salarié, ni budget d'acquisition) et la bibliothèque départementale Barbéra-Bernard dont les missions ne sont ni celles d'une annexe de B. D. P., ni celles d'une bibliothèque municipale de lecture publique. Le champ d'action de la médiathèque est à la fois vaste géographiquement parlant et en nombre de communes à desservir (146) mais proportionnellement limité démographiquement (188.707 hab.).

Partant de la constatation qu'une collection de 50 à 100 livres dans un placard de mairie ou d'école ne constitue pas un véritable service de lecture publique, les moyens ont été cherchés d'aider les communes à installer des bibliothèques

ques-médiathèques municipales dans un local qui leur soit propre, et équipées d'un mobilier neuf, fonctionnel et attrayant. L'assemblée départementale a mis en place un dispositif de mesures d'aides aux communes de moins de 10.000 habitants. Si la commune construit ou aménage un local respectant une norme de surface, les subventions croisées de l'Etat et du Département peuvent atteindre 70% de la dépense TTC. Quand la commune met un local à disposition, le département fournit gratuitement le mobilier. Toute nouvelle bibliothèque est immédiatement dotée d'un fonds de base de livres pour une valeur de 30.000 F. Toute commune qui procède sur son budget à des acquisitions d'ouvrages reçoit du département une dotation pour une valeur équivalente. La création d'emplois de bibliothécaires-animateurs culturels est encouragée par une subvention d'un montant équivalent à 50% du coût annuel de l'emploi. Une aide sera apportée aux communes pour informatiser le fonctionnement de leur bibliothèque grâce à un système cohérent en lien avec celui de la médiathèque départementale. Voir en annexe page 90 la liste des communes aidées ces deux dernières années.

les dépositaires

Que ce soit une bibliothèque municipale, intercommunale ou un relais, la structure de lecture publique nécessite l'emploi d'un personnel adapté à son fonctionnement. Dans les plus petites communes rurales, la charge budgétaire d'un professionnel de la lecture n'est souvent pas envisageable. Aussi le bénévolat vient pallier cette difficulté. Les bénévoles, issus du milieu local, sont indispensables pour prendre en charge les dépôts de la médiathèque départementale qui deviennent de véritables bibliothèques municipales réclamant une grande compétence de la part de leurs responsables, ou bien encore pour animer des relais dans les villages du haut-pays.

«Ils travaillent toujours en étroite relation avec le personnel qualifié de la B. C. P. de leur département, non seulement pourvoyeurs de livres, mais aussi animateurs du livre» affirment, optimistes Pierrette Ginane et Gérard Poteau tandis que Noé Richter, plus circonspect, affirme que «en fait, il est difficile au directeur d'une B. C. P. d'intervenir directement dans l'activité d'un dépôt. La qualité de celle-ci est entièrement dépendante des conditions locales et de la personnalité des dépositaires» et il ajoute «le problème du bénévolat n'apparaît pas comme un problème majeur dans les B. C. P. En revanche,

celui de la compétence et de la qualification de dépositaires, qui ne sont pas toujours volontaires pour l'être et dont on ne peut pas toujours assurer qu'ils constituent des relais stables, actifs et efficaces de la B. C. P., est un problème essentiel qui met en cause les fondements mêmes de l'institution. Il a été posé à l'origine au niveau local et national, et beaucoup de B. C. P. ont tenté de le résoudre en organisant des réunions de travail et des sessions de formation élémentaire pour leurs correspondants, en participant aux conférences pédagogiques des instituteurs, en publiant des notices techniques et en diffusant des bulletins de liaison et d'information. Mais ces actions de formation ne peuvent être suivies par tous les dépositaires, et elles ne sont pas assimilables par tous. Une grande partie de l'information diffusée par les B. C. P. se perd ; elle ne débouche pas toujours au niveau de l'activité des dépôts et ne parvient souvent pas au public auquel elle est destinée.»

Le bénévole doit assurer une bonne gestion de la structure, pouvoir choisir un fonds, connaître les nouveautés de l'édition, valoriser son fonds, conseiller les lecteurs pour leurs choix, assurer la communication et la promotion de sa bibliothèque. C'est beaucoup demander, pour pouvoir œuvrer dans de bonnes conditions, les bénévoles doivent bénéficier d'un lieu de travail efficace, convenablement équipé et surtout ils doivent être formés à cette tâche spécifique. La médiathèque départementale a donc un rôle important à remplir en matière de formation, elle a d'autant plus de facilités à le faire que la commune accepte de prendre en charge les frais de déplacements et de repas pour les stages auxquels participent ses bénévoles. Voir en annexe page 92 les efforts de formation de ces deux dernières années.

Pour mieux connaître les personnes qui œuvrent dans le réseau, déterminer leurs besoins, mesurer leur niveau de connaissance et d'implication, un questionnaire a été établi. Voir page 58 la première des quatre pages de ce questionnaire avec le texte de présentation signé par Pierre Fénart, suivie du compte rendu de cette enquête et en annexe pages 74 à 76 le texte intégral des questions.



CONSEIL GENERAL
DES ALPES-MARITIMES



MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE
B. P. n° 7
06201 Nice Cédex 3
Tél. : 93 18 69 22 Télécopie : 93 18 64 03

Enquête

Êtes-vous bien informé ?

Août 1992

La Médiathèque départementale des Alpes-maritimes accueille, pour trois mois, un stagiaire de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, François Morey, qui doit rédiger un mémoire sur les outils de communication des bibliothèques centrales de prêt. Il étudie simultanément la faisabilité de l'édition d'un périodique de la Médiathèque départementale.

Afin de mieux connaître vos attentes en matière d'information, un questionnaire, anonyme, a été élaboré. Plus vous serez nombreux à y répondre, mieux nous pourrions déterminer si une publication est nécessaire et, si oui, quel doit être son contenu. Aussi je vous invite à prendre le temps de le faire et à retourner votre réponse dans les meilleurs délais à :

Conseil général des Alpes-maritimes
Médiathèque départementale
à l'attention de François Morey
BP n° 7
06201 Nice Cédex 03

Les résultats de cette enquête vous seront adressés dans le courant du mois d'octobre prochain.

Je vous remercie par avance de votre collaboration, et vous prie de croire en notre souci de toujours faire mieux au service de la lecture publique dans les Alpes-maritimes.

Le conservateur
chargé de la Médiathèque départementale
Pierre Fénart

Compte rendu de l'enquête auprès des dépositaires

Le questionnaire de l'enquête a été envoyé le 21 août 1992 en un exemplaire à chaque dépôt et en deux exemplaires à chaque bibliothèque relais considérée comme une bibliothèque municipale. Au total, un peu plus de deux cents questionnaires ont été postés. Le texte introductif (voir ci-contre) n'indique pas que le questionnaire est individuel ni qu'il pouvait être photocopié pour permettre à plusieurs personnes d'y répondre. Je me suis aperçu que certains questionnaires avaient été remplis collectivement, la question relative à l'identification n'étant remplie, dans ces cas, que par la responsable du dépôt. Quand les tournées ont repris, après les vacances, le personnel de la médiathèque a posé la question de savoir si le questionnaire avait été reçu, rempli et retourné. En cas de réponse négative, des questionnaires supplémentaires étaient remis ou même remplis en présence des bibliothécaires de la médiathèque. Toutes les réponses n'ont pas été données dans les mêmes conditions, la spontanéité et la sincérité des réponses ne sont donc pas homogènes. J'ai arrêté la compilation des données à la date du 1^{er} octobre 1992, ayant reçu à ce jour, 41 réponses. C'est donc à peine un quart de l'échantillon qui a répondu. Il faudra s'en souvenir au moment des conclusions et surtout se rappeler que dans les pourcentages qui suivent, selon le nombre de réponses données à une question, 2 ou 3% ne représentent qu'une réponse.

Résultats chiffrés et commentés de l'enquête

1- Avez-vous le sentiment de connaître tous les services qu'offre la Médiathèque départementale :

	Nbre de réponses	en %
Parfaitement	4	9,75
Dans les grandes lignes	21	51,22
Sans doute pas assez	14	34,15
Pratiquement pas	2	4,88

Une forte majorité (plus de 60%) affirme connaître les services offerts par la médiathèque, ce qui est normal et rassurant de la part des utilisateurs

de la médiathèque. On aurait cependant pu poser des questions plus détaillées que la sixième pour vérifier cette affirmation. On verra aux questions 4 et 9 que les dépositaires souhaitent, malgré tout, en savoir plus sur la médiathèque.

2- Selon vous, les informations que vous avez sur le livre en général et la vie littéraire en général sont :

	Nbre de réponses	en %
Très insuffisantes	6	14,63
Pas assez nombreuses	27	65,86
Pas assez rapides	1	2,44
Bien suffisantes comme ça	6	14,63
Trop nombreuses	1	2,44

Ce n'est qu'au moment de la frappe des commentaires que je me suis rendu compte de la répétition de «en général» dans la question, mais cela n'a, *en général*, pas perturbé les enquêtés. Une majorité écrasante n'a pas assez d'informations sur le livre et la vie littéraire. A ce degré de manque d'information, vérifié par les réponses aux questions 4, 9, 10 et 17, il faut se poser la question de savoir si le rôle d'une bibliothèque départementale de prêt est de produire ce type d'informations et si elle en est capable. Je m'interroge sur la place et la forme que devraient prendre les rubriques bibliographiques. On y reviendra par la suite, mais ici on peut envisager des solutions, autres que l'édition d'un périodique, pour répondre à ce besoin des dépositaires, par exemple une aide aux abonnements à la presse littéraire et professionnelle des bibliothèques.

3- Selon vous, connaître vos «collègues» et leurs expériences en bibliothèques est :

	Nbre de réponses	en %
Indispensable	8	19,51
Utile	27	65,86
Pas vital	5	12,19
Sans intérêt	1	2,44

Par le terme de collègues, j'entendais les personnes participant à la gestion des bibliothèques relais et dépôts de l'ensemble du réseau, qu'elles soient bénévoles ou salariées, formées ou non et même les bibliothécaires de France ou d'ailleurs. Les guillemets n'étaient pas indispensables. Certains ont interprété restrictivement collègues comme les autres bénévoles travaillant dans le

même dépôt. L'ensemble des réponses expriment le besoin d'une meilleure connaissance, le désir de partager les fruits de l'expérience. On verra poindre, dès la question suivante, un certain rejet de la professionnalisation qui est un peu contradictoire avec cette réponse affirmative sur l'utilité de connaître ses collègues et leurs expériences.

4- *Qu'est-ce qui serait, pour vous, le plus important d'avoir comme informations dans une éventuelle publication de la médiathèque départementale ? Pour répondre à cette question classez de 1 (le plus important) à 5 (le moins important) les choix suivants :*

60

résultats exprimés en pourcentage	rang 1	rang 2	rang 3	rang 4	rang 5
la Médiathèque	28,20	41,02	17,95	10,26	2,56
les autres bibliothèques du réseau	2,56	12,82	30,77	43,59	10,26
toutes les bibliothèques de la région	10,25	2,56	12,82	20,51	53,85
le métier de bibliothécaire et les autres métiers du livre	10,25	20,51	28,20	10,26	30,77
l'actualité du livre et des autres médias	48,78	21,95	9,76	14,63	4,88

La préférence va d'abord à l'actualité du livre et des autres médias, ce qui corrobore les réponses à la deuxième question, suivi par la Médiathèque que les dépositaires souhaitent mieux connaître, le métier de bibliothécaire et les autres métiers du livre arrive en troisième position mais de manière assez contrastée. C'est la question qui divise le plus. L'intérêt faiblit pour les bibliothèques du réseau et s'écroule pour les bibliothèques

de la région. Ceci est un peu contradictoire avec les réponses à la question précédente à moins que cela ne signifie un intérêt élevé pour tous ces sujets avec un ordre de priorité quand même assez affirmé. Il aurait valu proposer un sujet supplémentaire et peu pertinent pour distinguer mieux les attentes. Le moins important n'est pas forcément négligeable, on le vérifiera à la question 9.

5- *Comment qualifieriez-vous les relations que vous entretenez avec :*

résultats exprimés en pourcentage	très fréquentes	suffisantes	trop espacées	inexistantes
l'adjoint à la culture de votre commune	17,50	25,00	15,00	42,50
les bibliothécaires de la grande ville la plus proche	2,43	0,00	19,51	78,05
les bibliothécaires des villages voisins	0,00	10,00	35,00	55,00
les bibliothécaires du bibliobus (musibus ou vidéobus)	22,50	42,50	32,50	2,50
le conseiller général de votre canton	4,88	34,15	19,51	41,46
le directeur de la Médiathèque départementale	10,00	25,00	37,50	27,50
le maire de votre commune	37,50	30,00	10,00	22,50

On peut s'interroger sur l'existence d'un adjoint à la culture dans un certain nombre de petites communes, ce qui expliquerait l'absence de relation pour près de la moitié des réponses, alors que le chiffre tombe à 22,5% pour l'absence de relation avec le maire, ce chiffre est élevé si l'on sait que la médiathèque privilégie, depuis trois ans, les maires comme interlocuteurs. Les nouveaux dépôts ne sont ouverts qu'après signature d'une convention avec la commune. L'absence de contact avec les bibliothèques des villes du département est quasi-générale. Les relations avec les villages voisins ne sont pas fréquentes mais existent. Il faudrait sans doute développer les contacts intercommunaux et faire émerger le sentiment d'appartenance à un réseau. A une

exception près, les relations avec les bibliothécaires des bibliobus existent et sont même globalement suffisantes (65%). L'exception provient soit d'un bénévole non responsable de dépôt dont les horaires de permanence ne coïncident pas avec les jours de passage du bibliobus (mardi ou jeudi), soit d'un des dépôts desservis par l'intermédiaire de Valberg, soit dernière hypothèse d'une erreur de remplissage du questionnaire. Les relations avec le conseiller général du canton sont assez peu développées ce qui n'est pas surprenant. Celles avec le directeur de la médiathèque sont à peine plus développées, ce qui me paraît inquiétant. Il y a là un déficit de communication qui ne sera pas comblé par la seule publication, il faut veiller à être plus pré-

sent sur le terrain en certaines occasions...

6- Auriez-vous l'amabilité de donner, en une ou deux phrases, votre définition de la médiathèque départementale des Alpes-Maritimes :

Voici en vrac les 26 réponses obtenues sur 41 questionnaires remplis.

Accueil chaleureux, instruction agréable.

Aide précieuse pour la formation des bénévoles par les stages qu'elle organise ; pour les services musique, ludothèque... dans les communes sans grands moyens. Elle est un relais qui remplit bien son rôle.

Animant à titre bénévole une bibliothèque d'école, la médiathèque a été une aide importante pour un complément de livres à l'époque où s'est créé ce lieu dans les locaux de l'école. Elle a permis d'officialiser ce qui ne devait être qu'un atelier comme d'autres. Aujourd'hui la bibliothèque est devenue une institution et un deuxième lieu de lecture est en cours d'organisation.

C'est d'abord une équipe de personnes très différentes mais sympathiques, compétentes et serviables. La Médiathèque des Alpes-maritimes c'est aussi un grand dépôt de ressources culturelles (Livres, disques, K7 audio et vidéo, jeux & jouets) permettant aux petites communes d'être aussi bien dotées que les grandes.

C'est le relais de tous ceux qui s'occupent du livre dans la région. C'est un outil de travail, d'information, de formation, c'est aussi un partenaire quant à l'élaboration de projet autour du livre.

C'est un service très apprécié ouvert et gratuit mis à la disposition de tous les habitants.

C'est une aide inespérée à l'enseignement dans l'arrière-pays. Hélas il faut se contenter de ce que nous trouvons dans les trop pauvres rayons.

Grâce aux services de la Médiathèque Départementale il est possible aux gens de la campagne de bénéficier d'apports culturels qui jusqu'ici étaient réservés à ceux de la ville.

La Médiathèque est un pivot indispensable au développement des bibliothèques de la région et à la formation des bibliothécaires, en particulier des non-professionnelles.

La Médiathèque est une source supplémentaire de documents et de renseignements donnée aux responsables de petites bibliothèques.

La Médiathèque fournit au relais bibliothèques des dépôts réguliers de livres, jouets, disques et cassettes et cassettes vidéo. Elle favorise la création et le développement de relais bibliothèques et assure la formation des responsables.

La médiathèque départementale nous apporte un complément un appui inestimables.

La médiathèque doit être au service du public pour le prêt de livres et documents vidéos ou musicaux.

La médiathèque est une institution très utile et indispensable à la vie d'une bibliothèque de village. Le personnel est très compétent et très serviable.

La Médiathèque représente la BCP des AM, avec une équipe de pro des métiers du livre et des autres médias qui animent, gèrent... des tournées de bibliobus, vidéobus, ludo... à travers le département, conseillent les dépositaires du réseau ; organisent des stages, expos. Une structure en pleine évolution qui étudie les meilleures procédés pour apporter un service de qualité.

Ouverte à tous, très bon accueil.

Permet, à beaucoup de personnes de lire, des livres nouveaux ou anciens gracieusement.

Répondre aux souhaits d'une clientèle aux goûts très différents les uns des autres.

Sans eux, il n'y aurait pas de médiathèque dans notre village.

Service de vulgarisation pour faire passer aux bibliothèques du réseau toutes les informations techniques et culturelles.

Service du Conseil général qui fonctionne comme une bibliothèque.

Service public pour la promotion de la culture et le désenclavement culturel de l'arrière-pays.

Service très bien assuré. Bonne relation avec les personnes

responsables. A maintenir absolument pour favoriser la culture dans les communes et villages du haut-pays.

Un service très utile notamment en ce qui concerne les petites communes qui n'ont pas les moyens d'avoir une bibliothèque municipale.

Une équipe compétente et au service des médiathèques.

Utile. Très bons rapports avec les personnels tournants. Conscientieux dans leur travail. A l'écoute des demandes par nos services. Passage du bibliobus plus fréquents souhaités.

On notera qu'une partie des réponses portent un jugement sur les activités de la Médiathèque sans la définir. Les jugements sont toujours positifs, voire laudateurs ; deux réserves sont exprimées l'une concerne le rythme de passage du bibliobus par contraste avec celui des vidéobus ou musibus, l'autre la pauvreté du choix pour les livres d'enfants à usage pédagogique. L'image de la médiathèque est peut-être floue mais bonne. A la lecture de ces réponses, on peut sans crainte programmer des articles pour mieux faire connaître la médiathèque, ses missions, ses services. On vérifiera à la question 9 qu'ils seront lus avec intérêt.

7- Si la médiathèque départementale devait créer une publication, vous souhaiteriez recevoir cette publication :

	Nbre de réponses	en %
2 fois dans l'année	5	13,51
3 fois par an	5	13,51
à chaque trimestre	12	32,43
5 fois l'an	0	0
tous les 2 mois	8	21,62
chaque mois	7	18,91
à une autre périodicité	0	0

C'est le trimestriel qui arrive en tête. On remarquera l'absence de choix pour 5 fois l'an qui représente un bimestriel ne paraissant pas pendant les vacances d'été. Viennent ensuite le bimestriel et le mensuel. La moyenne des réponses donne 5,5 fois par an.

8- A votre avis, combien de pages devrait comporter cette publication ?

	Nbre de réponses	en %
4 pages	7	20,59
8 pages	8	23,53
16 pages	17	50,00
32 pages	2	5,88
64 pages	1	2,94

La moyenne des réponses donne un peu plus de 14 pages. Demander 14 pages 5 fois par an c'est dire que la demande d'information est forte.

9- Selon vous, le type d'informations mentionnées ci-dessous devrait-il figurer dans la publi-

cation de la Médiathèque départementale :

le libellé des questions a été modifié pour tenir sur une ligne*, les réponses sont exprimées en %	Oui absolument	oui	à la rigueur.	non	je ne sais pas
animations autour du livre quel que soit le lieu où elles se déroulent	39,02	48,78	9,76	0,00	2,44
animations dans les bibliothèques du réseau	36,59	48,78	9,76	2,44	2,44
annonce de stages de formation	39,02	51,22	7,32	2,44	0,00
article de fond sur une question technique relative au travail dans une bibliothèque	19,51	43,90	31,71	4,88	0,00
article sur les services de la Médiathèque	43,90	39,02	12,20	0,00	4,88
article sur un professionnel du livre (éditeur, libraire, relieur...)	9,76	36,59	48,78	4,88	0,00
article sur une BM de grande ville de la région	4,88	34,15	48,78	9,76	2,44
compte rendu de journée d'étude, de stage	12,50	42,50	35,00	7,50	2,50
expositions qu'on peut réserver à la Médiathèque	32,50	57,50	7,50	0,00	2,50
expositions qu'on peut voir dans les Alpes-maritimes	19,51	63,41	17,07	0,00	0,00
fiche pratique pour la gestion d'une petite BM	53,66	41,46	4,88	0,00	0,00
fiche pratique sur les subventions	65,85	26,83	7,32	0,00	0,00
interview d'un écrivain	7,32	53,66	34,15	2,44	2,44
interview d'un dépositaire	12,50	42,50	37,50	2,50	5,00
offres d'emplois en bibliothèque	20,00	32,50	35,00	7,50	5,00
les nouvelles bibliothèques du réseau	10,26	38,46	38,46	7,69	5,13
reportage sur la vie des bibliothèques du réseau	12,50	42,50	32,50	7,50	5,00
rubrique bibliographique (sur les livres)	26,32	65,79	5,26	2,63	0,00

Par souci de ne pas allonger exagérément le questionnaire, n'ont pas été proposées ici d'informations d'un type peu directement professionnel tels que horoscope, mots croisés, recettes de cuisine et du coup, il y a très peu de réponses négatives. Arrivent en tête des attentes les deux fiches pratiques proposées (pour la gestion d'une petite bibliothèque et sur les subventions) et les articles sur la médiathèque départementale, suivis de près par la rubrique bibliographique. Les articles suscitant le moins d'enthousiasme sont dans l'ordre ceux sur un professionnel du livre (éditeur, libraire, relieur...) et sur une bibliothè-

que de grande ville de la région (48,78% de à la rigueur et 5 à 10% de non), suivis par les offres d'emploi en bibliothèque et les nouvelles bibliothèques du réseau. On peut y lire un certain refus, quasi-idéologique, du professionnalisme, allant de pair avec un besoin concret de savoir faire. Quand on sait que la plupart des correspondants de la médiathèque sont des bénévoles, ce n'est pas très étonnant. Mais tenir compte de cette contradiction subtile dans la communication est important. Ces mêmes résultats sont lisibles dans les réponses à la treizième question.

* Voir le libellé exact en annexe page 75.

10- Selon vous, les rubriques bibliographiques devraient être présentées en :

réponses exprimées en pourcentage	oui	non	de temps en temps
brève critique de livres, disques ou vidéos récents	78,05	4,88	14,63
courte analyse de livres, disques ou vidéo regroupés autour d'un thème	73,17	4,88	21,95
coups de cœur d'une personnalité	31,71	24,39	41,46
liste des doubles à échanger entre bibliothèques	65,85	14,63	19,51
liste des nouvelles acquisitions de la Médiathèque départementale	92,68	0,00	7,32

La seule rubrique bibliographique à faire l'unanimité est la liste des nouvelles acquisitions. Il faut préciser que cette publication, qui existait autrefois, a été abandonnée depuis deux ou trois ans à cause des problèmes générés par le système informatique Dobis Libis (IBM) qui vient d'être abandonné au profit d'Orphée (Datapoint). La demande en est d'autant plus forte. Dès que la conversion du catalogue de la médiathèque aura

été opérée, cette publication sera faite. C'est sans doute une publication à faire régulièrement mais qui doit avoir son existence propre et n'a pas sa place dans un périodique de la médiathèque. Dans l'ordre, sont ensuite plébiscitées les brèves critiques de nouveautés, puis les bibliographies thématiques. Les listes de doubles à échanger sont souhaitées par une majorité encore confortable. Seuls les coups de cœur d'une personnalité

divisent l'opinion.

11- Qui devrait rédiger ces critiques ?

Nbre de réponses	
des bibliothécaires de la Médiathèque départementale	30
des bibliothécaires du département	14
des critiques littéraires connus dont on reproduirait les textes	19
des personnalités	4
des responsables des relais-bibliothèques	7

Pour cette question, plusieurs réponses ont été cochées, ce qui explique que le total des réponses soit supérieur à 41. Je ne suis pas sûr que la distinction entre les bibliothécaires de la médiathèque départementale et les bibliothécaires du département ait toujours été perçue. Si les dépositaires veulent bien faire travailler les bibliothécaires, ils n'entendent pas s'impliquer dans ce travail. La moitié d'entre eux acceptent de lire des critiques déjà publiées par ailleurs. Paradoxalement, les personnalités sont oubliées, même par ceux qui souhaitent lire leur coup de cœur !

12- Selon vous, cette éventuelle publication de la Médiathèque départementale, devrait-elle être destinée :

	Nbre réponses	en %
aux responsables des relais-bibliothèques	16	39,02
à toutes les personnes intéressées par la lecture	25	60,98

Quand, pour répondre à cette question, les deux cases ont été cochées, je n'ai noté que la seconde réponse, puisqu'elle englobe la première. J'interprète ces réponses comme preuve d'un certain esprit d'ouverture, d'une volonté de faire profiter l'ensemble des lecteurs de la publication de la médiathèque. Cela marque aussi sans doute la conscience que la bibliothèque ne repose pas uniquement sur son responsable mais sur l'ensemble d'une équipe. Il sera nécessaire pour la rédaction du périodique de bien définir sa cible et donc le contenu rédactionnel. Un outil de communication et de formation (évitons de préciser professionnelle) n'a pas le même contenu qu'un magazine grand public, ou qu'un véhicule d'image auprès des élus.

13- Selon vous, les éléments cités ci-dessous, constituent plutôt une qualité ou un défaut pour l'éventuelle publication de la médiathèque départementale :

Réponses en pourcentage (Total horizontal = 100%)	Qualité	Défaut	Indifférent
articles courts	86,49	5,41	8,11
articles développés	55,88	11,76	32,35
articles longs	11,76	73,52	14,71
articles faciles	85,71	0,00	14,29
articles techniques	50,00	28,13	21,87
attrayante	97,30	0,00	2,70
claire	97,37	0,00	2,63
concise	88,57	5,71	5,71
concrète	97,22	0,00	2,78
en couleurs	63,16	2,63	34,21
humoristique	74,29	0,00	25,71
illustrée	75,68	0,00	25,32
pratique	97,56	0,00	2,44
sérieuse	94,11	2,94	2,94
théorique	45,45	24,24	30,30
utile	100,00	0,00	0,00
avec des publicités sur les matériels spécialisés pour les bibliothèques	45,95	13,51	40,54
sans publicité	32,35	29,41	38,24

Les éléments «sans défaut» sont, cités dans l'ordre préférentiel selon le nombre de cases qualité cochées : pratique, utile, claire, attrayante, concrète, facile, illustrée, humoristique. Tous les autres éléments ont été qualifiés au moins une fois de défaut. Le seul défaut à éviter est l'article long. Presque tous les autres éléments sont des qualités plus ou moins appréciées. Les éléments qui divisent l'opinion sont les articles développés, techniques ou théoriques ainsi que la présence de la publicité qui est mieux tolérée quand elle concerne les matériels spécialisés pour les bibliothèques. En rapprochant ces réponses de celles de la question 9, on constate leurs cohérences. En observant des bibliothécaires feuilleter des périodiques de B. C. P., j'ai eu l'intuition que, le lectorat étant féminin, il faudrait sans doute que la maquette de la publication se rapproche plus de celles de la presse populaire (*Prisma, Femme actuelle* ou *Ça m'intéresse*) que de celles des revues culturelles (*Impressions du Sud, Aube magazine, Art Press*) ou des revues professionnelles (*Livres-Hebdo, Les actes de lecture, Bulletin des bibliothèques de France*).

14- Quels sont les sujets que vous aimeriez voir traiter dans cette éventuelle publication ?

- Actualité du livre
- Animations qui ont lieu dans le département et les bibliothèques du réseau
- Animations scolaires
- Annonces de stages de formation
- Art floral et paysager pour notre région
- Article de fond sur une question technique
- Artistes dans le département
- Auteurs classiques délaissés
- Avoir des listes d'auteurs français et des listes d'étrangers

- Bibliothèques du réseau
- Budget
- Circuit financier d'un livre
- Comment répondre aux demandes de lecteurs
- Comptes rendus de travaux scolaires autour du livre par les enfants
- Création et tenue d'un éco-musée
- Critiques de livres
- Dernières parutions
- Derniers films
- Ecrivains locaux
- Etre au courant des publications de l'année
- Etudes de livres par thème
- Expériences des autres bibliothèques
- Fiche pratique pour la gestion d'une bibliothèque
- Fiches pratiques pour le travail en bibliothèque
- Histoire régionale
- Idées d'ateliers à l'école
- Informations sur les animations autour du livre dans les Alpes-maritimes
- Interview d'écrivains
- Liste des livres sur chaque village ou canton
- Littérature enfantine
- Littérature régionale
- Monde des médias en général
- Nouveautés
- Nouveautés de livres
- Nouvelles parutions par thème
- Promouvoir des créations de bibliothèques
- Quels livres il vaut mieux ne pas acheter
- Rapport avec les autres structures
- Renseignement de stages
- Résumé des nouvelles acquisitions de la médiathèque
- Rubriques bibliographiques
- Rubriques bibliographiques
- Savoir quel fonds littéraire est indispensable pour une petite bibliothèque
- Sciences, voyages, littérature, histoire
- Studio de la Victorine
- Titres de livres parus
- Titres des livres les plus vendus
- Thématique
- Travaux manuels techniques (pâte à sel, pots pourris, aquarelle)

Les réponses fournies ci-dessus l'ont été après la lecture de la question 9, elles s'en inspirent et manquent donc souvent d'originalité. Je note l'intérêt pour le régional ou le local qu'il convient de prendre en compte.

15- Etes-vous prêt à écrire dans cette éventuelle publication ?

	Nbre de réponses	en %
régulièrement	3	7,32
à l'occasion	11	26,83
non, jamais	27	65,85

Ces chiffres ne sont pas étonnants, un sondage auprès des B. C. P. éditrices montre l'inertie des lecteurs, la difficulté à trouver non seulement des articles mais aussi des informations même non mises en forme.

16- Avez-vous un titre à suggérer pour cette éventuelle publication ?

- A éviter ! Lectorama Médiathèque 06
- Et pourquoi pas ? Média diffusion Provence-Lecture
- Info-lire Média Livres
- Info-livres Média livre

17- Si vous les connaissez, donnez votre appréciation sur les revues professionnelles suivantes, en reportant en face de chaque titre le n° du qualificatif qui vous paraît le plus approprié : 1-pratique, 2-confuse, 3-agréable, 4-triste, 5-inconnue.

Nbre de réponses	1	2	3	4	5
Bulletin critique du livre français	3	3	1	2	14
Bulletin de l'ABF	3	3	0	0	28
Ecouter Voir	1	1	1	0	31
Images en bibliothèque	2	0	1	3	28
Lire	14	1	13	0	6
Livres de France	5	2	1	1	25
Magazine littéraire	7	2	8	1	16
Revue des livres pour enfants	11	0	1	11	7

C'est la question fermée où le taux de non réponse est le plus élevé (17,07%). Les gens n'aimant pas avouer leur ignorance, il est normal qu'ils préfèrent ne pas répondre. Mais même, parmi ceux qui répondent, la méconnaissance de la presse spécialisée est impressionnante. Seuls Lire, La revue des livres pour enfants et Le magazine littéraire sont connus d'une majorité de ceux qui répondent à la question. C'est d'autant plus surprenant que la médiathèque départementale a organisé des circulations d'abonnements pour les titres suivants : Bulletin critique du livre français, Impressions du Sud (qui n'est même pas cité à la question suivante), Lire, Magazine littéraire et La revue des livres pour enfants.

18- Pouvez-vous indiquer ci-dessous un, deux ou trois titres de magazines, revues ou journaux que vous aimez bien lire ?

- Alpes
- Art et décoration
- Aquarium magazine
- Avantages
- Beaux-Arts
- Cahiers du cinéma
- Charlie-Hebdo (2 fois)
- Connaissance des arts
- Courrier de l'Unesco
- Documentaliste
- L'événement du jeudi (5 fois)
- L'Express (3 fois)
- Femme actuelle (3 fois)
- Le Figaro (2 fois)
- Le Figaro magazine
- Fluide glacial (2 fois)
- Géo (10 fois)
- Grand reportage
- La grosse Bertha
- Images en bibliothèque
- Le Monde (3 fois)
- Le Monde de la moto ancienne
- Le Monde diplomatique (2 fois)
- Le Point
- Libération
- Lire (8 fois)
- Lou Sourgentin

Magazine littéraire (2 fois)
Mon jardin ma maison
Muséart (2 fois)
Nice Matin (2 fois)
Notes bibliographiques des bibliothèques pour tous
Nouvel Economiste
Nouvel Observateur (2 fois)
Paris Match (2 fois)
Photo
Plaisirs de la maison
Première
Psychologie
Que choisir
Regard sur la peinture
Revue des livres pour enfants
Sciences et avenir
SVM Macintosh
Télérama (3 fois)
Télé Z

65

Rien de bien notable ne ressort de ces réponses. A part *Géo* et *Lire*, la dispersion sur les titres est grande. La presse d'information générale n'est pas trop mal représentée.

19- Qui êtes-vous ?

26 sont des bénévoles (76,47%), 8 sont rétribués spécifiquement pour leur travail à la bibliothèque (23,53%), 14 ont reçu une formation professionnelle de bibliothèque (CAFB, formation Olivre, DUT, INTD...) soit 41,18% de l'échantillon. 5 sont des hommes (12,20%), 36 des femmes (87,80%).

indiquez ici votre âge : de 19 à 72 ans, 46 ans de moyenne.

Sept personnes n'ont coché ni la case bénévole, ni la case rétribué spécifiquement pour votre travail à la bibliothèque, il aurait sûrement fallu prévoir une autre catégorie (volontaire désigné d'office ?) pour le personnel municipal, hors filière culturelle, qui doit s'occuper à temps partiel de la bibliothèque. La proportion de personnes formées me paraît étonnamment élevée. Je suppose que ce sont eux les plus motivés, qui ont répondu le plus rapidement et le plus spontanément à l'enquête. La répartition homme/femme et la pyramide des âges semblent plus conformes à la réalité.

20- Si vous avez des remarques ou des suggestions à faire, vous pouvez les écrire ci-dessous ou sur une feuille libre que vous joindrez à ce questionnaire. Les remarques ou suggestions (peu nombreuses) sont reproduites en annexe, pages 84 à 86.

En annexe, pages 77 à 83, est reproduit le dépouillement chiffré de cette enquête, intégrant les 6 réponses supplémentaires parvenues entre le 1^{er} et le 16 octobre 1992. Elles ne provoquent ni bouleversement, ni évolution notable par rapport aux chiffres notés ci-dessus. Les conclusions restent inchangées.

propositions pour un périodique

67

la conjoncture

Aujourd'hui la Médiathèque départementale des Alpes-maritimes est engagée sur deux chantiers. Le premier est un réaménagement des locaux par la construction de trois bureaux dont la surface est prise sur celle des magasins de stockage des livres. Ces bureaux seront affectés aux services jeunesse, musibus et vidéothèque. Les travaux commencés en octobre 1992, les bureaux devraient être opérationnels en janvier 1993. Comme ces travaux sont concomitants avec le remplacement de la responsable du secteur jeunesse et ludothèque, leur achèvement sera sans doute l'occasion de réexaminer la place et le rôle de chacun, le circuit interne de circulation des documents et de l'information. L'autre chantier est considérablement plus important, il s'agit du changement de système informatique. Dobis-Libis (IBM) qui équipait la médiathèque et la mettait en réseau avec la BM de Nice est abandonné au profit du nouveau logiciel Orphée (Datapoint). Les fonctions d'Orphée sont plus nombreuses et plus diversifiées que celles dont disposait la médiathèque avec Dobis-Libis. Le matériel a été livré mi-octobre, la formation interviendra fin octobre. Tant que les incertitudes sur la récupération du catalogue ne sont pas levées, on peut difficilement prévoir la date de fin de chantier. L'informatisation de la commande des documents aura sans doute aussi des incidences sur l'organisation du travail.

Le budget de fonctionnement de la Médiathèque départementale est confortable. Malgré la diminution des revenus du Département en 1993, il ne semble pas devoir être révisé à la baisse. Le budget sera probablement reconduit à l'identique. Voir en annexe page 92, les bud-

gets 1991 et 1992 et page 93, l'état des collections au 31 décembre 1991.

les besoins de communication

L'enquête a montré que les dépositaires ont une attente importante d'informations. Quelques visites de relais bibliothèques et des conversations avec des dépositaires, bénévoles ou non, m'ont permis de percevoir les nécessaires efforts de formation et de dynamisation qu'il faut développer pour porter la lecture publique à un meilleur niveau qualitativement et quantitativement.

Les périodes de changement et d'évolution technologique que connaît actuellement la médiathèque, provoquent toujours une inquiétude qui ne peut être vaincue que par un surcroît de communication et par une implication plus poussée du personnel sur ses tâches.

sur l'opportunité

Sur les seules conclusions de l'enquête auprès des dépositaires, il semble urgent que la médiathèque s'adresse, plus et mieux, aux responsables de bibliothèques relais et à l'ensemble des personnes qui œuvrent pour le développement de la lecture publique dans les communes de moins de 10.000 habitants des Alpes-maritimes. La formule d'un périodique paraît être l'étape à franchir rapidement. Au regard des chantiers en cours, il semble cependant prudent d'attendre.

Cependant il ne faudrait pas que cette attente s'éternise. Même si la publication d'un périodique n'est pas une tâche simple, il faut savoir que de toute façon la médiathèque doit

envoyer des informations. La masse d'informations actuellement adressée régulièrement aux dépositaires représente environ entre la moitié et les deux-tiers du contenu d'un périodique. La forme n'est pas la même et demande un peu plus de travail mais on peut supposer qu'elle aura aussi une efficacité plus grande, donnant aux dépositaires une meilleure image de la médiathèque et d'eux-mêmes. Ce sera aussi un élément de valorisation et de motivation du personnel de la médiathèque.

68

Un périodique de qualité, au-delà de l'information qu'il véhicule vers les dépositaires, est un support d'image valorisant pour la médiathèque. Par sa diffusion il améliorera la lisibilité de l'existence de la médiathèque aussi bien au sein de l'administration départementale qu'auprès des maires, de responsables culturels, de professionnels du livre... Par son appel à signature d'éditorial, il attirera l'attention de l'exécutif et de certaines directions du Conseil général sur l'activité du service. Le contenu du périodique est important, mais sa seule existence et son aspect le sont tout autant. La plupart des maires, submergés de courrier, ne liront pas forcément chaque numéro de la publication de la médiathèque mais ils l'auront vu passer.

méthode de travail

Lors d'une réunion du personnel de la médiathèque, la constitution d'un groupe de travail a été annoncé, faisant appel au volontariat pour réfléchir à ce que pourrait être la publication de la médiathèque. Il était souhaité que chaque service soit représenté et que tous les bibliothécaires soient présents. La première réunion de ce groupe de treize personnes a eu lieu le 30 septembre. Elle m'a surtout permis de faire le compte rendu de l'enquête auprès du personnel, d'esquisser une synthèse des réponses des dépositaires et d'effectuer un survol rapide des périodiques des autres BDP, que les personnes présentes avaient peu étudié, bien que la circulation d'une demi-douzaine de titres ait été organisée. J'ai plus parlé qu'écouté. Il a été convenu que la prochaine réunion aurait lieu le 9 octobre, autour d'une esquisse de numéro zéro. Avant celle-ci, j'ai donc distribué le «chemin de fer» d'un 16 pages ainsi que le compte rendu écrit de l'enquête auprès des dépositaires.

Un seize pages correspond à la proposition majoritaire des dépositaires. Seize pages permettent d'avoir un début d'impression d'abondance. Un quatre pages, aussi bien fait soit-il, laisse toujours l'impression d'être lu, aussitôt qu'il est pris en main. Il n'a pas de pages à

tourner. Un seize pages commence à ressembler à un magazine et non plus à un bulletin, surtout si on le dote d'une couverture et non d'une «une».

L'aspect magazine me semble important à adopter pour ne pas effrayer un lectorat qui rejette la professionnalisation. Il ne faut pas énoncer une théorie mais donner des recettes pratiques. Plutôt les fiches cuisine de *Elle* que des cours de diététique. La majorité des correspondants de la médiathèque sont des bénévoles, ils font ce travail non par obligation mais par plaisir. Il ne faut pas leur envoyer des notes de service, même améliorées sous forme d'un bulletin de liaison mais leur rendre service avec des informations pratiques, en leur donnant des idées, leur faire plaisir avec une mise en page agréable, de belles photos et en valorisant leur action. J'ai conscience d'aller relativement à contre-courant de ce qui se pratique à l'heure actuelle dans l'ensemble des BDP éditrices. C'est une intuition, dont je regrette que le temps du stage ne m'ait pas permis de la vérifier en testant un numéro zéro. Il me semble cependant qu'un certain nombre de réponses au questionnaire vont dans le sens de cette conviction. De plus, l'examen de certaines publications mal faites, peu attractives mais avec des moyens non négligeables mis en œuvre, m'incite à essayer de faire mieux pour pas forcément plus cher.

Le titre a aussi son importance. Les dépositaires avaient proposé : *A éviter !, Et pourquoi pas ?, Info-lire, Info-livres, Lectorama, Média diffusion, Média Livres, Média livre, Médiathèque 06, Provence-Lecture*. Du groupe de travail ont surgi *L'ami des livres, Apostrophe, Bibliothèques des Alpes-maritimes, Le bruit qui court, La dérive, Le dernier numéro, Ex-Libris, Ficanasse, La gazette, Lecture au pays d'azur, Médiazur, Le Tam-tam de la médiathèque*. S'il faut que le nom du département et le mot bibliothèque figurent dans le sous-titre, il me semble préférable de trouver un titre accrocheur, évoquant l'univers des livres et de la lecture et si possible ayant une racine dans la culture du département. A cet égard, *Le colporteur des bibliothèques de Savoie* est un titre très réussi, *Lire en Drôme* et *Lire en Val d'Oise* disent bien ce qu'ils sont, mais *Lire dans les Alpes-maritimes*, outre le manque d'originalité me paraît trop long. *Ficanasse*, terme nissart, n'est pas satisfaisant car il évoque plutôt les bavardages ou les cancons et que le comté de Nice ne représente que la moitié du département, la rive droite du Var est provençale. *Le dernier numéro* que j'ai proposé me semble un bon titre possible, d'abord parce

↳ morbide
fin

qu'il évoque la lecture de la presse (Cf le "N°" de *La revue des revues*), il évoque la soif de nouveauté des dépositaires (Avez-vous le dernier...?), il est empreint d'humour au premier degré (Avez-vous lu le dernier numéro?) et au second degré (Last but not least) et il n'est pas déjà utilisé comme titre de périodique; j'ai, de plus, repéré chez un excellent photographe, Marc Silberstein, une série de photographies de numéros de maison sur plaque de tôle émaillée qui pourraient servir d'illustration pour les premiers numéros. Une nouvelle réunion du type remuemémoires devra être consacrée à la recherche du titre quand la décision d'éditer le périodique aura été prise.

Les rubriques, à retenir, après la réunion du groupe de travail sont :

le sommaire, indispensable même si le périodique n'a pas 16 pages ;

l'éditorial qui doit être un éditorial sur la politique de développement de la lecture dans le département, il est donc naturel qu'il soit signé par un élu du Conseil général ;

les animations, sur une page, 2 ou 3 courts articles, rendent compte d'animations ayant eu lieu dans le réseau, présentent une nouvelle exposition ou animation proposée par la médiathèque ou annoncent des manifestations autour du livre, même hors réseau, et un encadré ou une colonne de brèves indiquent les dates, les lieux et les thèmes des animations déjà programmées au moment de la mise sous presse. Une place privilégiée sera accordée au conte, peut-être sous la forme d'une sous-rubrique *Autour du conte* ;

la formation, sur une à trois pages, de courts articles présentent les formations organisées par la médiathèque en montrant leur intérêt, un agenda récapitule les dates à retenir, des brèves signalent d'autres formations (CNFPT entre autres) accessibles à tout ou partie du lectorat, par contre il n'y a pas de bulletin d'inscription à découper mais celui-ci peut être encarté dans le périodique ;

un portrait de dépositaire, une page pour valoriser les bénévoles et même les professionnels, en faisant découvrir un aspect original de leur bibliothèque, de leur façon de travailler, avec une photo, pour qu'au fil des numéros, les membres du réseau aient l'impression de se connaître, d'appartenir à la même structure ;

bibliothèque, une à deux pages de reportage dans un relais bibliothèque récent, mais ayant quand même déjà une activité, il ne s'agit pas d'inaugurer un lieu mais de mettre en valeur les efforts du département et de la commune concernée, montrer les initiatives des bibliothécaires,

donner des idées à d'autres, faire progresser le réseau, le reportage peut s'accompagner de plan, d'encadré, de fiche technique (encore que l'on préférera une fiche pratique) ou même d'une bibliographie ;

le dossier professionnel, qu'il ne faudra surtout pas baptiser ainsi, fera le point sur une question, sans avoir l'air d'un cours, il avancera des arguments et donnera des conclusions pratiques. Des sujets possibles : comment inviter un écrivain, l'animation, le désherbage, les statistiques, les inscriptions, l'équipement des livres, l'informatisation. Il peut aussi à l'occasion avoir un aspect bibliographique : la littérature de tel pays, les fonds locaux, les fonds de base. La rédaction, de même que le graphiste, pourra s'inspirer les dossiers de *Que choisir?* ou *50 millions de consommateurs* qui jouent bien des articles, des témoignages, des fiches pratiques, des tableaux comparatifs... ;

la fiche pratique, peut s'envisager sous deux formes non exclusives l'une de l'autre. La première se conçoit sur une ou deux pages, avec une structure très forte, pour être la page d'un futur classeur de référence du dépositaire. Tout ce que vous avez toujours (en l'occurrence plutôt jamais) voulu savoir sur les bibliothèques. La seconde conception est celle d'un encadré qui peut accompagner n'importe quelle rubrique. Dans un cas comme dans l'autre, il faut que ce que l'on baptise fiche pratique soit réellement pratique ;

bibliographie, de même que la fiche pratique, la bibliographie peut prendre deux formes au moins. La première, celle d'un encadré, accompagnant n'importe quel article, sera baptisée *Pour en savoir plus, La bibliothèque du dépositaire* (ou du bibliothécaire), *Vient de paraître* ou *Coup de cœur*. La seconde sera une bibliographie thématique, multimédia sur une à trois pages avec une introduction puis des notices signalétiques et critiques (ou analytiques). Elle devra être copieuse, de 25 à 75 documents. Elle pourra être couplée avec un des autres articles du numéro. Le thème choisi pouvant être celui d'une nouvelle exposition que propose la médiathèque ou celui du dossier professionnel ;

le courrier des lecteurs, il ne faut pas se leurrer sur la masse de courrier que reçoivent les périodiques des BDP, mais il peut être intéressant de répondre publiquement dans cette rubrique à des questions prises dans le courrier de la médiathèque ou reçues par téléphone. Questions répétitives ou questions intéressant le plus grand nombre ;

la publicité, par sa présence, elle crédibilise le titre, lui donne l'aspect magazine et peut apporter une part d'information. Il faut savoir qu'en

tirant à 1.000 exemplaires on aura le plus grand mal à en trouver, sauf à quasiment l'offrir aux fournisseurs habituels de la médiathèque mais aussi aux partenaires. Des manifestations telles que le Festival du conte, l'Art à la page, le Festival du livre de Mouans-Sartoux... qui seront de toute façon présentes dans le rédactionnel peuvent apporter un plus en étant présentes aussi sous forme de publicité. Un contrat peut être passé avec un courtier en publicité local ou spécialisé dans le domaine du livre.

70

Quand la décision de paraître sera prise, il faudra mettre en place la rédaction, sous l'autorité du directeur de la médiathèque. Pour ce qui est de l'organisation et du travail de la rédaction, les ouvrages à lire sont *Le secrétariat de rédaction : de la copie à la maquette de mise en page*, remarquable ouvrage de Louis Guéry ainsi que la plupart des titres du CFPJ ou aussi *Guide pratique pour réaliser son journal* ou *Editer une revue*. Ces deux derniers titres, moins techniques ont une vue plus globale et abordent aussi les questions des démarches légales.

proposition

Au regard des forces et des compétences disponibles à la Médiathèque départementale des Alpes-maritimes, je crois qu'il faut limiter les ambitions d'une telle publication à trois numéros par an (un trimestriel qui oublie de paraître pendant les vacances d'été). Même si le rythme à atteindre, après un an ou deux de rodage, est celui de cinq numéros par an (un bimestriel sachant prendre ses vacances). Ne pas limiter le contenu en ayant recours à un journaliste pigiste pour les portraits de déposataires, les présentations de bibliothèques (même quand il s'agit de présenter certains services de la médiathèque) et de ne pas sacrifier la forme en faisant concevoir la maquette puis réaliser les numéros par un professionnel de l'édition. Le recours aux forces extérieures, avec ou sans pige, peut être étendu à des bibliothécaires du département ou de la région pour les bibliographies thématiques.

Ce périodique devra être plus proche d'un magazine grand public que d'une revue culturelle ou que d'un bulletin d'information. La maquette devra donc s'apparenter à celle de *Ça m'intéresse*, *Femme actuelle* ou tout autre titre à grande diffusion visant un public féminin. Cependant le tirage prévu (1.000 exemplaires) et le budget ne permettent pas d'envisager un magazine de plus de 12 pages, constitué de 8 pages en bichromie et de 4 pages de couverture en quadrichromie, au format 21 x 29,7 cm.

La couverture, outre une photo en couleur,

comportera le logo du titre, le logo du Conseil général, un rappel des principaux articles contenus ainsi que la date et le n° de parution + l'ISSN. La 2^e de couverture sera réservée à la publicité ou à de la communication institutionnelle. Les 3^e et 4^e de couverture accueilleront soit de la publicité en quadrichromie soit du rédactionnel en bichromie.

Les rubriques régulières seront :

-le sommaire, l'éditorial et l'ours regroupés sur la page 3

-animations (1 page)

-formation (1 à 3 pages)

-portrait de dépositaire (1 page)

-présentation d'une bibliothèque (1 à 2 pages)

-dossier (2 pages)

-fiche pratique (1 encadré ou 1 page)

-la Médiathèque départementale (1 à 2 pages)

-bibliographie thématique (1 à 3 pages)

-courrier des lecteurs (1 encadré)

Les pages consacrées aux animations et à la formation seront accompagnées d'un agenda ou d'une série de brèves. Les rubriques formation, portrait de dépositaire, présentation de bibliothèque, dossier pourront être complétées par un encadré bibliographique ou par une fiche pratique. La rubrique bibliographie thématique commencera par un court texte de présentation du sujet et devra pouvoir contenir, par page, une vingtaine de notices de livres, disques ou vidéo, avec quelques reproductions de couverture en N&B.

Les illustrations, le plus souvent des photos N&B mais aussi des dessins commandées à un illustrateur ou reproduits d'ouvrages, avec autorisation quand nécessaire, seront réparties sur l'ensemble de la publication, au rythme minimum d'une par double page, au maximum de cinq par page (pour la rubrique bibliographie thématique). Les archives départementales ont un fonds iconographique important, interrogeable à distance, et l'un de ses photographes, Michel Graniou, est un artiste de qualité, l'artothèque de Nice vient de lui consacrer une exposition. La bibliothèque Barbera peut être aussi une source de documents iconographiques. Il ne faudra cependant pas abuser des gravures qui transformeraient l'aspect du magazine en celui d'une revue savante. Un certain nombre de municipalités ont un service d'information qui photographie les événements municipaux, on peut faire appel à leurs archives ou même leur passer commande de reportage sur un sujet local.

recherche d'un graphiste

Une lettre, reproduite en annexe page 94, a été envoyée le 7 septembre 1992 à une quarantaine de graphistes et d'agences de communication du département, trouvés dans les pages jaunes de l'annuaire France Télécom des Alpes-maritimes, ainsi qu'à trois entreprises parisiennes ou lyonnaises dont je connaissais le travail et à trois graphistes ayant déjà travaillé pour la médiathèque. Les entreprises ci-dessous ont répondu. Après examen de leurs références et lecture de leurs propositions, seules celles dont la raison sociale est en gras ont été retenues. Ont été éliminées les entreprises n'ayant travaillé que pour la publicité et non pour l'édition de périodique, celles n'ayant pas travaillé dans le secteur culturel ou celles dont le sens de la communication a paru défaillant. Terre de Sienna n'a pas été retenu malgré la qualité du travail présenté, car son style ne coïncide pas avec les options choisies après enquête auprès des dépositaires.

Altitude Méditerranée

Jean Stierle
455 Promenade des Anglais
06200 Nice

Médiacom

Marc Uguen, Gérard Marot
33 rue Marcelle
78740 Vaux-sur-Seine

Cap Création

Michel Perreard
1 boulevard Victor Tuby
06400 Cannes

N M C

Jean-Louis Massoni
5 rue Grilli
06000 Nice

D. B. et A.

Jean-Frédéric de Bonnefond
57 boulevard de Cimiez
06000 Nice

Panama

Isabelle Galland
5 boulevard Auguste Raynaud
06100 Nice

Didier Champourlier

28 ter boulevard J.B. Vérany
06300 Nice

Rom

Lorraine Lucchini
19 bd Carabacel
06000 Nice

Jacques BOLLASINA

8 rue des Casemates
06600 Antibes

Sanigou

Anne Marie Sanigou
11 avenue Villermont
06000 Nice

Jean-François Ferrandez

9 place Ile de Beauté
06300 Nice

Terre de Sienna

Olivier Fischer, Thierry Jallet
16 rue Gaspard Picard
69200 Vénissieux

Lefouet Acropole

P. Lefouet
52 boulevard RISSO
06300 Nice

Yves Olry

La Rodière
69700 Echallas

Marganne Conseil

H. Marganne
6 rue Paradis
06000 Nice

Le 19 octobre, une nouvelle lettre, reproduite en annexe page 94, a été envoyée aux entreprises retenues pour leur donner des précisions sur le projet de périodique et leur demander

deux devis, l'un concernant la conception de la maquette, l'autre la réalisation d'un numéro.

Le choix du graphiste interviendra donc après la fin de mon stage, tenant compte des devis mais certainement aussi de la qualité de la communication.

les obligations légales

Bien que nul ne soit censé ignorer la loi, je crois prudent de rappeler les principales démarches à effectuer pour éditer un périodique.

La création d'une publication périodique doit être précédée d'une déclaration au parquet du procureur de la République du lieu d'impression, dans laquelle sont précisés le titre de la publication et sa périodicité, le nom et l'adresse du directeur de la publication, la raison sociale et l'adresse de l'imprimeur. Cette déclaration se fait sur papier timbrée et est signée par le directeur de la publication qui en reçoit récépissé. Le directeur de la publication est civilement et pénalement responsable de la publication, il doit être majeur, avoir la jouissance de ses droits civils et civiques. S'il jouit de l'immunité parlementaire, il doit désigner un codirecteur ne bénéficiant pas lui-même de cette immunité. Le directeur de la publication peut parfaitement être le directeur de la bibliothèque départementale, mais aussi le président conseil général, si le périodique est éditée par une association, c'est le président de l'association qui est directeur de la publication.

Concernant le titre de la publication, seuls sont interdits par l'ordonnance du 17 février 1945, les titres des organes de presse ayant paru sous l'occupation allemande. Les autres titres sont libres et ne peuvent donner lieu à contestation que s'ils tombent sous le coup de la loi (pour apologie du meurtre, par exemple) ou s'ils sont de nature à créer une confusion avec le titre d'un organe déjà existant ou si ce titre a fait l'objet d'un enregistrement à l'INPI depuis moins de cinq ans. Il est donc vivement conseillé de faire une recherche d'antériorité de titre, à défaut, une consultation du CCN est le minimum à faire pour éviter un titre existant déjà. Le titre, dans sa formulation et dans son graphisme, peut être protégé par la législation sur le droit d'auteur. On veillera à ce que le graphiste cède contractuellement ses droits sur l'utilisation ultérieure de son travail.

Dans chaque parution, doivent être mentionnés, la dénomination et le siège social de l'association ou de la collectivité éditrice, le nom de son représentant légal, les noms du directeur

de la publication et du responsable de la rédaction, le nom et l'adresse de l'imprimeur, la date du dépôt légal, le numéro d'inscription à la commission paritaire, s'il y a lieu, et le numéro international des publications en série, ISSN. L'ISSN est à demander après parution du premier numéro. La demande d'inscription à la commission paritaire qui permet de bénéficier d'avantages fiscaux et postaux peut être évitée, puisqu'elle n'est pas accordée aux gratuits.

72

Le directeur de la publication et l'imprimeur doivent déposer un certain nombre d'exemplaires de chaque numéro, tant auprès des autorités administratives et judiciaires qu'au titre du dépôt légal proprement dit. Au titre du dépôt administratif, dix exemplaires à remettre par les soins du directeur de la publication à la préfecture ; au titre du dépôt judiciaire, deux exemplaires signés par le directeur de la publication à remettre au parquet du procureur de la République du lieu d'impression ; au titre du dépôt légal l'éditeur doit faire parvenir quatre exemplaires directement à la Bibliothèque nationale et un exemplaire à la préfecture. L'imprimeur remet de son côté deux exemplaires à la bibliothèque municipale classée agréée pour le service du dépôt légal. Tous ces dépôts doivent être effectués immédiatement avant la mise en distribution. Ils bénéficient de la franchise postale.

le budget

Ce n'est qu'une estimation très approximative faite avant réception des devis demandés.

Conception de la maquette : 15.000 F

Coût d'un numéro : pices pour 10 feuillets 3.000 F + droits photos 3.000 F + mise en page, photogravure, impression 36.000 F = 42.000 F. Pour trois numéros par an, la dépense s'élève à 141.000 F la première année, 126.000 F les années suivantes, les frais d'expédition n'étant pas pris en compte.

la faisabilité

Au prix d'un surcroît de travail, plus sensible pendant la phase de mise en place des structures rédactionnelles, il me semble possible d'éditer un magazine qui dynamisera aussi bien l'équipe de la médiathèque que l'ensemble des depositaires. Il sera un outil de formation, de communication, de valorisation.

J'espère que malgré le caractère de ce projet, un peu plus ambitieux qu'un simple bulletin d'information réalisé avec les moyens du bord, il se concrétisera tel que décrit et qu'une

évaluation après deux ou trois numéros parus permettra d'en mesurer l'impact et d'y apporter les ajustements nécessaires.

La publication de ce magazine me paraît non seulement faisable, eu égard à la qualité de l'équipe de la médiathèque et aux moyens dont celle-ci dispose, mais aussi souhaitable dès que le plus gros du chantier de l'informatisation sera effectué, pour accompagner et prolonger le développement de la lecture publique dans les Alpes-maritimes.

conclusion

On peut s'interroger sur la validité de cette étude pour les autres départements français. Les particularités des Alpes-maritimes sont sans doute moins nombreuses que les points communs que connaissent les bibliothèques départementales de prêt engagées dans le développement de la lecture publique. Le transfert aux départements s'est accompagné d'une progression remarquable des moyens et de l'activité des bibliothèques départementales de prêt. Si le nombre de bibliobus de type classique reste à peu près constant depuis 1986, il faut analyser cela comme le signe d'une évolution des stratégies de desserte du public. Si le bibliobus demeure dans les zones du "rural profond" et d'habitat dispersé un outil de diffusion prioritaire, le maillage du réseau par de véritables bibliothèques fixes implique d'autres modes de dépôts des documents, dans lesquels le bibliobus ne joue plus aucun rôle. La progression des musibus est spectaculaire. La desserte des établissements scolaires en prêt direct tend à disparaître. Ce n'est pas un abandon du public scolaire. Les bibliothèques départementales de prêt ont adopté d'autres stratégies plus efficaces sur le long terme et plus conformes à leur mission de desserte de l'ensemble du public. On est passé d'une phase d'expansion à un effort de qualité de la desserte. On dessert mieux et autrement : développement d'un véritable réseau départemental de bibliothèques, avec un souci significatif de formation des responsables, d'aménagement des locaux, de diversification des documents et des supports.

Il n'est pas surprenant que pour accompagner cette mutation, les bibliothèques départementales de prêt développent leurs moyens de communication, en particulier en direction des responsables de bibliothèques relais. Puisse cette étude, au-delà du témoignage qu'elle constitue, contribuer à la qualité de cette politique de communication.

à comparer avec budget BDF

annexes

1-bibliographie

§-Les périodiques édités par les bibliothèques départementales de prêt

Association des directeurs de bibliothèques centrales de prêt. Charnay-les-Mâcon. - *Guide des BCP : novembre 1991*. - Charnay-les-Mâcon : Association des directeurs de bibliothèques centrales de prêt, 1991. - [n. p.] ; 15 cm. - ISBN 2-9503364-4-2

§-Commentaires généraux et §-Les obligations légales

Centre de formation et de perfectionnement des journalistes. Paris. - *Abrégé du droit de la presse*. - Paris : Editions du centre de formation et de perfectionnement des journalistes, 1991. - 135 p. ; 18 cm. - (Les guides du CFPJ). - ISBN 2-85900-051-8

§-Les Alpes-maritimes

LAURENTI, J. M. - *Haut-pays des Alpes-maritimes : vie rurale, loisirs, tourisme vert*. - Thèse de doctorat de 3^e cycle soutenue le 30 juin 1977 au laboratoire de géographie Raoul Blanchard - Université de Nice

Provence Alpes Côte d'Azur. - Paris : Hachette, 1992. - 910 p. : ill. en coul. ; 23 cm. (Guides bleus). - ISBN 2-01-016748-1

§-Le réseau

FRANCE. Ministère de l'éducation et de la culture. Direction du livre et de la lecture. - *Adresses des bibliothèques publiques : bibliothèques centrales de prêt bibliothèques municipales*. - 12^e éd. - Paris : Ministère de l'éducation et de la culture, 1992. - 116-15 p. ; 30 cm.

§-Les dépositaires

GEMMERLE, Martine. - *La formation dans les réseaux départementaux des bibliothèques centrales de prêt*. - [Charnay-les-Mâcon] : Association des directeurs de bibliothèques centrales de

prêt, 1990. - 126 p. ; 30cm. - ISBN 2-9503364-1-8

GINANE, Pierrette ; POTEAU, Gérard. - *L'animation culturelle en milieu rural : tome I*. - Paris : Les éditions municipales, 1991. - 214 p. : ill. ; 22 cm.

RICHTER, Noë. - *Administration des bibliothèques*. - 5e éd. - Le Mans : Université du Maine, 1987. - 174 p. ; 24 cm. - ISBN 2-904037-11-X

§-Méthode de travail

COLLET, Hervé ; CRAMAIX, Jacques ; DESJONQUERES, Pascale ; DECOURT, Jacques. - *Editer une revue : guide pratique de la presse associative*. - Lyon : Juris-Service, 1989. - 431 p. - ISBN 2-907648-06-3

LEVY, Marcel. - *Guide pratique pour réaliser son journal d'entreprise, d'associations et de municipalités*. - Paris : Chotard, 1989. - 263 p. - ISBN 2-7127-0272-7

GUERY, Louis. - *Le secrétariat de rédaction : de la copie à la maquette de mise en page*. - Paris : Editions du centre de formation et de perfectionnement des journalistes, 1990. - 422 p. - (Manuel CFPJ). - ISBN 2-85900-045-3

VOIROL, Michel. - *Guide de la rédaction*. - Paris : Editions du centre de formation et de perfectionnement des journalistes, 1992. - 109 p. ; 18 cm. - (Les guides du CFPJ). - ISBN 2-85900-068-2

LAMBERT, Jacques. - *Le journal d'entreprise*. - Paris : Editions du centre de formation et de perfectionnement des journalistes, 1991. - 422 p. ; 18 cm. - (Les guides du CFPJ). - ISBN 2-85900-058-5

9- Selon vous, le type d'informations mentionnées ci-dessous devrait-il figurer dans la publication de la Médiathèque départementale :

	Oui absolument	Oui	A la rigueur	Non	Je ne sais pas
animations autour du livre ayant lieu dans les Alpes-maritimes, quel que soit le lieu où elles se déroulent (librairie, bibliothèque...)					
animations qui ont lieu dans les bibliothèques du réseau					
annonce de stages de formation					
article de fond sur une question technique relative au travail dans une bibliothèque					
article sur les services de la Médiathèque départementale					
article sur un professionnel du livre (éditeur, libraire, relieur...)					
article sur une bibliothèque de grande ville de la région					
compte rendu de journée d'étude, de stage					
expositions qu'on peut réserver à la Médiathèque					
expositions qu'on peut voir dans les Alpes-maritimes					
fiche pratique pour la gestion d'une petite bibliothèque					
fiche pratique sur les subventions					
interview d'un écrivain					
interview d'un responsable de relais-bibliothèque					
offres d'emplois en bibliothèque					
présentation des nouvelles bibliothèques du réseau					
reportage sur la vie des bibliothèques du réseau					
rubrique bibliographique (sur les livres)					

75

10- Selon vous, les rubriques bibliographiques devraient être présentées en :

	Oui	Non	Parfois
brève critique de livres, disques ou vidéos récents			
courte analyse de livres, disques ou vidéo regroupés autour d'un thème			
coups de cœur d'une personnalité			
liste des doubles à échanger entre bibliothèques			
liste des nouvelles acquisitions de la Médiathèque départementale			

11- Qui devrait rédiger ces critiques ?

- des bibliothécaires de la Médiathèque départementale
 des bibliothécaires du département

- des critiques littéraires connus dont on reproduirait les textes
 des personnalités
 des responsables des relais-bibliothèques

12- Selon vous, cette éventuelle publication de la Médiathèque départementale, devrait-elle être destinée :

- aux responsables des relais-bibliothèques
 à toutes les personnes intéressées par la lecture

13- Selon vous, les éléments cités ci-dessous, constituent plutôt une qualité ou un défaut pour l'éventuelle publication de la Médiathèque départementale :

	Qualité	Défaut	Indifférent
articles courts			
articles développés			
articles longs			
articles faciles			
articles techniques			
attrayante			
claire			
concise			
concrète			
en couleurs			
humoristique			
illustrée			
pratique			
sérieuse			
théorique			
utile			
avec des publicités sur les matériels spécialisés pour les bibliothèques			
sans publicité			

14- Quels sont les sujets que vous aimeriez voir traiter dans cette éventuelle publication ?

15- Etes-vous prêt à écrire dans cette éventuelle publication ?

- régulièrement
 à l'occasion
 non, jamais

Ce questionnaire étant anonyme, si vous avez coché la première ou la deuxième case, pourriez-vous avoir l'amabilité d'envoyer un mot à Pierre Fénart, à la Médiathèque départementale, avec vos coordonnées pour qu'il puisse reprendre contact avec vous le moment venu.

16- Avez-vous un titre à suggérer pour cette éventuelle publication ? -----

17- Si vous les connaissez, donnez votre appréciation sur les revues professionnelles suivantes, en reportant en face de chaque titre le n° du qualificatif qui vous paraît le plus approprié :

- 1-pratique 2-confuse 3-agréable
 4-triste 5-inconnu

- Bulletin critique du livre français -- --
 Bulletin de l'ABF -----
 Ecouter Voir -----
 Images en bibliothèque -----
 Lire -----
 Livres de France -----
 Magazine littéraire -----
 Revue des livres pour enfants -----

18- Pouvez-vous indiquer ci-dessous un, deux ou trois titres de magazines, revues ou journaux que vous aimez bien lire ?

19- Qui êtes-vous ?

- bénévole
 rétribué spécifiquement pour votre travail à la bibliothèque
 avec une formation professionnelle de bibliothèque (CAFB, formation Olivre, DUT, INTD...)

- homme
 femme

indiquez ici votre âge : [][] ans

20- Si vous avez des remarques ou des suggestions à faire, vous pouvez les écrire ci-dessous ou sur une feuille libre, que vous joindrez à ce questionnaire.

Merci de votre aide

	A	AW	AX	AY	AZ
1	Question/Réponse	47	Total réponses		
2	Q1	Totaux			Vérif
3	Parfaitement	5	10,63829787	%	
4	Grandes lignes	22	46,80851064	%	
5	pas assez	18	38,29787234	%	
6	pas	2	4,255319149	%	100
7	NRPQ1	0	0	%	
8	Q2	0			
9	très insuffisantes	8	17,0212766	%	
10	pas assez nombreuses	30	63,82978723	%	
11	pas assez rapides	2	4,255319149	%	
12	bien suffisantes	6	12,76595745	%	100
13	trop nombreuses	1	2,127659574	%	
14	NRPQ2	0	0	%	
15	Q3	0			
16	indispensable	11	23,40425532	%	
17	utile	30	63,82978723	%	
18	pas vital	5	10,63829787	%	
19	sans intérêt	1	2,127659574	%	100
20	NRPQ3	0	0	%	
21	Q4	0			
22	médiathèque 1	15	33,33333333	%	
23	médiathèque 2	18	40	%	
24	médiathèque 3	7	15,55555556	%	
25	médiathèque 4	4	8,88888889	%	
26	médiathèque 5	1	2,22222222	%	100
27	bibliothèque réseau 1	1	2,22222222	%	
28	bibliothèque réseau 2	6	13,33333333	%	
29	bibliothèque réseau 3	14	31,11111111	%	
30	bibliothèque réseau 4	19	42,22222222	%	
31	bibliothèque réseau 5	5	11,11111111	%	100
32	bibliothèque région 1	4	8,88888889	%	
33	bibliothèque région 2	1	2,22222222	%	
34	bibliothèque région 3	6	13,33333333	%	
35	bibliothèque région 4	9	20	%	
36	bibliothèque région 5	25	55,55555556	%	100
37	métier 1	5	11,11111111	%	
38	métier 2	8	17,77777778	%	
39	métier 3	12	26,66666667	%	
40	métier 4	7	15,55555556	%	
41	métier 5	13	28,88888889	%	100
42	livre 1	21	44,68085106	%	
43	livre 2	12	25,53191489	%	
44	livre 3	6	12,76595745	%	
45	livre 4	6	12,76595745	%	
46	livre 5	2	4,255319149	%	100
47	NRPQ4	0	0	%	
48	Q5	0			
49	adjoint TF	7	15,90909091	%	
50	adjoint S	11	25	%	
51	adjoint TE	7	15,90909091	%	

annexe n°3 : dépouillement chiffré de l'enquête auprès des dépositaires

78

	A	AW	AX	AY	AZ
52	adjoint I	19	43,18181818	%	100
53	villes TF	1	2,127659574	%	
54	villes S	0	0	%	
55	villes TE	11	23,40425532	%	
56	villes I	35	74,46808511	%	100
57	villages TF	0	0	%	
58	villages S	5	10,86956522	%	
59	villages TE	15	32,60869565	%	
60	villages I	26	56,52173913	%	100
61	bibliobus TF	9	20	%	
62	bibliobus S	21	46,66666667	%	
63	bibliobus TE	13	28,88888889	%	
64	bibliobus I	2	4,444444444	%	100
65	CG TF	2	4,255319149	%	
66	CGS	14	29,78723404	%	
67	CGTE	10	21,27659574	%	
68	CGI	21	44,68085106	%	100
69	DMD TF	4	8,888888889	%	
70	DMDS	12	26,66666667	%	
71	DMDTE	17	37,77777778	%	
72	DMDI	12	26,66666667	%	100
73	Maire TF	17	36,95652174	%	
74	Maire S	15	32,60869565	%	
75	Maire TE	4	8,695652174	%	
76	Maire I	10	21,73913043	%	100
77	NRPQ5	0	0	%	
78	Q7	0			
79	2 fois	5	11,9047619	%	
80	3 fois	5	11,9047619	%	
81	4 fois	14	33,33333333	%	
82	5 fois	0	0	%	
83	6 fois	9	21,42857143	%	
84	12 fois	9	21,42857143	%	
85	autres	0	0	%	
86	NRPQ7	5	10,63829787	%	
87	Q8	0			
88	4 p.	7	17,94871795	%	
89	8 p.	10	25,64102564	%	
90	16 p.	20	51,28205128	%	
91	32 p.	2	5,128205128	%	
92	64 p.	1	2,564102564	%	
93	128 p.	0	0	%	
94	NRPQ8	8	17,0212766	%	
95	Q9	0			
96	1*1	22	46,80851064	%	
97	1*2	20	42,55319149	%	
98	1*3	4	8,510638298	%	
99	1*4	0	0	%	
100	1*5	1	2,127659574	%	100
101	2*1	17	36,95652174	%	
102	2*2	23	50	%	

annexe n°3 : dépouillement chiffré de l'enquête auprès des dépositaires

	A	AW	AX	AY	AZ
103	2*3	4	8,695652174	%	
104	2*4	1	2,173913043	%	
105	2*5	1	2,173913043	%	100
106	3*1	20	42,55319149	%	
107	3*2	23	48,93617021	%	
108	3*3	3	6,382978723	%	
109	3*4	1	2,127659574	%	
110	3*5	0	0	%	100
111	4*1	10	21,27659574	%	
112	4*2	21	44,68085106	%	
113	4*3	14	29,78723404	%	
114	4*4	2	4,255319149	%	
115	4*5	0	0	%	100
116	5*1	22	46,80851064	%	
117	5*2	17	36,17021277	%	
118	5*3	6	12,76595745	%	
119	5*4	0	0	%	
120	5*5	2	4,255319149	%	100
121	6*1	4	8,695652174	%	
122	6*2	16	34,7826087	%	
123	6*3	23	50	%	
124	6*4	3	6,52173913	%	
125	6*5	0	0	%	100
126	7*1	2	4,347826087	%	
127	7*2	19	41,30434783	%	
128	7*3	20	43,47826087	%	
129	7*4	4	8,695652174	%	
130	7*5	1	2,173913043	%	100
131	8*1	5	11,11111111	%	
132	8*2	20	44,44444444	%	
133	8*3	15	33,33333333	%	
134	8*4	4	8,888888889	%	
135	8*5	1	2,222222222	%	100
136	9*1	16	34,7826087	%	
137	9*2	26	56,52173913	%	
138	9*3	3	6,52173913	%	
139	9*4	0	0	%	
140	9*5	1	2,173913043	%	100
141	10*1	9	19,14893617	%	
142	10*2	29	61,70212766	%	
143	10*3	9	19,14893617	%	
144	10*4	0	0	%	
145	10*5	0	0	%	100
146	11*1	26	55,31914894	%	
147	11*2	18	38,29787234	%	
148	11*3	3	6,382978723	%	
149	11*4	0	0	%	
150	11*5	0	0	%	100
151	12*1	31	65,95744681	%	
152	12*2	13	27,65957447	%	
153	12*3	3	6,382978723	%	

annexe n°3 : dépouillement chiffré de l'enquête auprès des dépositaires

	A	AW	AX	AY	AZ
154	12*4	0	0	%	
155	12*5	0	0	%	100
156	13*1	4	8,510638298	%	
157	13*2	25	53,19148936	%	
158	13*3	15	31,91489362	%	
159	13*4	2	4,255319149	%	
160	13*5	1	2,127659574	%	100
161	14*1	5	10,86956522	%	
162	14*2	20	43,47826087	%	
163	14*3	17	36,95652174	%	
164	14*4	2	4,347826087	%	
165	14*5	2	4,347826087	%	100
166	15*1	9	19,56521739	%	
167	15*2	16	34,7826087	%	
168	15*3	16	34,7826087	%	
169	15*4	3	6,52173913	%	
170	15*5	2	4,347826087	%	100
171	16*1	4	8,888888889	%	
172	16*2	19	42,22222222	%	
173	16*3	17	37,77777778	%	
174	16*4	3	6,666666667	%	
175	16*5	2	4,444444444	%	100
176	17*1	6	13,04347826	%	
177	17*2	19	41,30434783	%	
178	17*3	15	32,60869565	%	
179	17*4	3	6,52173913	%	
180	17*5	3	6,52173913	%	100
181	18*1	13	30,23255814	%	
182	18*2	27	62,79069767	%	
183	18*3	2	4,651162791	%	
184	18*4	1	2,325581395	%	
185	18*5	0	0	%	100
186	Q10	0			
187	brève oui	35	74,46808511	%	
188	brève non	3	6,382978723	%	
189	brève parfois	8	17,0212766	%	
190	courte oui	36	76,59574468	%	
191	courte non	2	4,255319149	%	
192	courte parfois	9	19,14893617	%	
193	coup oui	13	27,65957447	%	
194	coup non	10	21,27659574	%	
195	coup parfois	23	48,93617021	%	
196	double oui	30	63,82978723	%	
197	double non	7	14,89361702	%	
198	double parfois	8	17,0212766	%	
199	nouvelle oui	43	91,4893617	%	
200	nouvelle non	1	2,127659574	%	
201	nouvelle parfois	3	6,382978723	%	
202	Q11	0			
203	médiathèque	34	73,91304348	%	
204	département	19	41,30434783	%	

	A	AW	AX	AY	AZ
205	critiques	23	50	%	
206	personnalités	5	10,86956522	%	
207	relais	9	19,56521739	%	196
208	NRPQ11	1	2,127659574	%	
209	Q12	0			
210	responsables	19	40,42553191	%	
211	toutes personnes	28	59,57446809	%	
212	NRPQ12	0	0	%	
213	Q13	0			
214	court Q	37	86,04651163	%	
215	court D	2	4,651162791	%	
216	court I	4	9,302325581	%	100
217	développé Q	21	53,84615385	%	
218	développé D	5	12,82051282	%	
219	développé I	13	33,33333333	%	100
220	long Q	4	10,52631579	%	
221	long D	28	73,68421053	%	
222	long I	6	15,78947368	%	100
223	facile Q	34	85	%	
224	facile D	0	0	%	
225	facile I	6	15	%	100
226	technique Q	18	48,64864865	%	
227	technique D	9	24,32432432	%	
228	technique I	10	27,02702703	%	100
229	attrayante Q	40	95,23809524	%	
230	attrayante D	0	0	%	
231	attrayante I	2	4,761904762	%	100
232	claire Q	42	95,45454545	%	
233	claire D	0	0	%	
234	claire I	2	4,545454545	%	100
235	concise Q	34	82,92682927	%	
236	concise D	2	4,87804878	%	
237	concise I	5	12,19512195	%	100
238	concrète Q	38	92,68292683	%	
239	concrète D	0	0	%	
240	concrète I	3	7,317073171	%	100
241	coul Q	26	60,46511628	%	
242	coul D	1	2,325581395	%	
243	coul I	16	37,20930233	%	100
244	humour Q	29	74,35897436	%	
245	humour D	0	0	%	
246	humour I	10	25,64102564	%	100
247	ill Q	30	73,17073171	%	
248	ill D	0	0	%	
249	ill I	11	26,82926829	%	100
250	pratique Q	45	95,74468085	%	
251	pratique D	0	0	%	
252	pratique I	2	4,255319149	%	100
253	sérieux Q	34	91,89189189	%	
254	sérieux D	1	2,702702703	%	
255	sérieux I	2	5,405405405	%	100

annexe n°3 : dépouillement chiffré de l'enquête auprès des dépositaires

	A	AW	AX	AY	AZ
256	théorique Q	15	40,54054054	%	
257	théorique D	11	29,72972973	%	
258	théorique I	11	29,72972973	%	100
259	utile Q	43	97,72727273	%	
260	utile D	0	0	%	
261	utile I	1	2,272727273	%	100
262	avec pub Q	20	47,61904762	%	
263	avec pub D	6	14,28571429	%	
264	avec pub I	16	38,0952381	%	100
265	sans Q	13	35,13513514	%	
266	sans D	10	27,02702703	%	
267	sans I	14	37,83783784	%	100
268	NRPO13	0	0	%	
269	Q15	0			
270	régulièrement	3	6,382978723	%	
271	à l'occasion	14	29,78723404	%	
272	jamais	28	59,57446809	%	95,7
273	Q17	0			
274	BOLF 1	3	7,692307692	%	
275	BOLF 2	3	7,692307692	%	
276	BOLF 3	4	10,25641026	%	
277	BOLF 4	0	0	%	
278	BOLF 5	29	74,35897436	%	100
279	ABF 1	3	7,692307692	%	
280	ABF 2	4	10,25641026	%	
281	ABF 3	0	0	%	
282	ABF 4	0	0	%	
283	ABF 5	32	82,05128205	%	100
284	EV 1	1	2,564102564	%	
285	EV 2	1	2,564102564	%	
286	EV 3	1	2,564102564	%	
287	EV 4	0	0	%	
288	EV 5	36	92,30769231	%	100
289	IEB 1	2	5,128205128	%	
290	IEB 2	0	0	%	
291	IEB 3	1	2,564102564	%	
292	IEB 4	3	7,692307692	%	
293	IEB 5	33	84,61538462	%	100
294	Lire 1	15	38,46153846	%	
295	Lire 2	1	2,564102564	%	
296	Lire 3	16	41,02564103	%	
297	Lire 4	0	0	%	
298	Lire 5	7	17,94871795	%	100
299	LDF 1	6	15,38461538	%	
300	LDF 2	2	5,128205128	%	
301	LDF 3	1	2,564102564	%	
302	LDF 4	1	2,564102564	%	
303	LDF 5	29	74,35897436	%	100
304	ML 1	8	20,51282051	%	
305	ML 2	2	5,128205128	%	
306	ML 3	9	23,07692308	%	

	A	AW	AX	AY	AZ
307	ML 4	1	2,564102564	%	
308	ML 5	19	48,71794872	%	100
309	RLE 1	12	30,76923077	%	
310	RLE 2	0	0	%	
311	RLE 3	13	33,33333333	%	
312	RLE 4	1	2,127659574	%	
313	RLE 5	13	33,33333333	%	99,6
314	NRPQ17	8	17,0212766	%	
315	Q19	0			
316	bénévole	30	76,92307692	%	
317	rétribué	9	23,07692308	%	
318	avec formation	16	41,02564103	%	
319	homme	5	10,63829787	%	
320	femme	42	89,36170213	%	
321	age	2192	46,63829787	Moyenne	
322	NRPQage	0	0	%	

non, jamais

Ce questionnaire étant anonyme, si vous avez coché la première ou la deuxième case, pourriez-vous avoir l'amabilité d'envoyer un mot à Pierre Fénart, à la Médiathèque départementale, avec vos coordonnées pour qu'il puisse reprendre contact avec vous le moment venu.

MD page 4

dépositaires maintenant suffisamment la communication par les motifs, c'est une constatation que je me permets de faire pour les dépôts qui ne sont plus desormais...

Idier pour mieux entretenir ces relations du réseau, informer, stimuler, apporter à dynamisme se faire connaître, changer l'image "ringarde" des métiers du livre qui persiste parfois, diffuser, expliquer la notion de multimédia, et pour...

Merci de votre aide

marquez sur

84
le
ez
ez-
re
ec
re

20- Si vous avez des remarques ou des suggestions à faire, vous pouvez les écrire ci-dessous ou sur une feuille libre, que vous joindrez à ce questionnaire.

J'aurais besoin de ou des catalogues des fonds de la médiathèque afin d'offrir un autre choix de livre que celui présent au bibliothèque et de pouvoir le demander par le passage suivant.

Merci de votre aide

20- Si vous avez des remarques ou des suggestions à faire, vous pouvez les écrire ci-dessous ou sur une feuille libre, que vous joindrez à ce questionnaire.

Passage de documents récents
Passage du bibliobus hors site

Merci de votre aide

e
z
e
c
e

20- Si vous avez des remarques ou des suggestions à faire, vous pouvez les écrire ci-dessous ou sur une feuille libre, que vous joindrez à ce questionnaire.

Bonne initiative En souhaitant que ce se fasse

Merci de votre aide

20- Si vous avez des remarques ou des suggestions à faire, vous pouvez les écrire ci-dessous ou sur une feuille libre, que vous joindrez à ce questionnaire.

ce questionnaire reflète l'avis de 4 de nos bibliothécaires, toutes bénévoles. Mes collègues ont toutes les trois autour de 40 ans.

Merci de votre aide

A S^t Martin-Vesubie
Flavie

20- Si vous avez des remarques ou des suggestions à faire, vous pouvez les écrire ci-dessous ou sur une feuille libre, que vous joindrez à ce questionnaire.

Ce bulletin permettra aux petite bibliothèque d'être informés et devra être un stimulant de créer des liens, adouber un suivi.

Merci de votre aide

20- Si vous avez des remarques ou des suggestions à faire, vous pouvez les écrire ci-dessous ou sur une feuille libre, que vous joindrez à ce questionnaire.

Nécessité d'avoir des réseaux de renseignements sur le livre régional pour favoriser les animations.

Merci de votre aide

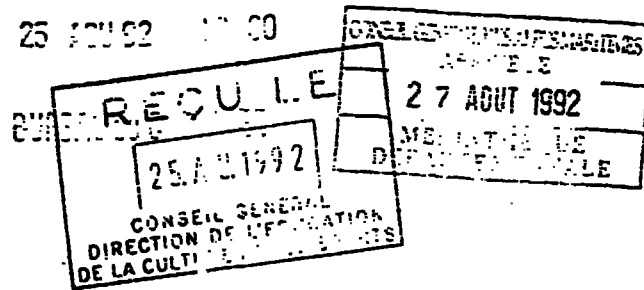
e. MARTY PATRICIA
 6, Calade St Roch
 Paul Langevin II
 06410 BIOT

Biot le 25/08

CONSEIL GENERAL

ARRIV

25 AOUT 1992 17 00



te du questionnaire.

85

C'est à titre bénévole, que j'ai, à 9 ans mise en place et animée une bibliothèque à l'école primaire. Pendant 2 ans, la Médiathèque a été une aide ponctuelle mais précieuse, le volume de livres sur place étant insuffisant pour son bon fonctionnement. Aujourd'hui, la bibliothèque compte plus de 2500 titres, une deuxième est en cours de réalisation dans l'École nouvellement ouverte.

J'ai provisoirement laissé ma place d'animatrice à ma fille qui bénéficie d'un contrat-emploi solidarité retribué par la ligue de l'enseignement, mais reste très attachée à ce lieu de vie et de lecture dans l'école. Voilà pour l'historique.

Je suggère que la Médiathèque vienne plus souvent sur le terrain", pour encourager les personnes qui se battent pour promouvoir le livre dans, parfois des conditions difficiles et stimuler les équipes enseignantes, qui si pour la majorité sont conscientes de la nécessité d'un

86

environnement littéraire, n'ont pas toujours le temps de s'en préoccuper sérieusement. Je reste convaincue que l'école est le lieu privilégié à toutes formes de communication. Ce n'est, hélas pas toujours le cas!

D'autre part, j'ai personnellement attiré l'attention des élus locaux Biotou sur la nécessité d'ouvrir une bibliothèque Municipale dans une ville qui compte déjà 4500 habitants. C'était il y a 3 ans. J'attends encore une réponse!

L'idée d'une publication périodique me semble aller parfaitement dans le sens d'une meilleure communication entre tous les passionnés de la lecture. Par avance, je vous en remercie.

Cordialement



Réponse n°

**Questionnaire
auprès du personnel
de la médiathèque départementale
des Alpes maritimes**

Les réponses bénéficient d'une garantie de confidentialité, elles ne seront exploitées que sous forme statistique ou de manière à garantir l'anonymat. Ce questionnaire est destiné à alimenter un travail universitaire ainsi qu'une réflexion plus pratique sur les moyens de communication de la médiathèque départementale.

Bibliothécaire d'une commune de + de 10.000 habitants Oui [] Non []
 Conseiller général des Alpes maritimes Oui [] Non []
 Conseiller pour le livre et la lecture Oui [] Non []
 Conteur Oui [] Non []
 Dépositaire Oui [] Non []
 Ecrivain Oui [] Non []
 Maire d'une commune de moins de 10.000 habitants Oui [] Non []
 Président du conseil général Oui [] Non []

18- Identification Réponse n°

Nom :

19- Si vous une passion ou un hobby pouvez-vous m'en faire part ?

1- Pouvez-vous définir, en une ou deux phrases, la médiathèque départementale des Alpes maritimes ?

2 - Pouvez-vous citer quelques titres de revues, journaux ou magazines que vous trouvez particulièrement agréable à feuilleter ou à lire ?

3- Quelles sont les revues professionnelles que vous lisez régulièrement ?

4- Qu'est-ce qui, dans votre travail, vous paraît le plus important ?

5- Qu'est ce qui, dans votre travail, vous plaît le plus ?

6- Quel est, selon vous, l'aspect le plus méconnu de votre travail ?

7- Quelles sont les questions que l'on vous pose le plus souvent à propos de votre travail ?

8- Quelles sont les questions que l'on vous pose le plus souvent dans le cadre de votre travail ?

9- Parmi les logiciels suivants quels sont ceux que vous connaissez Très bien, Bien, Un peu, Pas du tout : Word, Visio 4, Excel, PageMaker, XPress, Smart, Ventura.

10- Une publication de la médiathèque départementale vous semble-t-elle nécessaire ?
Non [] Oui []

11- Si oui, doit-elle paraître tous les mois, tous les 2 mois, tous les 3 mois, 2 fois par an

12- Quels sont les sujets que vous souhaiteriez voir traiter dans cette publication ?

13- Accepterez-vous de participer à l'élaboration de cette publication ?

Oui [] Non []

14- Pensez-vous écrire des articles pour cette publication ?

Régulièrement [] à l'occasion [] jamais []

15- A qui doit être envoyé cette publication ?

16- En dehors du personnel de la médiathèque, qui imaginez-vous devrait écrire dans cette publication ?

17- Pensez-vous normal qu'ils écrivent dans cette publication ?

Bibliothécaire d'une commune de - de 10.000 habitants Oui [] Non []

Effectifs 1992

entre parenthèses le personnel de Valberg et de La Turbie	Département	Etat	Total
Conservateurs	1+(1)	1	3
Bibliothécaires	1		1
Assistants qualifiés	2+(1)		3
Assistants		3	3
Agents qualifiés			
Agents	7+(1)	1	9
Administratifs A	1		1
Administratifs B, C	3	2	5
C.E.S.	1		1
Total	19	7	26

Age	
20 - 30 ans	5
31 - 40 ans	10
41 - 50 ans	3
+ de 50 ans	7
Total	25

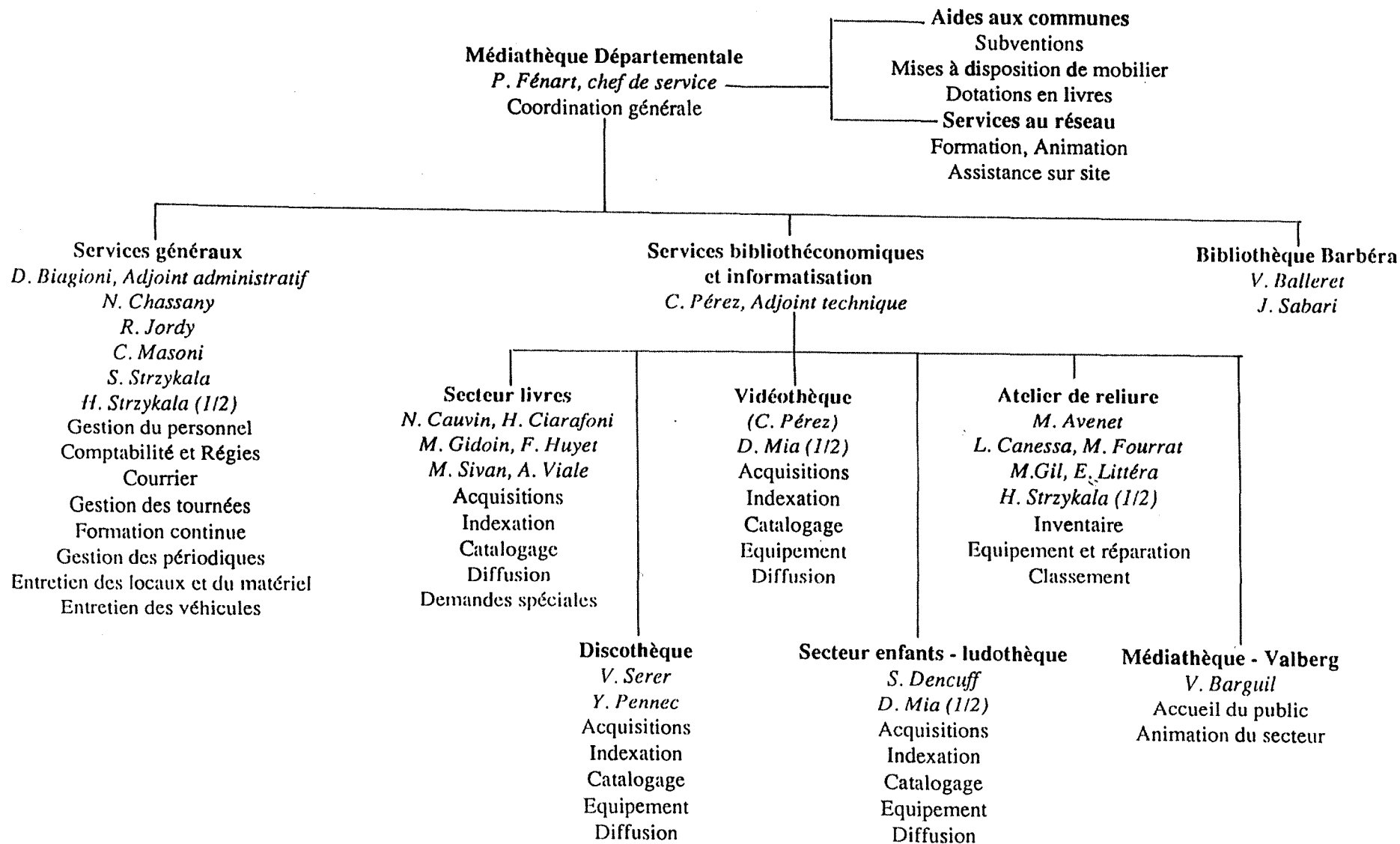
Ancienneté dans le poste	
+ de 10 ans	4
5 - 10 ans	5
1 - 5 ans	11
- d'1 an	5
Total	25

Catégorie	
A	5
B	7
C	13
Total	25

Ancienneté au CG 06	
+ de 10 ans	1
5 - 10 ans	8
1 - 5 ans	12
- d'1 an	4
Total	25

Sexe	
Masculin	10
Féminin	15
Total	25

Les tableaux ci-contre datent de début 1992 et ne prennent pas en compte le contrat emploi - solidarité



Les aides du Département aux Communes en 1990 et 1991	Acquisition de mobilier	Mise à disposition de mobilier	Dotation livres	Travaux construction ou agrandissement
Bendejun		x	x	
Beuil		x		
Bonson			x	
Breil-sur-Roya			x	x
Cabris			x	x
Cap-d'Ail			x	
Carros		x	x	
Châteauneuf-de-Grasse	x		x	x
Cipières		x	x	
Coaraze		x	x	
Contes		x		
Coursegoules		x	x	
Drap			x	
Fontan		x	x	
Gilette		x		
Isola		x	x	
La Bollène-Vésubie			x	
La Gaude		x		
Lantosque		x	x	
Levens			x	
Peymeinade			x	
Péone			x	
Puget-Théniers		x	x	
Roquebillière			x	
Roquesteron	x	x	x	x
Saint-Cézaire-sur-Siagne			x	
Saint-Martin-du-Var		x	x	
Saint-Martin-Vésubie		x	x	
Tourette-Levens			x	
Valberg		x		x
Villars-sur-Var			x	

Le réseau départemental

91

Réseau tous publics	
Bibliothèque intercommunale	1
Bibliothèques municipales	57
Autres dépôts tous publics	49
Sous-total	107
Réseau publics particuliers	
Ecoles	32
Collèges	2
Autres dépôts particuliers	6
Sous-total	40
Total	147

Voir aussi la carte page 50

Formation

offertes aux responsables de relais bibliothèques

Année	Durée en jours	Nbre de stagiaires	Journées-stagiaires
1989	27	131	355
1990	36	175	445
1991	48	250	624

92

Budget

CA = Compte Administratif BP = Budget Primitif	CA 1991	BP 1992
Investissement	958.015	750.000
Subventions aux communes	2.185.000	NC
Fonctionnement	2.796.978	3.031.420
dont achat documents	2.052.427	2.150.000

Collections

	au 31-12-1991
Livres	133.201
Phonogrammes	10.492
Vidéocassettes	3.013
Jeux et jouets	1.776
Total	148.482

Le 7 septembre 1992

Madame, Monsieur,

La Médiathèque départementale des Alpes-maritimes a confié à un stagiaire de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, François Morey, une enquête marketing et une étude de faisabilité pour l'édition d'un périodique.

La Médiathèque est un service du Conseil général qui collecte, traite et communique tous les types de documents (livres, disques, vidéos, jeux et jouets) nécessaires aux loisirs, à l'information, à la formation et à la culture du public des communes de moins de 10.000 habitants des Alpes-maritimes.

Si le principe de l'édition d'un périodique (bulletin d'information ou magazine) était retenu, je souhaite que sa maquette soit établie par un professionnel de la communication graphique. La mise en page serait assurée ensuite en interne sur un Macintosh avec le logiciel PageMaker.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'adresser vos références en matière d'édition de revue ou magazine ou autre édition dans le domaine culturel, d'y joindre un spécimen conçu par vos soins et de m'indiquer un ordre de prix pour cette prestation.

Veillez d'agréez, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le conservateur
chargé de la Médiathèque départementale
Pierre Fénart

le 19 octobre 1992

Je vous remercie de votre réponse du ... à mon courrier du 7 septembre. Parmi les réponses reçues, je n'en ai retenu que six dont la vôtre. Je vous précise que nous avons abandonné l'idée de réaliser en interne la publication de la Médiathèque départementale. La technique et les logiciels employés n'ont donc aucune importance.

Pour vous permettre d'affiner votre réflexion sur notre publication, je vous adresse le compte rendu de l'enquête que nous avons effectué auprès de notre futur lectorat. Si vous souhaitez consulter des publications d'autres bibliothèques départementales de prêt, vous pouvez, soit venir les consulter chez nous en prenant rendez-vous, soit demander un spécimen du *Colporteur des bibliothèques de Savoie* à la Bibliothèque départementale de Savoie 218, quai de la Rize 73000 Chambéry Tél. 79 70 24 41, de *Lire en Drôme* à la Médiathèque départementale 76, chemin de la Forêt 26000 Valence Tél. 75 42 01 69 ou de *Lettres et sons* à la Bibliothèque départementale de l'Isère 1, rue Alfred Gueymard 38400 Saint-Martin d'Hères Tél. 76 44 49 31.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'adresser deux devis. Le premier pour la conception de la maquette du périodique de la Médiathèque départementale des Alpes-Maritimes (voir cahier des charges ci-joint) ; le second pour la réalisation-impression courante d'un numéro (voir spécifications jointes). Ce périodique devrait paraître trois fois par an sur 12 pages, chaque numéro étant tiré à 1.000 exemplaires.

**Cahier des charges
pour la conception de la maquette d'un
périodique
de la Médiathèque départementale
des Alpes-maritimes**

Ce périodique devra être plus proche d'un magazine grand public que d'une revue culturelle ou que d'un bulletin d'information. La maquette devra donc s'apparenter à celle de *Ça m'intéresse*, *Femme actuelle* ou tout autre titre à grande diffusion visant un public féminin. Cependant le tirage prévu (1.000 exemplaires) et notre budget ne nous permettent d'envisager qu'un 12 pages constitué de 8 pages en bichromie et de 4 pages de couverture en quadrichromie, au format 210 x 297 mm.

La couverture, outre une photo en couleur, comportera le logo du titre, le logo du Conseil général, un rappel des principaux articles contenus ainsi que la date et le n° de parution + l'ISSN. La 2^e de couverture sera réservée à la publicité ou à de la communication institutionnelle. Les 3^e et 4^e de couverture accueilleront soit de la publicité en quadrichromie soit du rédactionnel en bichromie.

Les rubriques régulières seront :

- le sommaire, l'éditorial et l'ours regroupés sur la page 3
- animations (1 page)
- formations (1 à 3 pages)
- portrait de dépositaire (1 page)
- présentation d'une bibliothèque (1 à 2 pages)
- dossier (2 pages)
- fiche pratique (1 encadré ou 1 page)
- la Médiathèque départementale (1 à 2 pages)
- bibliographie thématique (1 à 3 pages)
- courrier des lecteurs (1 encadré)

Les pages consacrées aux animations et à la formation seront accompagnées d'un agenda ou d'une série de brèves. Les rubriques formation, portrait de dépositaire, présentation de bibliothèque, dossier pourront être complétées par un encadré bibliographique (A lire pour en savoir plus ou Vient de paraître ou Coup de cœur) ou par une fiche pratique. La rubrique bibliographie thématique commencera par un court texte de présentation du sujet et devra pouvoir contenir par page une vingtaine de notices de livres, disques ou vidéo, avec quelques reproductions de couverture en N&B.

Les illustrations, le plus souvent des photos N&B, seront réparties sur l'ensemble de la publication, au rythme minimum d'une par double page, au maximum de cinq par page (pour la rubrique bibliographie thématique).

Nous attendons donc un devis prenant en

compte la conception du logo de titre, la définition de la charte graphique pour chaque élément (titre, sous ou sur-titre, chapeau, texte, intertitre, légende, rubrique...), l'indication pour chaque type de page du nombre de signes maximum (calibrage), la fourniture d'un numéro zéro en un exemplaire sur papier au format 210x297, réalisé soit avec du texte vide, soit avec des textes fournis par nos soins, sur disquette.

**Demande de devis
pour la réalisation, l'impression et le
façonnage du périodique
de la Médiathèque départementale
des Alpes-maritimes**

95

- Mise en page de la couverture en 4 couleurs
- Mise en page de 8 pages en 2 couleurs
prière d'indiquer le prix de la page supplémentaire
- Texte saisi par nos soins, fourni sur disquette
- Illustration : 1 diapo couleur et 13 photos N&B fournies par nos soins
- Les films des pages de publicité sont fournis par nos soins
- Photogravure
- Impression de 1.000 exemplaires
sur papier 135 gr, couché mat
format 210x297 mm
couverture quadrichromie recto-verso + vernis machine au recto
intérieur 2 couleurs
- Façonnage (pliage, agrafage...)
- Livraison au 25, boulevard Paul Montel à Nice

abréviations

- A** : adulte
A. D. A. V. : Ateliers de diffusion audiovisuelle
Afnor : Association Française pour la normalisation
B. C. P. : Bibliothèque Centrale de Prêt
B. D. P. : Bibliothèque Départementale de Prêt
B. M. : Bibliothèque Municipale
B. U. : Bibliothèque Universitaire
bibliogr. : Bibliographie ou bibliographique
C. A. F. B. : Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Bibliothécaire
C. C. N. : Catalogue Collectif National des publications en série
C. G. : Conseil Général
Cadam : Centre Administratif Des Alpes-Maritimes
cf : confer
cm : centimètre
coul. : couleur
couv. : couverture
cult. : culturel
D. L. L. : Direction du Livre et de la Lecture
D. U. T. : Diplôme Universitaire de Technologie
dir. : directeur ou direction
doc. : document ou documentaire
E. N. S. S. I. B. : Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques
I. N. P. I. : Institut National de la Propriété Industrielle
I. N. T. D. : Institut National des Techniques de la Documentation
I. S. S. N. : International Standard Serial Number
ill. : illustration
J : jeunesse (pour les jeunes)
N&B : Noir et Blanc
nbre : nombre
n° : numéro
O. D. A. C. : Office Départemental d'Action Culturelle
P. A. O. : Publication Assistée par Ordinateur
P. U. L. P. : Petite Unité de Lecture Publique
p. : page
phonogr. : phonogramme
publ. : publication
réd. : rédaction, rédacteur
reprod. : reproduction
T. T. C. : Toutes Taxes Comprises
Tél. : téléphone
Trimest. : Trimestriel
Z. I. : Zone Industrielle

table des matières

97

- 4 Sommaire
- 5 Résumé
- 6 Remerciements

- 7 Introduction

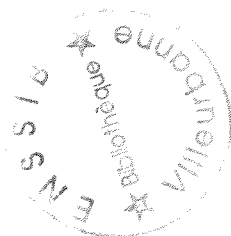
- 9 Les périodiques édités par les bibliothèques départementales de prêt
- 10 Analyse titre à titre
- 10 *Medialogue*
- 12 *Lire en Drôme*
- 14 *BCP infos*
- 16 *Nouvelles de la bibliothèque centrale de prêt*
- 18 *Le postillon*
- 20 *Bibliobull*
- 22 *Le colporteur des bibliothèques de Savoie*
- 24 *Infos BCP EL 28*
- 26 *Infos bibliothèque départementale de prêt*
- 28 *Itinérances*
- 30 *Le kiosque*
- 32 *Lettres et sons*
- 34 *Lire en Val d'Oise*
- 36 *Le petit bleu*
- 38 *Le petit journal*
- 40 *Le petit écho du bibliobus*
- 42 *Bulletin de liaison de la bibliothèque départementale de la Dordogne*
- 44 *BCP 21*
- 46 Grille d'analyse comparative
- 48 Commentaires généraux
- 49 Les coûts

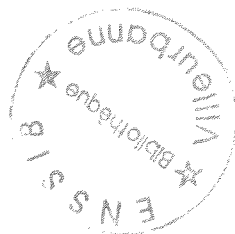
- 51 **La Médiathèque départementale des Alpes-maritimes**
- 51 Les Alpes-maritimes
- 51 Le Conseil général
- 52 La Médiathèque départementale
- 53 Le personnel
- 53 Synthèse de l'enquête auprès du personnel
- 56 Le réseau
- 57 Les dépositaires
- 58 Etes-vous bien informé ?

- 59 Compte rendu de l'enquête auprès des dépositaires

- 67 **Proposition pour un périodique**
- 67 La conjoncture
- 67 Les besoins de communication
- 67 Sur l'opportunité
- 68 Méthode de travail
- 70 Proposition
- 71 Recherche d'un graphiste
- 71 Obligations légales
- 72 Budget
- 72 Faisabilité
- 72 Conclusion

- 73 **Annexes**
- 73 Bibliographie
- 74 Questionnaire de l'enquête auprès des dépositaires
- 77 Dépouillement chiffré de l'enquête auprès des dépositaires
- 84 Remarques et suggestions des dépositaires
- 87 Questionnaire de l'enquête auprès du personnel
- 88 Tableaux statistiques sur le personnel
- 89 Organigramme fonctionnel de la Médiathèque départementale
- 90 Les aides du Département aux communes en 1990 et 1991
- 91 Le réseau départemental
- 92 Les formations offertes aux responsables de relais bibliothèques
- 92 Le budget de la médiathèque
- 93 Les collections de la médiathèque
- 94 Lettre du 7 septembre aux graphistes
- 94 Lettre du 19 octobre aux graphistes
- 95 Cahier des charges
- 96 Abréviations utilisées





Achévé de multigraphier
le 26 octobre 1992
au Service d'impression et de publication électronique
du Conseil général des Alpes-maritimes
le texte de ce mémoire
ayant été
saisi à l'aide de Microsoft Word et Microsoft Excel,
mis en page avec Aldus PageMaker
sur le Macintosh IIsi de la Médiathèque départementale
par son auteur



CONSEIL GÉNÉRAL
DES ALPES-MARITIMES



MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE



959594C